

LA TRAME ACTIVE, LUDIQUE ET SPORTIVE

SCHEMA D'INTENTION SUR PLAINE COMMUNE



GBaslé Consultant

Les grandes étapes de la démarche

Février 2020

COTECH 1

Définir le concept d'une trame active, ludique et sportive au croisement de l'analyse des pratiques sportives en Île-de-France et à Plaine Commune, et des mutations en cours dans ces pratiques et des conséquences en termes d'offre (Sources EPSF IRDS)

Octobre 2020

COTECH 2

2 Visites de terrain d'une demi-journée avec les responsables de projets

Schéma d'intention de la trame active, ludique et sportive, description des axes, scénarisation et mise en relief thématique

Janvier 2021

COTECH 3

Grands principes d'aménagement de la trame et carnet d'inspiration

Traitements secondaires des données de Plaine commune, trame verte et bleue, pistes cyclables et chemins de randonnée, projets structurants, OAP, NPNRU, « attracteurs »...

5 Entretiens de responsables thématiques (Aménagement, JOP, NPNRU, Déplacements/mobilités, TVB)

Mars 2021

COPIL

Sommaire

Introduction

Partie 1 : Le concept de la trame active, ludique et sportive	7
• 1.1 État des lieux des pratiques sportives en Île-de-France	9
• 1.2 État des lieux des pratiques sportives à Plaine Commune	15
• 1.3 Évolution, tendances et effets sur l'offre sportive	25
• 1.4 Une approche novatrice multidimensionnelle	37
Partie 2 : Schéma d'intention de la trame active, ludique et sportive	43
• 2.1 La trame générale à l'échelle du territoire de Plaine Commune	45
• 2.2 Description des trois axes majeurs	51
• 2.3 Description des axes complémentaires	63
• 2.4 Scénarisation et mise en relief de la trame	85
Partie 3 : Enjeux et principes d'aménagement de la trame active, ludique et sportive	99
• 3.1 Les enjeux de définition	101
• 3.2 L'importance des enjeux programmatiques	107
• 3.3 Les exemples et éléments d'analyse	119
Partie 4 : Annexes	149
• 4.1 Cartes fondatrices de la trame	151
• 4.2 Synthèse présentée lors du comité de pilotage final (mars 2021)	159

Introduction

L'établissement public territorial (EPT) Plaine Commune est une structure intercommunale créée le 1er janvier 2016 dans le cadre de la mise en place de la métropole du Grand Paris. L'EPT succède à la communauté d'agglomération éponyme créée en 2001 et comprend aujourd'hui neuf communes : Aubervilliers, La Courneuve, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Stains et Villetaneuse. Il est de longue date un territoire d'accueil de grands événements sportifs. Il sera en outre au cœur des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à plusieurs titres. Il accueillera le Village Olympique et Paralympique et des équipements sportifs qui joueront un rôle majeur dans le déroulement des épreuves. Il s'est par ailleurs structuré autour de réflexions quant aux équipements et services publics et de leur adéquation avec les populations qui résident, travaillent ou étudient sur le territoire. Cette problématique, y compris en matière d'offres d'activités physiques ou sportives (APS), apparaît déjà dans le SCOT de 2005, renouvelé en 2010 ainsi qu'aujourd'hui dans plusieurs documents stratégiques, de portées juridiques différentes, achevés, en cours d'élaboration ou de révision : Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) ; Plan local de déplacement (PLD); Plan Marche ; Guide d'aménagement des sites universitaires, Plan de développement de la pratique sportive dans le cadre de la Mission Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 etc.

Aujourd'hui, dans la continuité de ces réflexions et dans la perspective de l'héritage des Jeux, le territoire a à cœur de développer une Trame Active et Sportive qui contribue au développement et à la diffusion des APS sur l'ensemble du territoire, forte des évolutions récentes dans la demande des usagers et en se plaçant dans une démarche prospective quant à son évolution. En effet, la Seine-Saint-Denis, de même que ce territoire, présente des enjeux forts en termes de pratique active, ludique et sportive. Cette dernière y est moins développée que dans d'autres secteurs géographiques pour des raisons à la fois socio-économiques et urbanistiques. Malgré un maillage associatif puissant, une partie de la population demeure éloignée de la pratique sportive, en partie parce que le sport reste une pratique globalement discriminante en matière de genre et de niveau social et économique, mais aussi parce que le territoire dans son ensemble connaît un sous équipement sportif assez important lié à un vieillissement de son parc et aux difficultés pour les collectivités locales à trouver les financements pour faire face à son renouvellement et à son accroissement. Enfin sur le plan urbanistique, la Seine-Saint-Denis et ce territoire en particulier, de par son histoire et son rapport à la capitale a accueilli de nombreuses fonctions « servantes » expliquant la présence aujourd'hui de grandes emprises industrielles et infrastructures métropolitaines qui morcellent aujourd'hui le territoire. Un environnement peu propice au développement d'une pratique sportive au sein d'un espace un public souvent moins généreux qu'ailleurs.

#Partie 1

LE CONCEPT DE TRAME ACTIVE LUDIQUE ET SPORTIVE

#1.1

ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES SPORTIVES EN ÎLE-DE-FRANCE

LE CONCEPT DE LA TRAME ACTIVE, LUDIQUE ET SPORTIVE

Une pratique sportive largement répandue

En Île de France **65 %** des 4 ans et plus pratiquent **au moins une fois par semaine**, soit plus de 7 millions de « sportifs »

Un point de définition

Il s'agit ici de pratiquants encadrés et/ou auto organisés

- Encadré = en club (avec ou sans licence) ou en structure privée à caractère commerciale, ou avec un encadrant
- Auto organisé = hors club et hors structure privée commerciale et sans encadrement

APS hors déplacements (marche, vélo, trottinette...) et hors éducation physique et sportive à l'école et hors obligations professionnelles



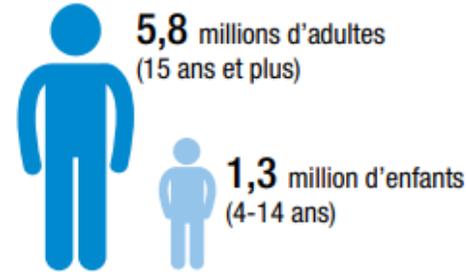
49 % des adultes font du sport au moins une heure par semaine

Source EPSF-IRDS 2015-2016

Un point de définition :

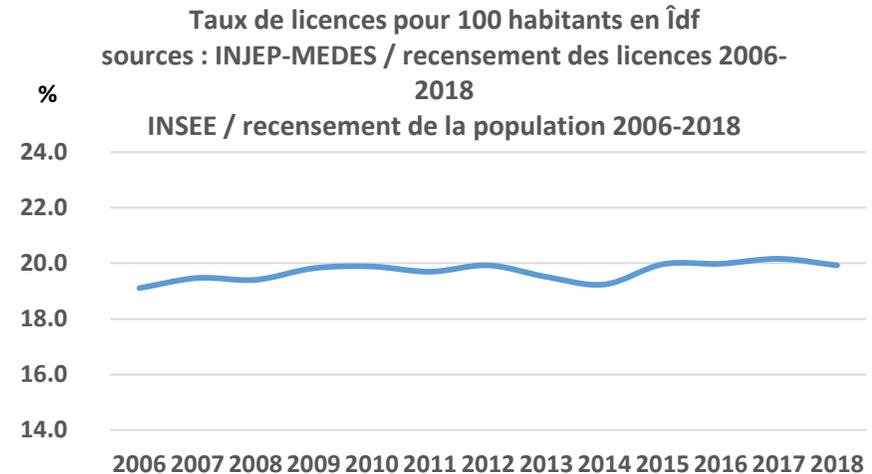
Au moins 1 heure par semaine = somme des séances d'au moins 30 mn sur une semaine sur une pratique régulière tout au long de l'année.

Pratique sportive régulière (1 fois par semaine)



Source : EPSF 2012 pour les 4-14 ans ; 2015-2017 pour les 15 ans et plus ; © IRDS/IAU Île-de-France 2017 ; pictogrammes © 123rf/ Jeremy

Le taux de pénétration des licences dans la population croît très lentement (0,47% par an depuis 10 ans) : plus de gain réel, et vieillissement de la population en cours



Une pratique qui reste insuffisante au regard des problématiques de santé

Seuls **14 %** des 15 ans et + ont un niveau d'activité sportive permettant de **répondre aux recommandations** de l'OMS

Augmentation de la sédentarité

- Les collégiens ont perdu environ 25% de leur capacité respiratoire en 40 ans (Fédération française de cardiologie, février 2016)
- Baisse de 10 points de l'activité physique modérée ou élevée des femmes (2006/2016 – Santé publique France)

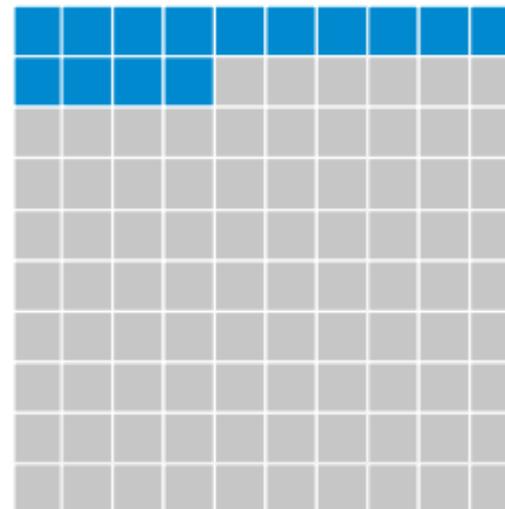
Un point de définition :



Recommandations d'AP (OMS) : cumuler au moins 150 minutes d'AP modérée par semaine ou 25 minutes d'AP vigoureuse trois jours par semaine Source ONAPS



14 % ont un niveau d'activité sportive conforme aux recommandations de l'OMS



Source : EPSF 2015-2017; © IRDS/IAU Île-de-France 2017; pictogrammes © 1501eremy



Une pratique qui reste insuffisante au regard des problématiques de santé

43 % des personnes de 15 ans et + atteintes d'une maladie chronique ont une pratique sportive hebdomadaire (contre 57% pour les autres)

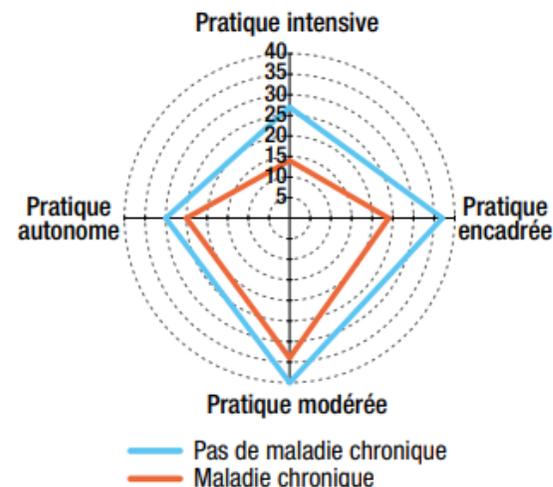
Un paradoxe ancré de manière historique «pour faire du sport, il faut être en bonne santé» : présentation d'un certificat de non contre indication à la pratique ; auto-censure des personnes « fragiles » sur le plan de la santé pour pousser les portes d'un club

Lent développement des activités physiques adaptées.

Un point de définition : *Activité physique adaptée*

Pratique dans un contexte d'activité du quotidien, de loisir, de sport ou d'exercices programmés, des mouvements corporels produits par les muscles squelettiques, basée sur les aptitudes et les motivations des personnes ayant des besoins spécifiques qui les empêchent de pratiquer dans des conditions ordinaires. (décret 20 12 2016)

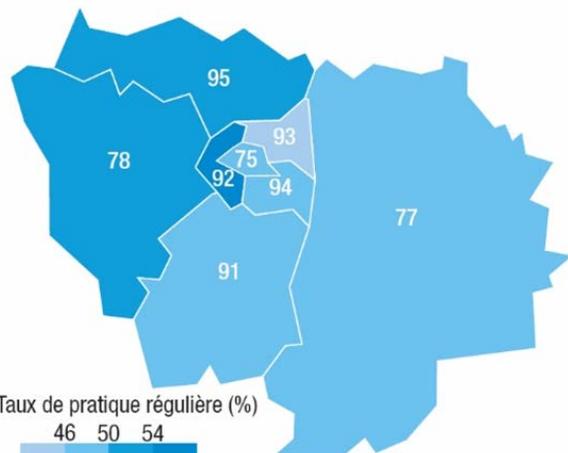
Taux de pratique selon que la personne est atteinte d'une maladie chronique ou non



Source : EPSF 2015 ; © IRDS/IAU île-de-France 2017

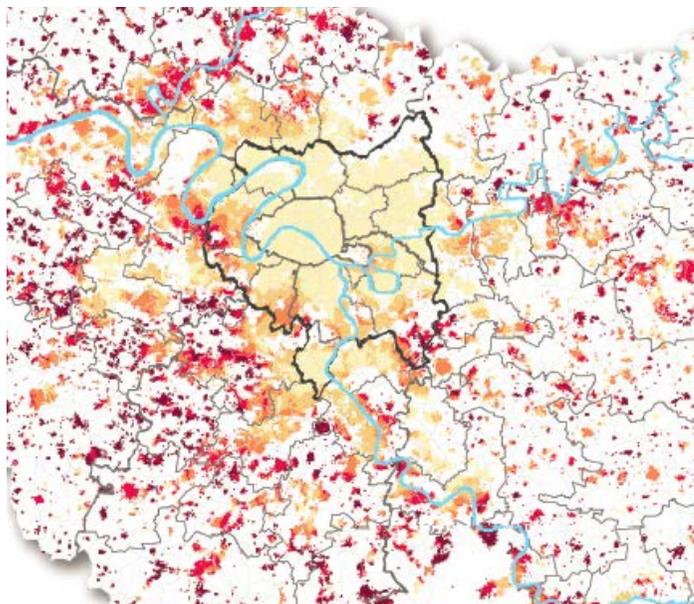
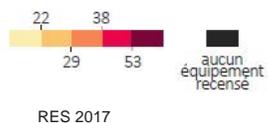
Et des inégalités qui persistent

Âge, sexe, niveau d'études, lieu de résidence... facteurs discriminants

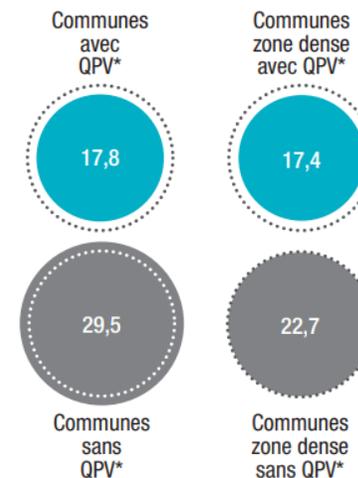
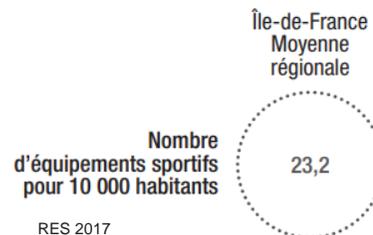
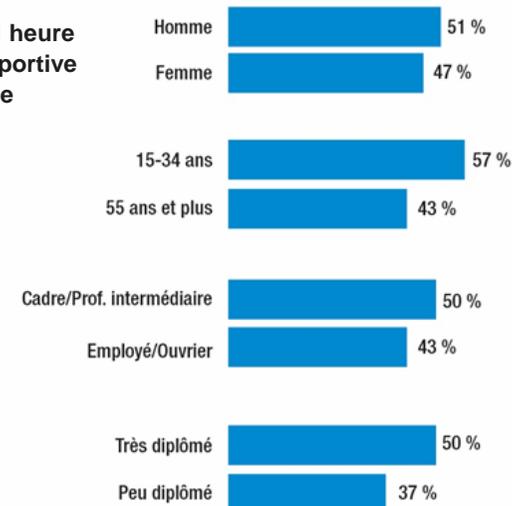


©IRDS/IAU-île de France 2017, pictogrammes ©123rf/leremy

Nombre d'équipements pour 10 000 habitants dans un rayon de 2,5 km autour de chaque maille habitée (nombre moyen : 39)



Au moins 1 heure d'activité sportive par semaine



* Quartiers prioritaires de la politique de la ville

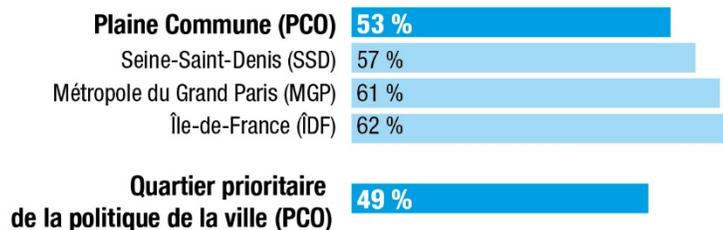
#1.2

ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES SPORTIVES À PLAINE COMMUNE

LE CONCEPT DE LA TRAME ACTIVE, LUDIQUE ET SPORTIVE

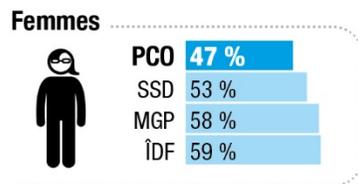
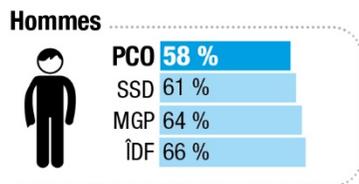
Les chiffres de la pratique et de la non pratique

Une pratique sportive régulière des 15 ans et + (au moins une fois par semaine) plus faible sur le territoire

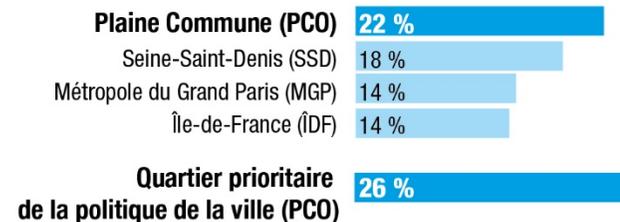


8 points d'écart à la moyenne IDF pour les hommes

12 points d'écart à la moy. IDF pour les femmes 6 points d'écart avec la Seine-Saint-Denis

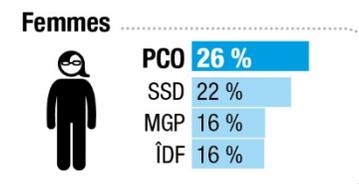
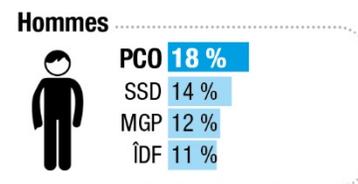


Un % de personnes de 15 ans et plus qui ne pratiquent aucune activité physique et sportive plus élevé, notamment au sein des QPV



7 points d'écart à la moyenne IDF pour les hommes

10 points d'écart à la moy. IDF pour les femmes



Des écarts plus marqués chez les femmes

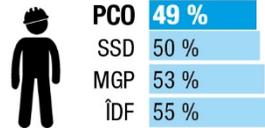
© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020
pictogrammes © 123rf/leremy
Source : IRDS, EPSF 2008-2017



Toute chose égale par ailleurs : moins de sportifs

Pratique sportive régulière des 15 ans et + (au moins une fois par semaine)

Employés / ouvriers



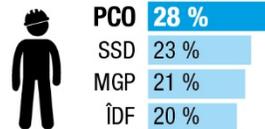
Cadres / Prof intermédiaires



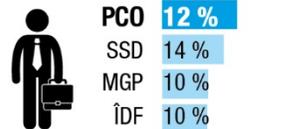
Avec des facteurs âge, sexe, PCS équivalents, la pratique reste plus faible sur le territoire

Les non pratiquants de 15 ans et + (aucune activité sportive)

Employés / ouvriers



Cadres / Prof intermédiaires



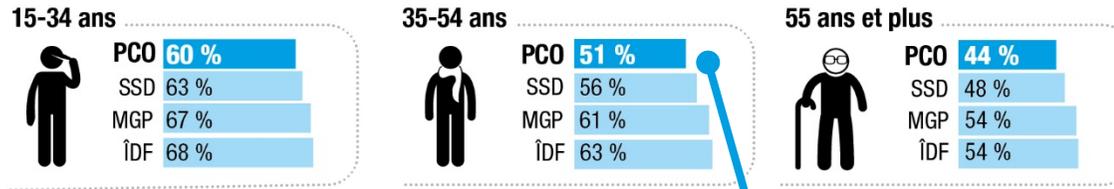
Effet « cadre » affaibli. 10 points d'écart entre employés-ouvriers et cadres en IDF contre 6 sur le territoire car les cadres du territoire pratiquent moins et les employés-ouvriers sont plus souvent non pratiquants.

© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020
 pictogrammes © 123rf/eremy
 Source : IRDS, EPSF 2008-2017



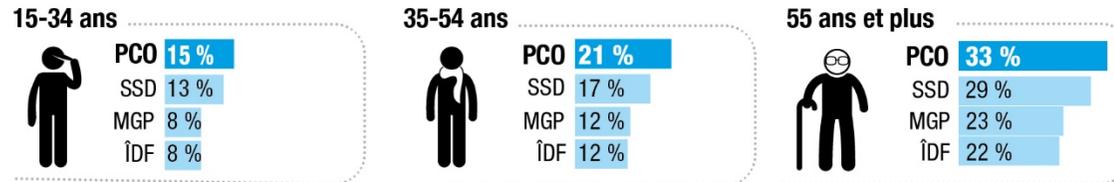
À tous les âges : moins de sportifs sur le territoire

Pratique sportive régulière des 15 ans et + (au moins une fois par semaine)



12 points d'écart avec la moyenne régionale

Les non pratiquants de 15 ans et + (aucune activité sportive)



© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020
 pictogrammes © 123rf/eremy
 Source : IRDS, EPSF 2008-2017

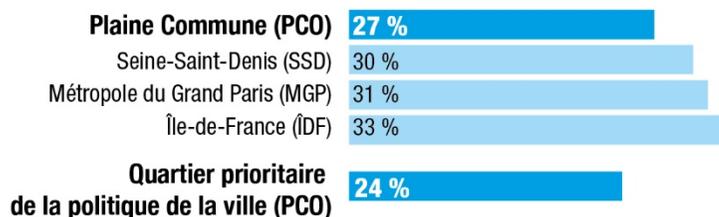


Quelles que soient les modalités de pratiques

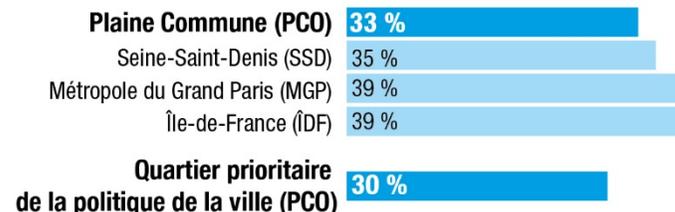
Modalités de la pratique sportive régulière des 15 ans et + (au moins une fois par semaine)

Une pratique auto-organisée plus importante que la pratique encadrée sur le territoire comme sur la région chez les 15 ans et plus

Encadrée



Auto-organisée



© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020
pictogrammes © 1231f/eremy
Source : IRDS, EPSF 2008-2017

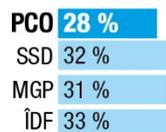


Accès à la pratique encadrée : Faible accès des publics adultes, seniors, femmes, bon chez les jeunes

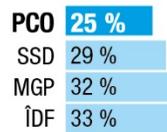
Pratique sportive régulière des 15 ans et + (au moins une fois par semaine)

Encadrée

Hommes

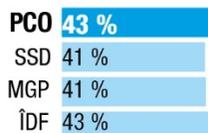


Femmes



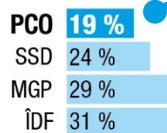
Faible accès
les publics, adultes et
seniors et chez les
femmes

15-34 ans

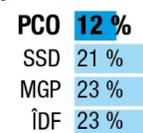


Bon accès
des jeunes adultes

35-54 ans



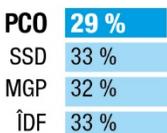
55 ans et plus



Employés / ouvriers



Cadres / Prof intermédiaires



© L'INSTITUT PARIS REGION,
IRDS 2020
pictogrammes © 123rf/teremy
Source : IRDS, EPSF 2008-2017



Accès à la pratique auto-organisée : faible chez les publics jeunes et cadres

Pratique sportive régulière des 15 ans et + (au moins une fois par semaine)

Auto-organisée

Hommes



Femmes



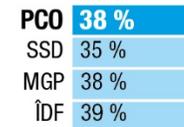
15-34 ans



35-54 ans



55 ans et plus



Employés / ouvriers



Cadres / Prof intermédiaires



© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020
pictogrammes © 123rf/leremy
Source : IRDS, EPSF 2008-2017



faible chez les publics jeunes et cadres

Top 6 des disciplines

Les principales disciplines pratiquées régulièrement

(au moins une fois par semaine- 15 ans &+ - pratique encadrée et/ou auto organisée)

Différences avec l'Île-de-France : la musculation apparaît dans le top 6 du territoire ; la natation arrive en 6^{ème} position ; absence du vélo

Marche



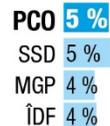
Gym/fitness



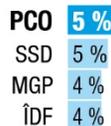
Course à pied



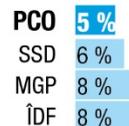
Football



Musculation



Natation



Top 6 IDF :

1. Marche
2. Gym/fitness
3. Natation
4. Course à pied
5. Vélo
6. Foot

© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020
 pictogrammes © 123rf/eremy
 Source : IRDS, EPSF 2008-2017

Rappel : pratique sportive en dehors des déplacements pour la marche et le vélo

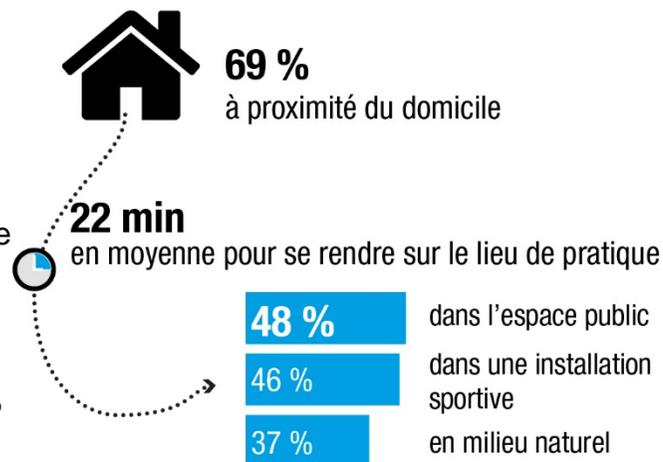
Combien de temps et où ?

Temps et lieux de la pratique régulière

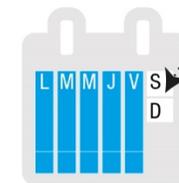
(au moins une fois par semaine- 15 ans &+ - pratique encadrée et/ou auto organisée)

Éléments différenciant Plaine commune/reste de la région :

- **Plus rarement en milieu naturel** 37% contre 45% en IDF; 41 dans la MGP
- **Un peu plus dans l'espace public** 48 contre 45% en IDF et 46% MGP
- **Et moins dans les installations sportives** 46 contre 48% IDF et MGP
- **22 mn** pour se rendre sur le lieu de pratique **contre 17mn** en moyenne en IDF/MGP/93
- **En TC le plus souvent** 48% contre 19% en IDF, 27% MGP et 22% en Seine-Saint-Denis
- **Plus rarement en voiture** 29% contre 51% en IDF, 38% MGP, 48% en Seine-Saint-Denis
- **Moins souvent à la pause méridienne** 9% contre 15% IDF, 15% MGP, 13% Seine-Saint-Denis



76 % pratiquent en **semaine** généralement en **soirée**



62 % pratiquent le **we**

© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020
pictogrammes © 123rf/leremy
Source : IRDS, EPSF 2008-2017



#1.3

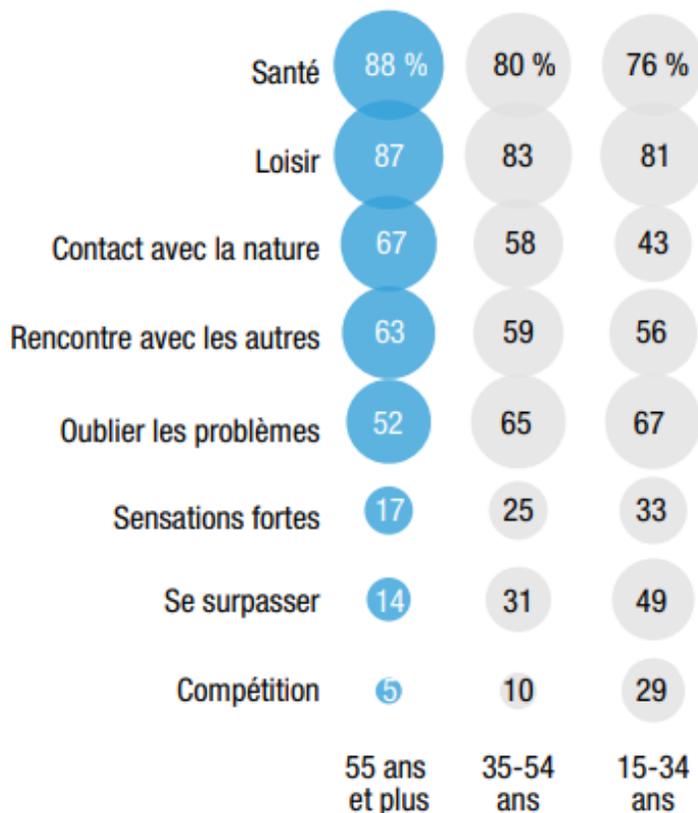
ÉVOLUTION, TENDANCES ET EFFETS SUR L'OFFRE SPORTIVE

LE CONCEPT DE LA TRAME ACTIVE, LUDIQUE ET SPORTIVE

Des motivations en évolution

La **massification** de la pratique sportive au cours des 50 dernières années a entraîné une **diversification des attentes**.

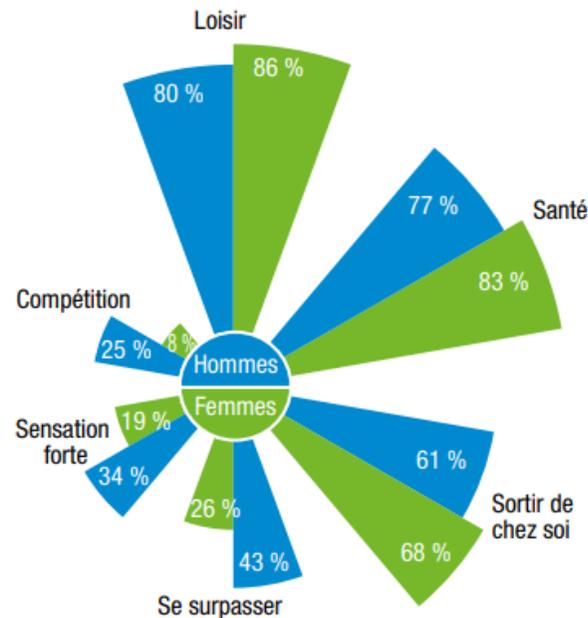
Une demande de plus en plus **segmentée**



Source : EPSF 2007 ; © IRDS/IAU Île-de-France 2017



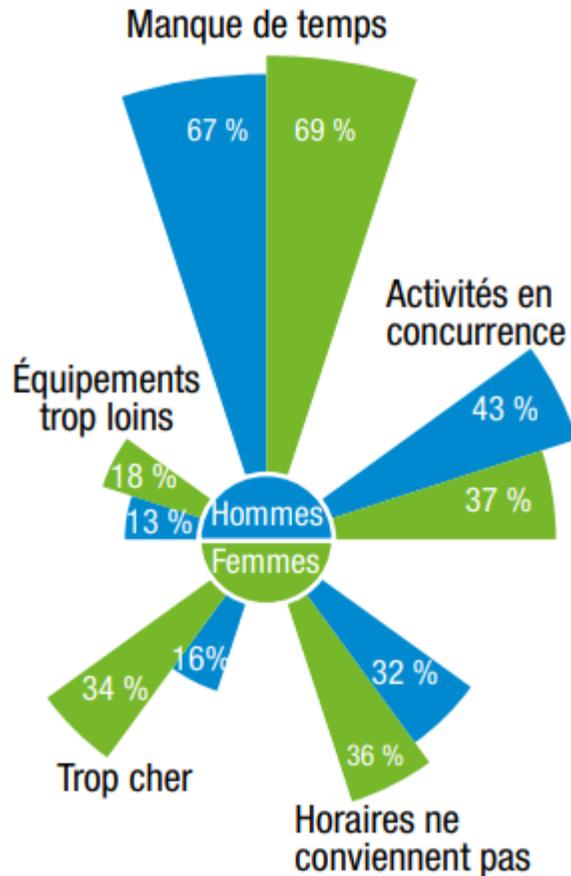
Source : EPSF 2008 ; © IRDS/IAU Île-de-France 2017



Source : EPSF 2007 ; © IRDS/IAU Île-de-France 2017

Des freins, des leviers

Freins à la pratique sportive (chez les peu sportifs) :



Source : EPSF 2015-2017 ; © IRDS/IAU île-de-France 2017

Des leviers ?

Le coût de la pratique notamment chez les femmes et les contraintes d'organisation (horaires, équipements trop loin...)



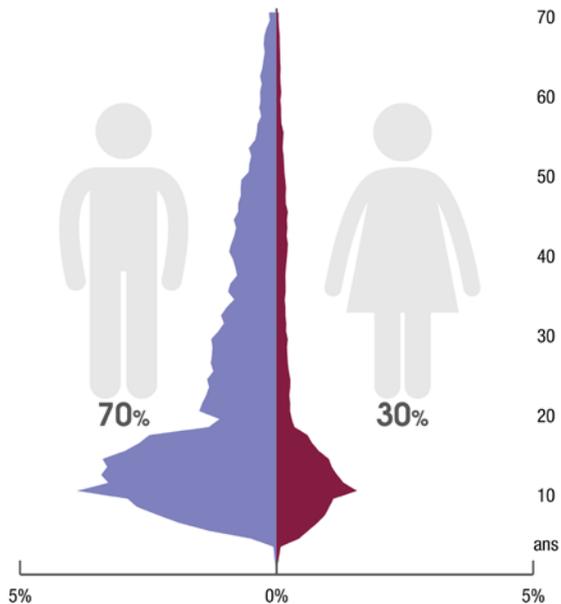
84% des enfants qui font du sport régulièrement sont accompagnés sur le lieu de leur pratique par un de leurs parents

41% des parents accompagnateurs seraient intéressés par une offre simultanée quelle soit sportive ou culturelle

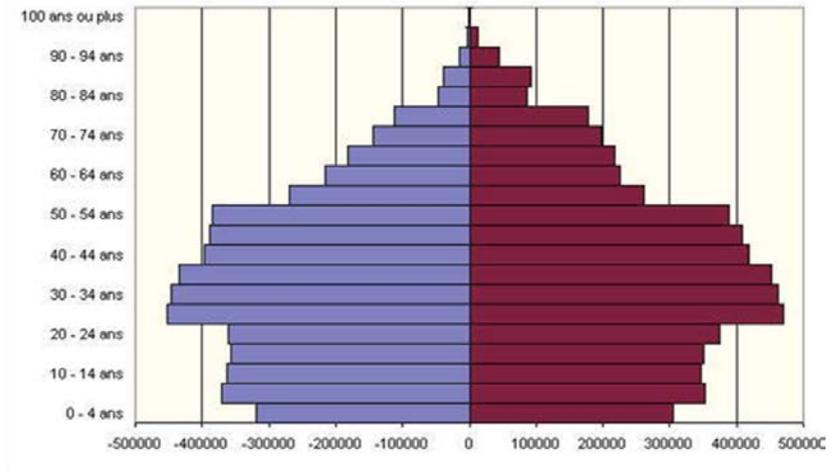
C'est le cas pour 43% des femmes et pour 53% des femmes de famille monoparentale

Quelle offre aujourd'hui face à la diversité des publics et de leurs attentes ?

Pyramide des âges des associations sportives franciliennes



Pyramide des âges de la population francilienne



La pyramide des âges de la pratique licenciée des fédérations sportives ne se calque pas sur celle de la population en générale. La pratique en club, notamment au sein des fédérations olympiques s'adresse sauf exception essentiellement au moins de 20 ans et aux hommes.

Source INJEP-MEDES- recensement des licences auprès des fédérations agréées par le ministère en 2016 et Insee recensement de la population

Quelle offre aujourd'hui face à la diversité des publics et de leurs attentes ?

Le standard du gymnase polyvalent s'impose toujours, avec une très grande salle comprenant toutes les aires de pratiques, des plus grandes aux plus petites, en réponse à l'adage « qui peut le plus peut le moins ». Mais, quand l'activité utilise le moins, il faut toujours chauffer, éclairer, entretenir le plus. Si les réponses innovantes se développent, les équipements sportifs traditionnels (gymnases, stades, etc.), ont du mal à s'adapter. Conçus à l'origine pour répondre aux besoins des clubs et des scolaires, leur accès dépend de créneaux définis sur une année sportive. Lorsque des équipements sont construits ou rénovés, il y a souvent reproduction des modèles existants des années 1970, avec des aires de pratiques conformes aux tracés officiels des fédérations, sans aucun espace pour des modalités plus axées sur les loisirs ou la santé. Ils intègrent rarement des espaces d'accueil et de convivialité. C'est pourtant l'élargissement à d'autres publics qui doit être impulsé, tout en permettant les pratiques scolaires ou en club. Les concepteurs de l'offre privée d'équipements sportifs ont bien perçu les changements dans la demande et ont déployé différents concepts en conséquence : réservation en ligne, plateforme sociale pour créer une communauté, pas d'obligation d'adhésion, espaces de convivialité (bar, restauration...), larges plages horaires d'ouverture, diversification de gamme (du select au low cost ou vers des publics féminins)...



Développement d'une offre privée

Une offre privée : réservation en lignes, services et réseaux sociaux, règles revisitées et jeux en format réduit, les sports de nature en ville (salles de blocs, stratégie foncière...)



Photos J.M. Sicot/Institut Paris région



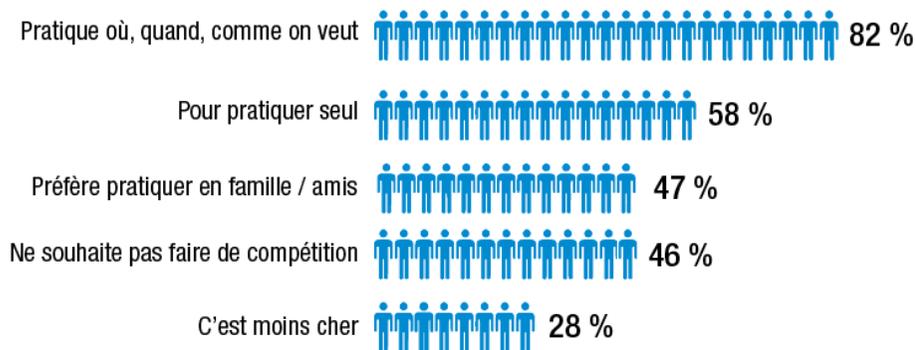
Depuis les années 2000 : boom des salles de fitness low-cost.



En réponse, le développement de la pratique auto-organisée ?

Face à une offre traditionnelle peu adaptée à une partie de la population mais aussi grâce à une forme de « vulgarisation » de l'accès au sport, le sport en accès libre se développe

Les motivations de la pratique **auto-organisée** : une réponse aux contraintes de **temps**, au « rejet » de la **compétition** et au **coût** de la pratique ?



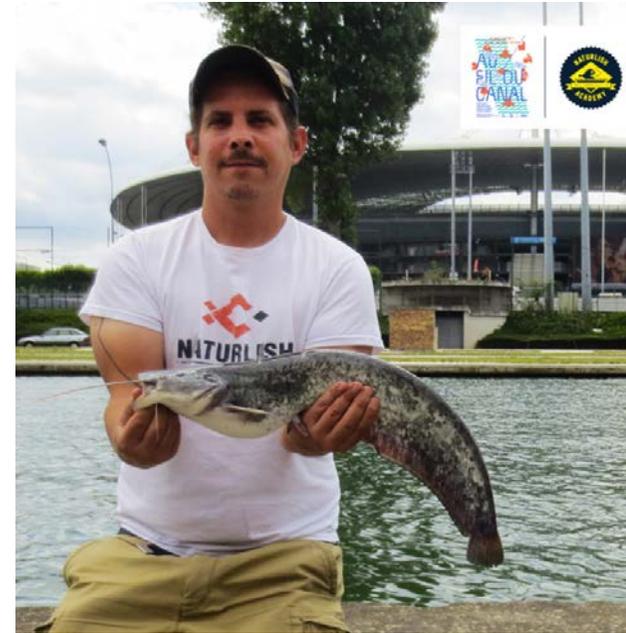
Le rapport au sport s'est « **vulgarisé** », du fait de :

- De l'apprentissage des gestes sportifs à l'école
- Des multiples pratiques en club dans l'enfance
- Des nouvelles formes de transmission (vidéos internet)
- Des nouvelles formes de socialisation (réseaux sociaux)

la pratique auto organisée devient plus accessible

« Sportivisation » de la ville

La ville est en passe de devenir l'équipement sportif de demain. Entre évolution de la pratique sportive, contraintes, financières, spatiales, et nécessité environnementale, l'offre des lieux du sport s'élargit. Les communes doivent trouver les moyens de pouvoir s'adapter d'une manière intelligente et fonctionnelle à ces mutations.



Extension du domaine des pratiques : le sport partout, autrement

Photos J.M. Sicot/Institut Paris région

Le sport dans l'espace public

L'offre sportive ne rencontre pas obligatoirement la demande, par contre la demande sait **s'emparer des espaces dans une pratique évolutive** – Il ne faut donc pas standardiser les réponses ! Ce qui signifie :

Observation des usages et aussi **évolution** des usages

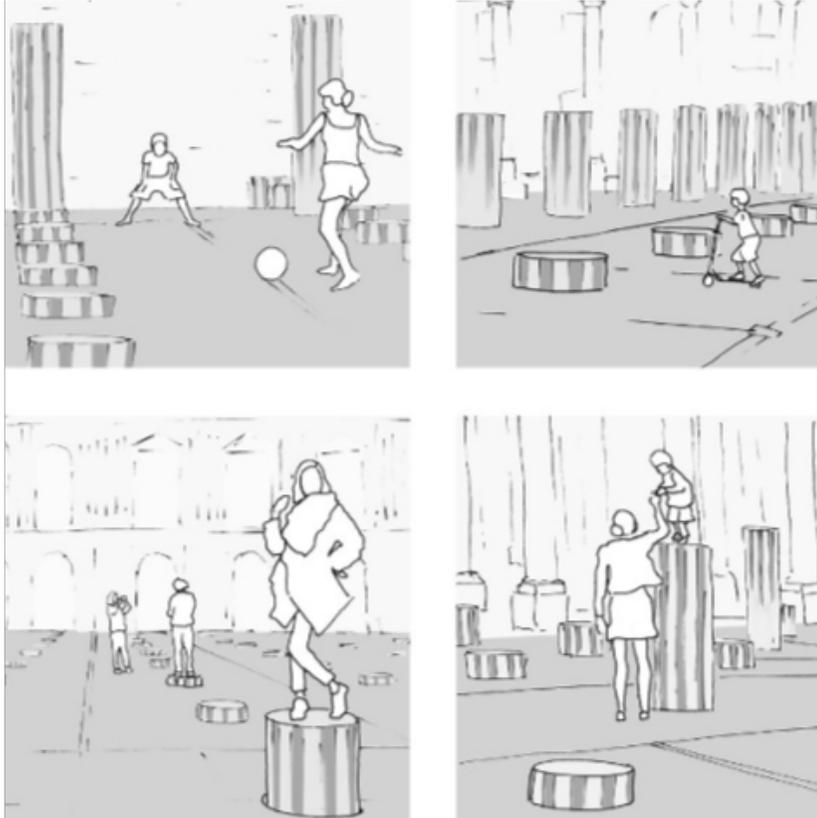
Co-conception avec tous les usagers (et les non usagers) d'un espace

Préfiguration et réversibilité



Photos C. Peuvergne/Institut Paris Region

Sport et espace public



Sonia Curnier, « Programmer le jeu dans l'espace public ? », Métropolitiques, 10 novembre 2014.

Aller vers une ville « expérientielle »

Urbanisme fonctionnaliste et sécuritaire au dépend de la ville de l'usage ou le détournement des espaces est autorisé : **aménager « l'air de rien » dans le but de favoriser une pratique libre et multiple VS les équipements « posés » sans réflexion et sans accompagnement** (tables de ping-pong dans les squares, certains parcours de santé, appareils de fitness etc.).



Bancs publics anti SDF et anti Skater, Londres

Synthèse état de la pratique, évolutions en cours et effet sur l'offre

La pratique sportive (synthèse)

Des marges de progrès possibles et nécessaires en IDF et particulièrement sur le territoire

En Île-de-France :

- pratique sportive répandue mais avec des **marges de progrès** conséquentes.
- pratique sportive insuffisante par rapport à des enjeux de santé, une **société qui se sédentarise**.
- **inégalités sociales et territoriales** importantes en matière de pratiques.
- Complexification de la demande, des **attentes qui se sont diversifiées**

En Seine-Saint-Denis et à Plaine Commune :

- une partie importante de la population pratique **moins d'activité physique et sportive voire ne pratique pas du tout** : femmes, adultes de 34-55 ans, seniors et populations résidentes des QPV
- Une pratique **auto organisée plus faible** que sur IDF notamment chez les plus jeunes et les cadres et professions intermédiaires
- **Un environnement moins favorable à la pratique** : carence en espaces naturels, en équipements sportifs, en espaces publics et de qualité

L'offre sportive (synthèse)

Un écart qui se creuse entre diversification de la demande en pratiques ludo-sportives et offre d'infrastructures pour y répondre

Nécessité de répondre aujourd'hui à des pratiquants dont les **attentes et les modes de pratiques** se sont extrêmement **diversifiés**, avec souvent pour point commun la recherche de **faibles contraintes et d'une plus grande souplesse d'usage**.

À cela s'ajoutent des **carences manifestes en équipements** sportifs dans les territoires et des équipements dont la programmation traditionnelle ne permet pas d'intégrer correctement ces **nouveaux besoins**, une offre privée qui s'est développée (fitness low cost, à haut de gamme, foot à 5, futsal, padel, escalade...).

En partie la conséquence d'un **développement de la pratique autonome en extérieure, sportivisation de la ville**, recherche « **d'espaces naturels** » (effet covid++) et **d'espaces non aménagés** ou la créativité, l'improvisation et l'éphémère sont au rendez-vous.

En réponse aux besoins du territoire et aux évolutions de la demande, il est nécessaire de trouver une **nouvelle offre pour développer la pratique d'APS**

#1.4

UNE APPROCHE NOVATRICE MULTIDIMENSIONNELLE

LE CONCEPT DE LA TRAME ACTIVE, LUDIQUE ET SPORTIVE

L'approche novatrice multidimensionnelle

- **Une réflexion qui sort des travaux habituels avec définition de schémas d'équipements & notion de rattrapage** conduisant à la production systématique d'équipements traditionnels normatifs sans innovation ne tenant pas compte de la diversification des attentes

Plaine commune à un taux d'équipements pour 10 000 habitants de 15 contre 29 en IDF. Le territoire devrait doubler son nombre d'équipements (+ 600 équipements à construire) pour atteindre un taux régional lui-même un des taux les plus bas de France (23 équipements pour 10 000 habitants contre 41 en moyenne nationale).

La multiplication des aménagements à caractère ludo-sportif sur l'espace public : les aires ludo-sportives : city-stades, roules parcs, skatepark, SWO (Street Work Out), parcours de santé, espaces ludiques pour les enfants. Leur juxtaposition sur l'espace public ne suffit pas : au mieux mono public au pire inutilisés. Ils proposent une offre à part et séparent en deux les lieux de pratique : les équipements sportifs d'un côté (publics et privés) pour les clubs et les écoles, et les aménagements ouverts à tous. Pas de complémentarité entre eux, peu de liaison, pas de cohérence

- Un développement sportif **placé au cœur du développement urbain** et de fait un **travail transversal, une grille de lecture multi-thématiques qui sert un projet global** : un territoire plus inclusif, plus écologique, qui participe de la mise en cohérence des centralités existantes et futures, avec une recherche de complémentarité Nord/Sud.
- **Une inclusion « systématique » de la TALS aux différents projets d'aménagements, qui nécessitera de :**
Mettre en avant certains enjeux programmatiques relatifs aux particularités de la TALS pouvant se traduire par des éléments de formulation des cahiers des charges pour le choix d'équipes d'AMO en charge des aménagements futurs. L'objectif serait de tendre vers des formes innovantes, en se libérant de la forte influence rassurante des concepts traditionnels des équipements sportifs et des réponses décrites sur les catalogues (implantation de City-stades, de SWO, de parcours de santé, d'aménagements d'appareils définis à priori).

4 principes : Variété des usages, Santé, Saisonnalité, Sécurité

- Une trame active, ludique et sportive qui repose sur 4 principes : **Variété des usages, Santé, Saisonnalité, Sécurité**
 - Variété des usages : de la performance au ludique pour des pratiques libres et en clubs. Anticiper les différentiels de vitesse et intégrer des aires sportives variées, favoriser le lien avec les équipements sportifs structurants (parcs des sports, équipements avec effet parvis...)
 - Intégrer la dimension prévention : qualité des équipements proposés (qualité des sols, points d'eau, aires de repos...), adaptés aux différents publics avec des services associés (information, étalonnage, encadrement...)
 - Variations climatiques et variations d'usages : abris en dur et recherche de végétalisation, soleil l'hiver et ombre l'été, présence de l'eau et des aménagements temporaires évolutifs.
 - Gérer des pratiques différenciées : « sportiviser » l'espace public impose une sécurisation des parcours, des traversées, d'où l'importance de la signalétique et la maîtrise des nuisances potentielles, du sentiment de sécurité des lieux.

Des itinéraires et des spots à l'échelle intercommunale

La trame active, ludique et sportive constitue des **itinéraires et des spots ouverts à toutes et tous à l'échelle intercommunale**, capable d'intégrer l'existant, la présence de médiateurs, coachs, l'implication des riverains, l'implication des acteurs concernés ... Elle est basée sur :

- une trame **partagée** (pratique encadrée et auto-organisée)
- une trame **animée et attractive** y compris pour les « pas ou peu sportifs ». Pour « les éloignés » c'est le relationnel qui compte comme dans toute démarche d'éducation. Les clubs comme les « coachs » doivent s'emparer de la trame, s'en servir comme d'un outil. Il convient d'animer la trame en s'appuyant sur les réseaux d'associations à la fois dans le champ sport et dans le champ du social et de l'éducation.
- la **recherche** d'une **qualité paysagère**
- la « **nature** » comme **priorité** de la pratique : s'appuyer sur la découverte des **paysages**, les **espaces verts**, les **trames vertes et bleues**
- une trame reliant les **grands points d'attractivité**, « **les attracteurs** » en y insérant les grands pôles: universités, équipements sportifs importants, marchés et grandes places, équipements culturels
- une trame qui intègre et conforte **les schémas et plans mis en œuvre par Plaine Commune** sur ses politiques sectorielles (trame verte et bleue, plan vélo, plan marche, etc.)
- une trame qui prend en compte les **projets urbains** du territoire : faire sens avec les **projets structurants** : les JOP 2024 et les nouvelles gares; requalification des portes de Paris et continuités entre les territoires avoisinants, les projets NPNRU etc. ...

Le principe général de la trame repose sur 2 éléments structurants : une piste, un itinéraire et des aires de pratiques variées appelées « spots »

- La piste centrée sur des usages « circulant » la marche, la course, le vélo, les engins roulants sans moteurs thermiques
- Les spots sont des espaces d'activités, aux dimensions variables, proposés pour des pratiques et cela selon des modalités très variables et évolutives : pratique spécialisée, voire très spécialisée, avec des appareils, des dimensions, des tracés, jusqu'à des pratiques beaucoup plus ouvertes, voire indéterminée à priori.

Vers une nouvelle offre sportive

*La construction des scénarios qui remplissent les conditions d'une perception immédiate :
« je suis sur la trame active, ludique et sportive »*

- La définition d'**itinéraires nouveaux ou prolongés** à partir de considérations nouvelles au regard de **l'évolution des pratiques** (concept du parcours ludique et sportif)
- La prise en compte d'une dimension prospective pour un **élargissement de l'offre d'APS vers des nouveaux publics**
- La définition de **spots**
- L'enrichissement d'une offre de **services complémentaires** au regard des enjeux de la pratique (maison des coaches, liens avec des équipements sportifs dans une offre de faible contrainte)
- La **modernisation** possible de l'offre existante (**restructuration** de parcs des sports plus ouverts et travail sur leur approche spatial...)
- La prise en compte des marges du territoire et des continuités externes de la trame : communes riveraines, notamment au nord pour **trouver des relais**
- La création d'un **événementiel** capable de valoriser les points forts de la trame ; la fabrication d'un **plan guide**

#Partie 2

SCHÉMA D'INTENTION DE LA TRAME ACTIVE, LUDIQUE ET SPORTIVE TERRITORIALE

#2.1

LA TRAME GÉNÉRALE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE DE PLAINE COMMUNE

SCHÉMA D'INTENTION DE LA TRAME ACTIVE, LUDIQUE ET SPORTIVE TERRITORIALE

Une mise en réseau globale

Définition de la trame active, ludique et sportive

Comme énoncé dans la première partie du document, la trame active, ludique et sportive est pensée comme **des itinéraires et des spots** ouverts à toutes et tous à **l'échelle intercommunale** et basée sur :

- la **recherche** d'une **qualité paysagère**
- la **nature** comme **priorité** de la pratique
- une trame **attractive** y compris pour les « **pas ou peu sportifs** »
- une trame pensée comme des **itinéraires**
- une trame qui prend en compte les **projets urbains** du territoire
- une trame reliant les **grands points d'attractivités**

Chaque axe se compose de **plusieurs éléments en réseau** :

- Des **pôles majeurs d'attraction**, justifiants indiscutables du tracé
- Des **liaisons**, des itinéraires, établissant le **lien entre ces pôles**, porteurs des principes d'itinérances et de mobilités actives
- Des ramifications, des **complémentaires** faisant preuve de la dimension structurante de la trame
- Les **points de croisement** de ces 3 axes constituent des **points d'attractions**

Les axes sont décrits à l'échelle du territoire de Plaine Commune, cependant ils s'inscrivent dans des itinéraires plus lointains, rejoignant ainsi des **enjeux d'échelle régionale et de territoires en réseau**.

Proposition de schéma de la trame active, ludique et sportive

La trame s'étend sur plus de **100 km** (112 km dont 28 km le long de l'eau).

Elle est structurée en **13 axes** :

- **3 axes majeurs** assumant une fonction structurante au regard des différentes dynamiques du territoire
- **10 axes complémentaires** qui irriguent le territoire et se **raccrochent tous aux 3 majeurs**.

Axe 1 « **Seine et de Canal Saint-Denis** » : des voies d'eau et des berges

Axe 2 « **Jeux Olympiques et Paralympiques 2024** »

Axe 3 « **le cardo** », Nord-Sud

Axes 4 à 13 « **complémentaires** »

Les **3 axes majeurs, colonne vertébrale** de la trame :

- L'axe **Seine/Canal, voies d'eau et berges**, l'axe géographique (approche morphologique du territoire), mêlant fonctions logistiques et industrielles, mobilités douces du quotidien et loisirs dans une double trame sur la Seine avec les 2 bras du fleuve.
- L'axe des **JOP 2024**, l'axe héritage, du Village des athlètes au Village des médias en passant par le cœur des Jeux (Stade et CAO) et le parc Valbon.
- L'axe **Nord-Sud**, le plus prospectif. Ce dernier représente **le cardo**, en reprise symbolique du cardo historique de Paris vers le Nord, allant par la rue Montmartre vers la basilique de Saint-Denis jusqu'à la butte Pinson.

Les **10 axes complémentaires** qui se divisent en deux groupes : ceux au **Nord** de l'axe JOP et ceux au **Sud**

- Au **Sud**, dans la **partie dense** du territoire au contact de grands projets urbains (les entrées dans Paris, les grandes ZAC, les gares etc.)
- Au **Nord**, en **secteur plus ouvert**, au contact de la trame verte et bleue, de chemins de randonnées existants, les cités-jardins et parcs, avec des enjeux écologiques aujourd'hui qui reformulent les éléments de pertinence des projets (agriculture urbaine....).

#2.2

DESCRIPTION DES TROIS AXES MAJEURS

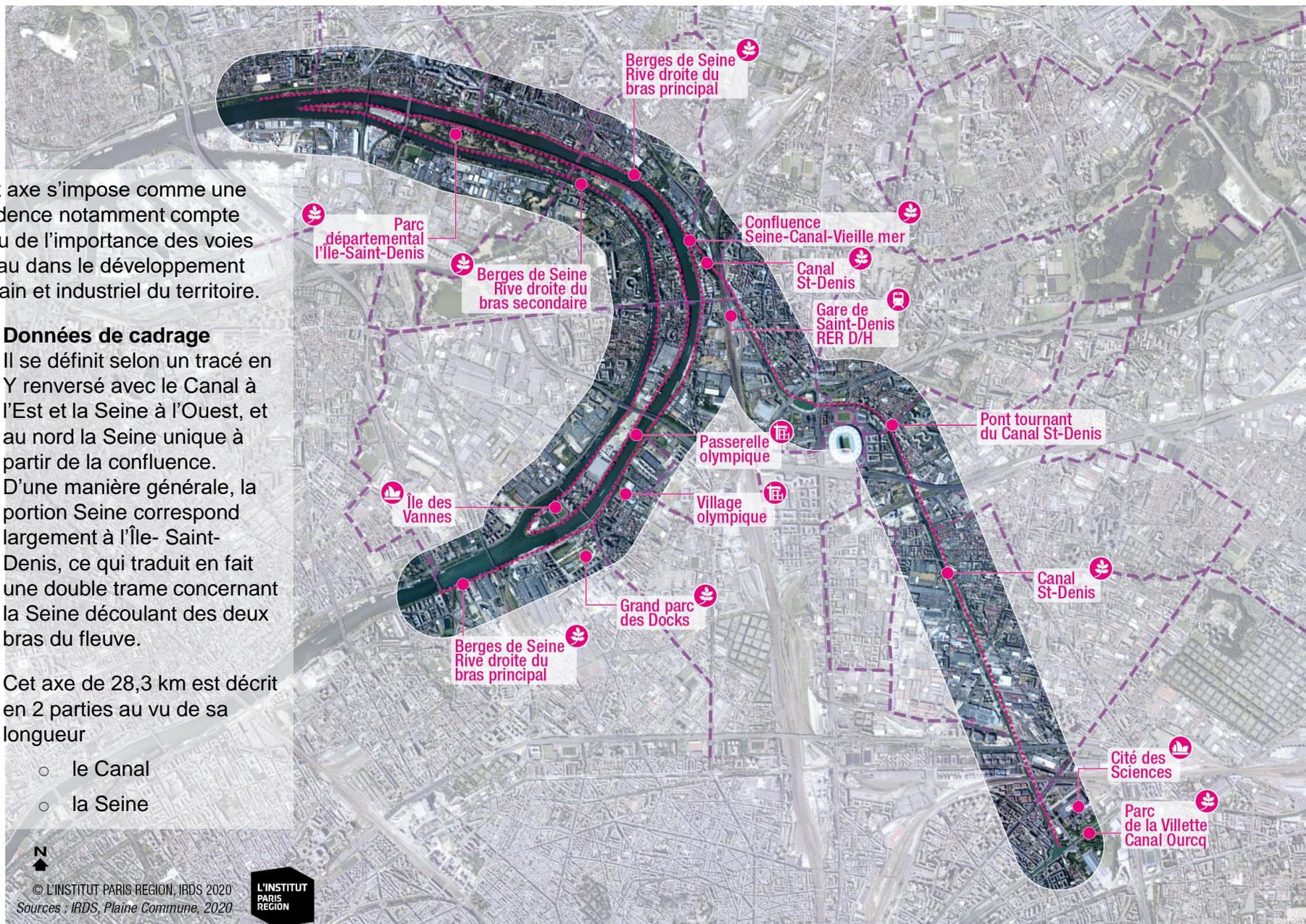
SCHÉMA D'INTENTION DE LA TRAME ACTIVE, LUDIQUE ET SPORTIVE TERRITORIALE

Cet axe s'impose comme une évidence notamment compte tenu de l'importance des voies d'eau dans le développement urbain et industriel du territoire.

- **Données de cadrage**

Il se définit selon un tracé en Y renversé avec le Canal à l'Est et la Seine à l'Ouest, et au nord la Seine unique à partir de la confluence. D'une manière générale, la portion Seine correspond largement à l'Île-Saint-Denis, ce qui traduit en fait une double trame concernant la Seine découlant des deux bras du fleuve.

- Cet axe de 28,3 km est décrit en 2 parties au vu de sa longueur
 - le Canal
 - la Seine



© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020
Sources : IRDS, Plaine Commune, 2020

L'INSTITUT
PARIS
REGION

#1 Canal

- **Son ancrage d'origine**

Le parc de la Villette, le port de la Villette, les approches en termes de circuits et de spots sont déjà présents.

La réorganisation de la Porte de la Villette devrait permettre des tracés plus efficaces sur les enjeux recherchés de la trame.

La liaison avec le canal de l'Ourcq étend la trame à l'Est tandis que celle avec le bassin de la Villette (canal Saint-Martin) prolonge la trame à l'Ouest vers la Seine et le centre de Paris.

- **Les berges du canal**

Elles sont en partie aménagées pour des pratiques de mobilités actives, cependant des éléments de service pourraient y être implantés

Aujourd'hui la rive droite est plus efficace et plus propice (projet canal sur la rive droite).

- **Le projet du Port du Chemin vert**

Le projet est décrit sur la base d'une recherche de connexion au canal.

Le point d'accroche avec le futur « mail vert » motive des approches nouvelles en termes de pôle de service.

Les schémas d'aménagements et des circuits sur les espaces publics de cet axe vert, perpendiculaire au canal justifient des innovations en termes de pratique pour tous.

Les implantations d'équipements publics, sur le modèle du groupe scolaire déjà construit, pourraient intégrer des liens actifs, voire fonctionnels avec les espaces publics de ce mail, assurant aux futurs spots, une double fonctionnalité (sur le temps scolaire et sur le temps libre par exemple)

- **Du pont mobile à la gare de Saint Denis**

Les aménagements des berges existent, , notamment sur la rive Droite. Cependant la continuité n'est pas assurée.

Les rénovations en cours et notamment au niveau de Pleyel et de la Porte de Paris pourraient valider un passage plus affirmé de l'axe notamment en lien avec le centre de Saint-Denis

- **Le pont mobile, croisement avec l'axe Olympique**

Les franchissements actifs et doux du canal sont à compléter, PMR La passerelle au niveau du pont tournant est peu compatible.

Imaginer un signal fort marquant le lien avec l'axe Olympique, sous la forme d'un lieu « ressources » voire d'espaces à caractère sportif plus affirmé. (les terrains de grands jeux un peu plus au nord pourraient y contribuer)

Les enjeux de ce croisement entre les deux axes sont multiples, traversées, centralité de l'axe, signal....

Cela inclut de travailler le statut des écluses, des franchissements et les dynamiques d'accès aux grands équipements CAO et grand stade.

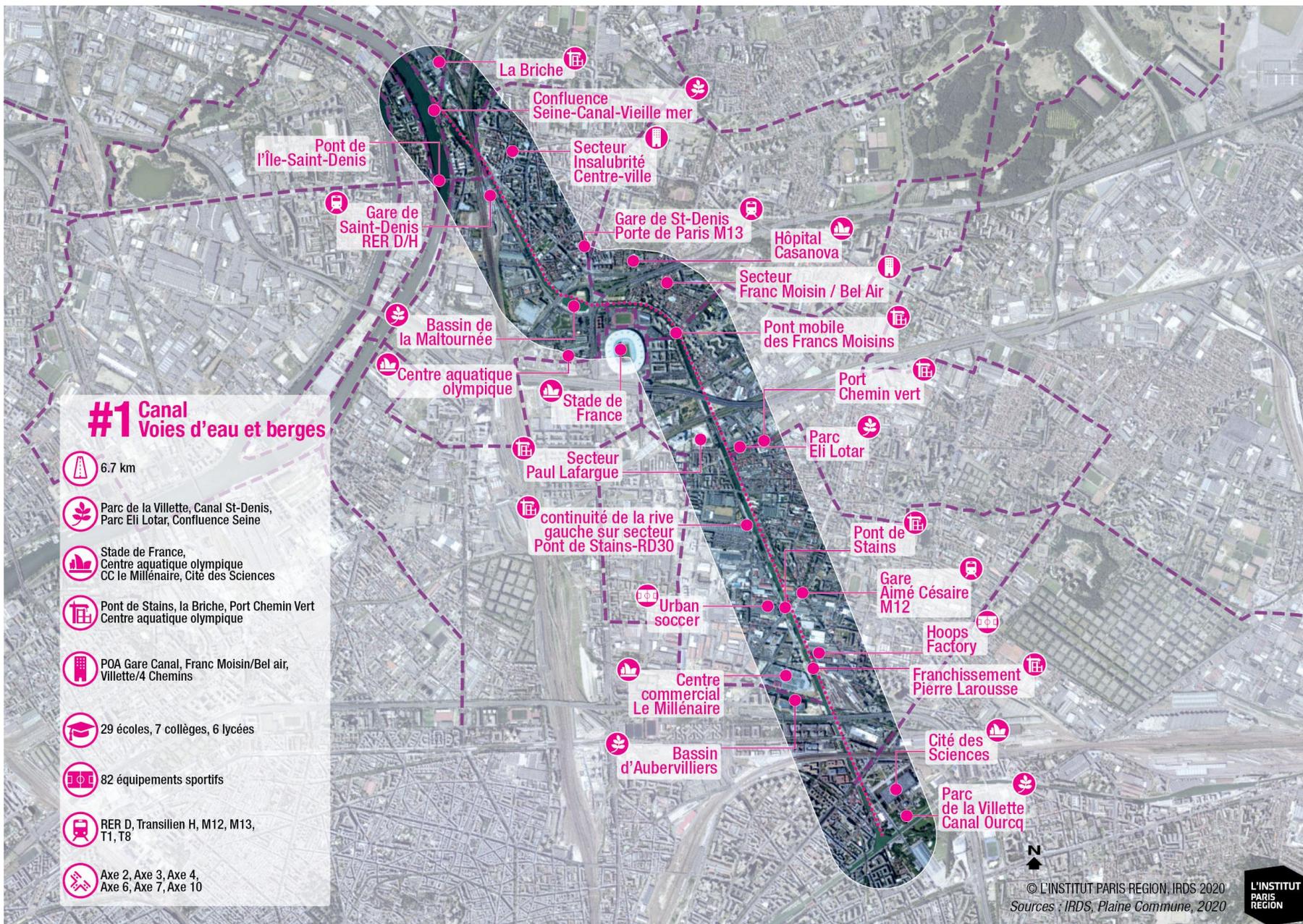
- **Le pôle majeur Gare de Saint Denis / Confluence avec la Seine / Vieille mer**

Tout ce secteur est en phase d'urbanisation progressive depuis le parvis ouest de la gare de St-Denis. Son développement vers le nord offre une possibilité de valorisation qualitative importante jusqu'au point de confluence.

La rénovation de la gare, avec son aménagement perpendiculaire aux voies ferrées, le parvis Ouest, les axes du tram T1 , la refonte de la rue du Port , produisent un rapprochement immédiat avec les berges de la Seine, dès ce niveau, côté Saint-Denis et côté Île-St-Denis.

La zone et le passage de la confluence à la Briche est un point fort à valoriser. Les projets en cours donnent le temps pour imaginer des aménagements spécifiques culture et sport . Les terrains situés sur une confluence offrent le plus souvent des espaces paysagés avec une forte valence de calme voire de méditation.

Les fresques urbaines repérées sur ce site pourraient justifier une scénographie particulière (ex : le musée sur les « restes » du Mur de Berlin). Ce secteur devra également répondre à des éléments de continuité sur la rive droite de la Seine, pour un franchissement valorisé du Canal.



#1 Seine

- Le complexe de l'Île des Vannes**, point d'ancrage de l'axe
 Site d'exception avec une dimension sportive majeure : la Nef, les salles de sport, la piscine, le stade, le pôle nautique...
 importants espaces libres, une valorisation effective des berges. La base d'aviron (Rowing club) comme 1er accès sportif à la Seine pour des usages plus variés.
- Enjeux portés par l'aménagement des berges**
 - la Seine
 - le Canal
 - Le Pont de St-Ouen constitue un premier lien possible entre ces berges et également le centre de Saint-Ouen -> jonction avec axe complémentaire traversant Saint Ouen
- Le village Olympique et la passerelle sur la Seine**
 Le VO, élément incontournable de la trame, il marque le départ de l'axe Olympique. Le projet de base nautique, avec un accès sportif à la Seine au pied de la passerelle olympique
 La passerelle conforte la dynamique entre l'axe Seine et l'axe olympique, et d'emblée avec la partie Canal de l'axe Seine.
 Le futur quartier en héritage peut devenir un quartier porteur d'innovation en termes de pratique active ouverte vers la Seine.
 Il en est de même pour les espaces du VO situé sur St-Denis et St-Ouen, et tournés vers la Seine.
- Du village Olympique jusqu'au pont de l'Île-St-Denis**
 Différents aménagements des berges sont envisageables. Les disponibilités foncières sont une clé importante de définition des circuits et des spots à privilégier au regard des différents projets urbains (requalification D1 et N14).
 L'axe rue du Port -Pont de Île-St-Denis - rue Méchin définit un lieu de passage important pour les dynamiques de développement actifs. Cela s'entend notamment dans le cadre des ouvertures de la trame vers l'Ouest (vers les Hauts-de-Seine et le parc des Chanteraines).
- Du pont l'Île-St-Denis au Pont d'Épinay**
La rive droite de la Seine, au niveau d'Épinay fait déjà l'objet d'aménagements de qualité, avec cependant des contraintes importantes en termes d'espaces disponibles trop peu conséquents pour développer des multipistes et inscrire des spots innovants.
 ->Jonction avec les axes 12, 13 et 1 canal
- La rive gauche de la Seine sur l'Île-St-Denis**
 Elle possède des potentialités intéressantes notamment dans une liaison possible avec le parc départemental des sports de l'Île-St-Denis. Elle fait face à la berge aménagée d'Épinay et des synergies pourraient être trouvées.
La rive droite de la Seine sur l'Île-St-Denis
 Elle borde le bras secondaire, finalement plus calme, lieu de vie des marinières...
 Elle donne accès au parc départemental (et notamment à la base nautique ?) ce qui offre un autre accès sportif à la Seine.
 Elle fait face à la rive de la Seine côté Villeneuve-la-Garenne.
Un axe futur de dimension sport de nature pourrait être imaginé
 - A partir des berges de la Seine côté Épinay-sur-Seine
 - Une traversée sur la Seine (bac ou kayak ou autre) rejoignant le parc départemental de l'Île-St-Denis
 - Une seconde traversée rejoignant Villeneuve la Garenne et le Parc des Chanteraines
- Du pont d'Épinay vers l'Ouest**
 Les aménagements des berges sous Épinay sont porteurs d'avenir en termes de liaison avec les projets visant à créer des itinéraires actifs le long de la Seine vers Mantes la Jolie et en fait vers la mer.
 La question du choix pertinent de la berge à valoriser est dépendant des autres secteurs et des autres projets.
 Notons que les berges aménagées rive droite au niveau d'Épinay constituent un atout pour le développement de cette rive.

#2 Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

- **Le Village Olympique**

Point de départ indiscutable de cet axe ; il est en relation forte avec l'axe Seine. Il permet une réflexion qui devra s'appuyer sur les différents projets en cours. Les liaisons piétonnes vers l'Est et le centre aquatique olympique - le stade de France sont en cours de finalisation et des ajustements restent possibles.

- **La gare Landy Pleyel**

Elle constitue un axe majeur de développement des dynamiques de circulation de tout ce secteur :

Le projet des Lumières de Pleyel

Il s'inscrit dans une forme implicite de prise en compte de cheminements actifs, de partage actif des espaces publics et de pôle de service, de préau sportif. L'importance des plantations offertes permet de jouer sur le registre des zones de fraîcheurs

Le pont bâti, le parvis de la nouvelle gare

La continuité active est ainsi assurée.

Les aménagements du parvis de la gare répondront à ces attentes nouvelles en termes d'offre de pratique, d'accessibilité et de mobilités actives intermodales

- **La liaison avec les deux grands équipements olympiques : stade et piscine**

Ces équipements sont des attracteurs majeurs, l'héritage des JOP sera également porté par les nouvelles dynamiques de ces équipements sur les usages de proximité, au quotidien et en dehors des grandes manifestations sportives.

Des éléments pourraient afficher ces options comme :

- La passerelle entre les deux équipements
- Les parvis actifs en cours de définition

Ces espaces sont puissamment en phase avec les enjeux de la trame, dont le tracé et les différents spots et pôles de service seront affinés dans les phases opérationnelles des différents projets.

- **Le pont mobile du canal**

Seconde liaison avec l'axe Seine-Canal.

Point marquant de centralité pour la trame générale (cf. axe canal).

- **Le fort de l'Est**

Ce fort constitue un potentiel nouveau d'attractivité par le développement des offres d'activités de nature (jardins, espaces verts, espaces d'agriculture urbaine).

Il marque une forme nouvelle possible de pôle de ressources et de services pour les usagers de la trame dans une version « nature et découverte »

- **La gare des Six routes**

L'axe olympique s'appuie sur la gare des Six routes, et sur le développement structurant de tout le secteur (réaménagement de la RN301).

Les aménagements en cours devront permettre de définir des spots nouveaux pour des activités sportives et de détente, et cela sur des registres innovants.

- **Le Parc Marville-Valbon**

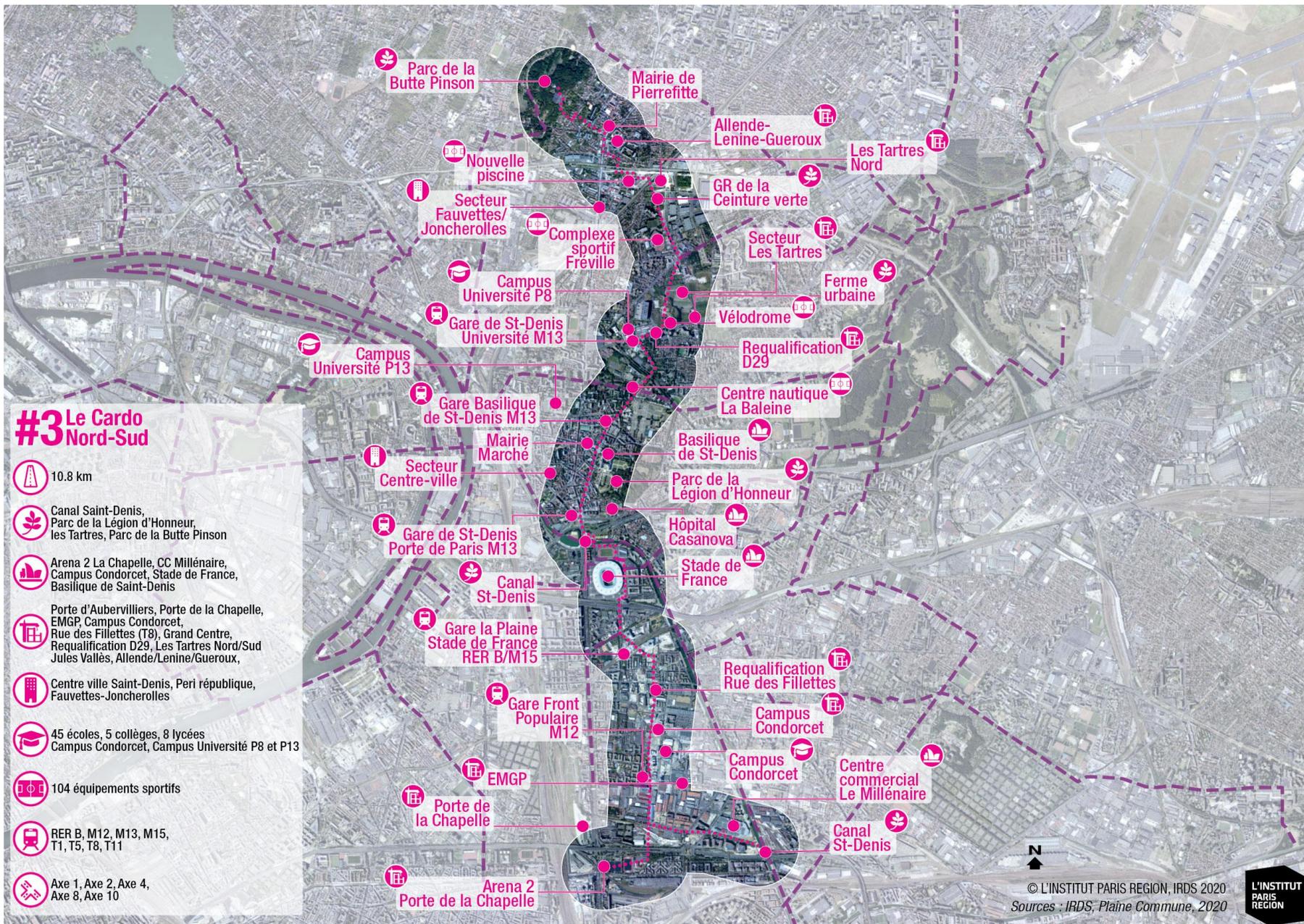
C'est un pôle majeur de la trame générale de Plaine Commune, avec des attractions qui se jouent au niveau régional.

L'axe olympique permet de rejoindre ce pôle par les aménagements futurs de la RN 301, prévus dans le cadre des JOP.

Les projets de cheminement doux et de spots de pratique sont en phase opérationnelle de développement en lien avec les aménagements JOP et le projet de baignade naturelle au cœur du parc Georges Valbon.

#3 Cardo / Nord-Sud

- Un ancrage de départ sur le canal et la Villette et l’Arena 2 Porte de la Chapelle**
 Les aménagements futurs de ce secteur doivent permettre de valoriser fortement la création de ce pôle de départ commun aux deux trames.
 Jonction axe Seine –Canal
- Porte de la Chapelle / Arena 2**
 Cette entrée du nord de Paris va faire l’objet d’un profond réaménagement d’ici à 2024 qui permettra notamment de connecter les communes voisines avec Paris. S’y ajoute la construction de l’Arena, équipement olympique.
- Le campus Condorcet**
 Grand projet pour un campus du XXIème siècle.
 Les cheminements actifs, les aires ouvertes de pratiques ludiques et sportives constituent des éléments incontournables de définition des espaces publics du campus
 Dans ces définitions, plusieurs liaisons sont possibles avec les berges du Canal, puis des traversées du canal et des liens avec le centre d’Aubervilliers.
- Secteur des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris (EMGP)**
 Forts enjeux d’aménagements urbains sur ce secteur qui accueillera surtout de l’activité économique avec une restructuration de la trame viaire ouverte au public et la création de plusieurs petits espaces verts (a minima 2,5 ha) qui pourraient intégrer une projection de la trame active et sportive.
- Campus Plaine Saint Denis- Paris 13/Nationale 1 – avenue du Président Wilson**
 L’axe prend appui sur l’avenue du président Wilson requalifiée et passe par un des campus universitaires de Paris 13 (IUT) et non loin du Campus Condorcet. Des liens sont à trouver entre aménagements de l’espace public sur cet axe et une population étudiante avoisinante.
- Saint-Denis centre, Basilique et parc de la légion d’honneur**
 Un puissant effet de centralité pour les dynamiques de développement de la trame.
 - D’un côté le parc, la dimension nature
 - De l’autre la ville, patrimoine, marché, lieux de vie
- La jonction avec l’axe Vieille Mer**
 Et notamment vers l’est en direction du parc Georges Valbon, mais aussi vers le canal
- Université de St-Denis**
 Pôle universitaire avec des options nouvelles à définir,
 Les enjeux et potentialités restent proches des projets décrits pour le pôle Condorcet
 Parvis du métro 13 Gare de Saint-Denis Université
- Les Tartres, une nouvelle dimension**
 L’affirmation de la dimension nature active, et de loisirs,
 Une valorisation de l’agriculture de proximité, pôles de services et circuits courts
 Traversées de Stains et Villetaneuse par le GR Ceinture verte
 Proposer une nouvelle image du territoire, sous un angle plus naturel, de qualité de l’air, des paysages
- La butte Pinson, la "petite sœur" de Montmartre**
 Maillon important de la ceinture verte de la capitale, en contact avec les communes de Pierrefitte, Montmagny et Groslay
 Affirmation de la dimension nature et découverte - ferme pédagogique, appel à idées AEV + communes pour un centre d’expérimentation en agriculture urbaine, mais aussi ancienne Guinguette réactivée, et terrains de sports (plaine de jeux, foot...)



#2.3

DESCRIPTION DES AXES COMPLÉMENTAIRES

SCHÉMA D'INTENTION DE LA TRAME ACTIVE, LUDIQUE ET SPORTIVE TERRITORIALE

#4 Vieille mer

- **Port de Gennevilliers/Lac des Chanteraines**

Cet axe prend ancrage à l'ouest dans les Hauts-de-Seine et serait à travailler avec les communes de Gennevilliers et de Villeneuve-la-Garenne. Il s'appuie dans cette partie du territoire sur le trajet de l'Euro Vélo Paris- Londres. Le port de Gennevilliers, 1er port fluvial de France, est aussi un site patrimonial qui se visite. Avant de rejoindre les rives de l'Île-Saint Denis, il passe par le parc des Chanteraines (propriété départementale du 92) et son lac (activités nautiques).

- **Pont de l'Île-Saint-Denis et gare de l'Île Saint Denis**

L'axe rue du Port - Pont de Île-St-Denis - rue Méchin définit un lieu de passage important pour les dynamiques de déplacements actifs. Cela s'entend notamment dans le cadre de l'ouverture de la trame vers l'ouest et les Hauts-de-Seine. La rénovation de la gare, avec son aménagement perpendiculaire aux voies ferrées, le parvis Ouest, les axes du tram T1 , la refonte de la rue du Port , produisent un rapprochement immédiat avec les berges de la Seine, dès ce niveau, côté Saint-Denis et côté Île-St-Denis.

- **Confluence et Vieille Mer/Campus Université Saint-Denis**

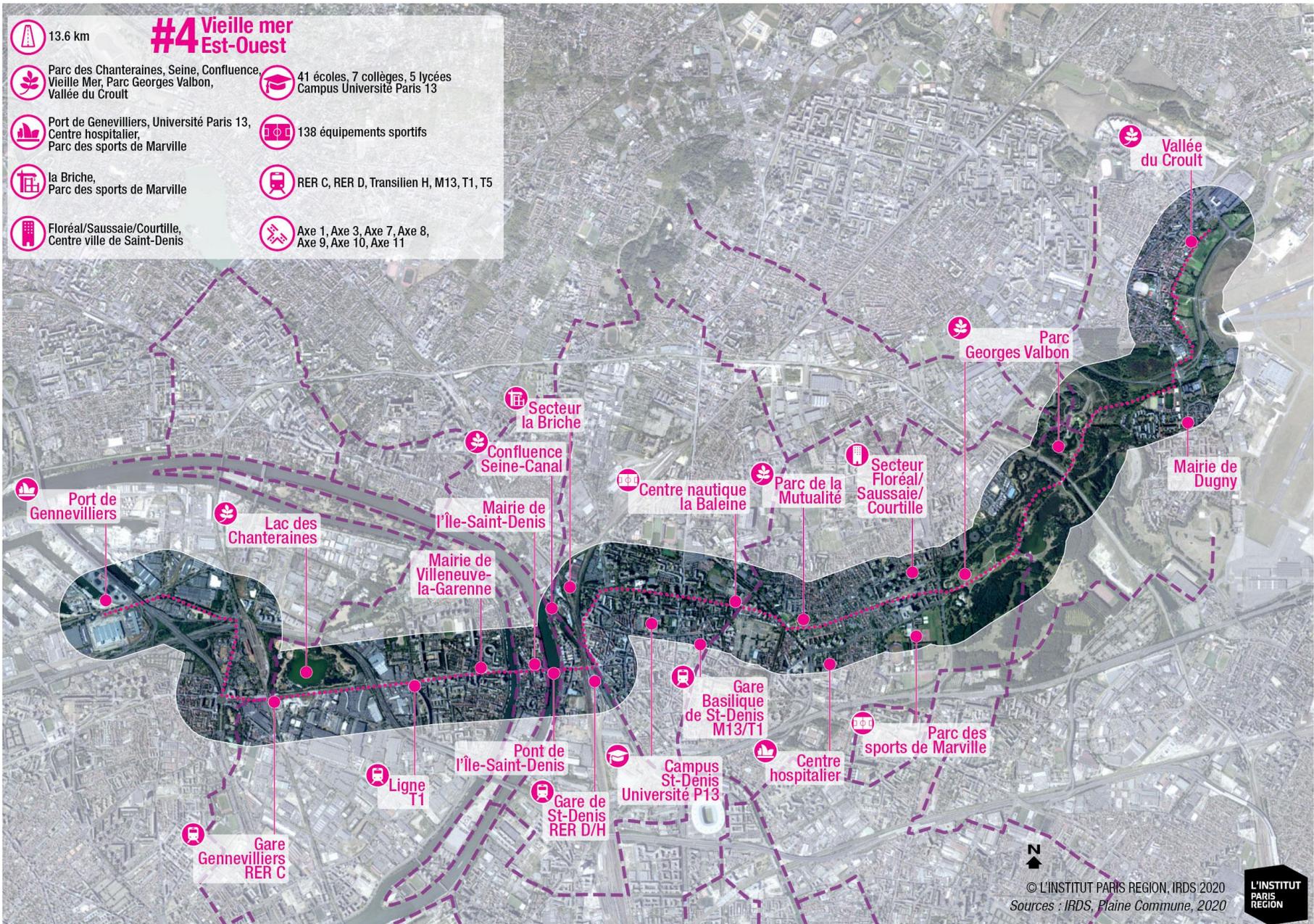
La redécouverte du parcours de la Vieille-Mer dans sa séquence Ouest, du parc Georges Valbon à la confluence de la Seine et du canal Saint-Denis constitue un enjeu majeur pour le développement de la trame verte et bleue du territoire. Les secteurs Confluence/La Briche concentrent des enjeux majeurs environnementaux notamment quant à la valorisation de l'embouchure des deux rus de la Vieille Mer et du Croult. Le campus de l'université Paris 13 qui comprend par ailleurs des logements étudiants est à inclure dans le travail sur l'axe pour un développement du sport auto organisé notamment.

- **La Baleine/Centre hospitalier de la Fontaine/NPNRU Floréal, La Saussaie, Courtilles**

Le centre aquatique La baleine offre une grande variété d'activités ludiques et sportives avec une fosse à plongée, équipement rare (complément de celle de Villeneuve-la-Garenne). Une réflexion est à mener avec le centre hospitalier Delafontaine pour cet axe qui se positionne dans le scénario « santé-environnement ». Les quartiers NPNRU Floréal, Saussaie, Courtilles, sont à intégrer aux réflexions de cet axe avec des enjeux forts de connexion de ces quartiers au parc des sports de Marville pour le développement d'activités physiques et sportives auprès des populations résidentes et dans un objectif de valorisation des secteurs qui cumulent des dynamiques cruciales (environnement, santé et paysage).

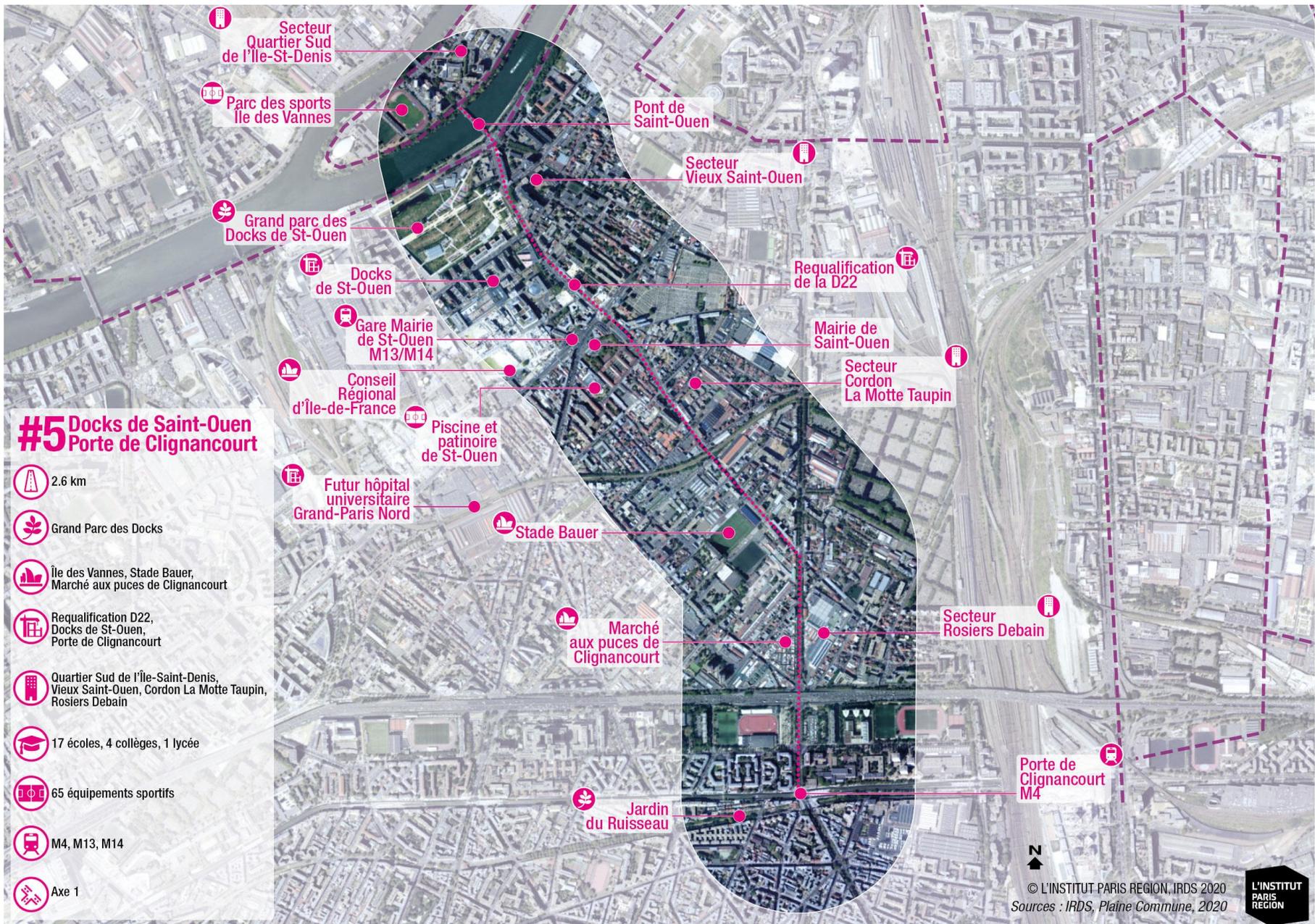
- **Parcs Marville et Georges Valbon**

Le parc GV est un site majeur de la Métropole. Classé Natura 2000, il présente une grande richesse paysagère, florale et faunistique. Il est concerné par plusieurs axes du Plan Investissement bassins du Département : l'intégration urbaine des bassins des Brouillards et de la Molette en lien avec le parc, la préservation et l'enrichissement de la biodiversité, la réouverture de la Vieille-Mer et la création d'un lieu de baignade en milieu naturel. Le site de Marville est composé d'espaces sportifs voués à être requalifiés dans le cadre des Jeux de 2024. Les grandes orientations pour ces 2 parcs qui forment un vaste ensemble sportif et paysagé sont: le renforcement de leur visibilité et de leur attractivité pour les populations locales mais aussi de niveau métropolitain; l'affirmation de la vocation sportive, de loisirs et paysagère avec la préservation de la trame verte existante et l'aménagement de liaisons actives et d'itinéraires alternatifs connectant les quartiers environnants. L'axe part ensuite vers le Val-d'Oise en s'appuyant sur la vallée du Croult, qui s'inscrit dans les réflexions de la Trame verte et bleue sur les deux départements.



#5 Docks de Saint-Ouen > Porte de Clignancourt

- Île des Vannes/Pont de Saint Ouen/Les Docks**
 Cet axe prend appui sur l'Île-des Vannes, à l'extrémité sud du VOP où il croise l'axe Seine ce qui lui permettra une connexion avec le cheminement des berges et le nautisme. Le grand complexe sportif labellisé « patrimoine du 20ème siècle » sera en partie rénové pour les Jeux. L'axe passe par le Grand parc des Docks à Saint-Ouen (12 hectares situés en bord de Seine), dans l'éco quartier à proximité du château de Saint-Ouen. Le Parc comprend une serre, des jardins partagés et de nombreux espaces de loisirs. Il reste un enjeu sur la traversée par le Pont de Saint-Ouen peu accueillant pour les cheminements actifs.
- Les Docks/Piscine et patinoire de Saint-Ouen/Stade Bauer**
 Avec la requalification de la D22 en projet, l'axe passe à proximité de la piscine et de la patinoire de Saint-Ouen (patrimoine bâti à protéger au PLUI) à proximité de la Mairie de Saint-Ouen et rejoint le stade Bauer, stade historique du Red Star et qui pourrait faire l'objet d'un important projet de rénovation. Des offres « signal » pourraient être imaginées sur les parvis
- Puces de Clignancourt/porte de Clignancourt**
 Avec le marché aux Puces, cet axe s'inscrit encore un peu plus dans un scénario Patrimoine. Le territoire du projet GPRU Montmartre-Clignancourt-Poissonniers s'étend sur plus de 80 hectares et intègre les quatre portes du Nord de Paris, de la porte de Saint-Ouen à la porte des Poissonniers, en limite avec la commune de Saint-Ouen. Avec des continuités urbaines à l'œuvre entre Paris et la banlieue et une accroche à la ceinture verte, à terme une requalification du bd périphérique....



#6 Les deux Canaux (Saint-Denis > Ourcq)

- **Canal et Port chemin vert**

Le projet de la Zac Port Chemin vert est décrit sur la base d'une recherche de connexion au canal. Le point d'accroche avec le futur « mail vert » motive des approches nouvelles en termes de pôle de service. Les schémas d'aménagements et des circuits sur les espaces publics de cet axe vert, perpendiculaire au canal justifient des innovations visant la pratique pour tous. Les implantations d'équipements publics, sur le modèle du groupe scolaire déjà construit, pourraient intégrer des liens actifs, voire fonctionnels avec les espaces publics de ce mail, assurant aux futurs spots, une double fonctionnalité (sur le temps scolaire et sur le temps libre par exemple).

- **ZAC Centre Moutier/Pôle gare mairie d'Aubervilliers**

Point d'inter mobilité bus & gares. Le lien privilégié avec la ZAC Port chemin vert est la départementale aménagée. Il est également le lien le plus direct avec le Canal et le projet centre-ville. Il est prévu d'aménager des percées vers l'ouest de la ville, mais il reste un travail à faire sur l'épaisseur du canal. La réflexion est enclenchée mais le tissu très mixte d'entreprises + résidentiel rend cela compliqué.

Place mairie/église : qualité exceptionnelle, mais espace public à retravailler – importance des enjeux consistant à faire venir les étudiants de campus Condorcet et éviter qu'ils privilégient la ligne 12 pour aller sur Paris. Enjeu d'amélioration de la traversée du canal (Rue Saint Gobain-Passerelle –Rue Heurtault).

- **NPNRU La Maladrerie/Emile Dubois**

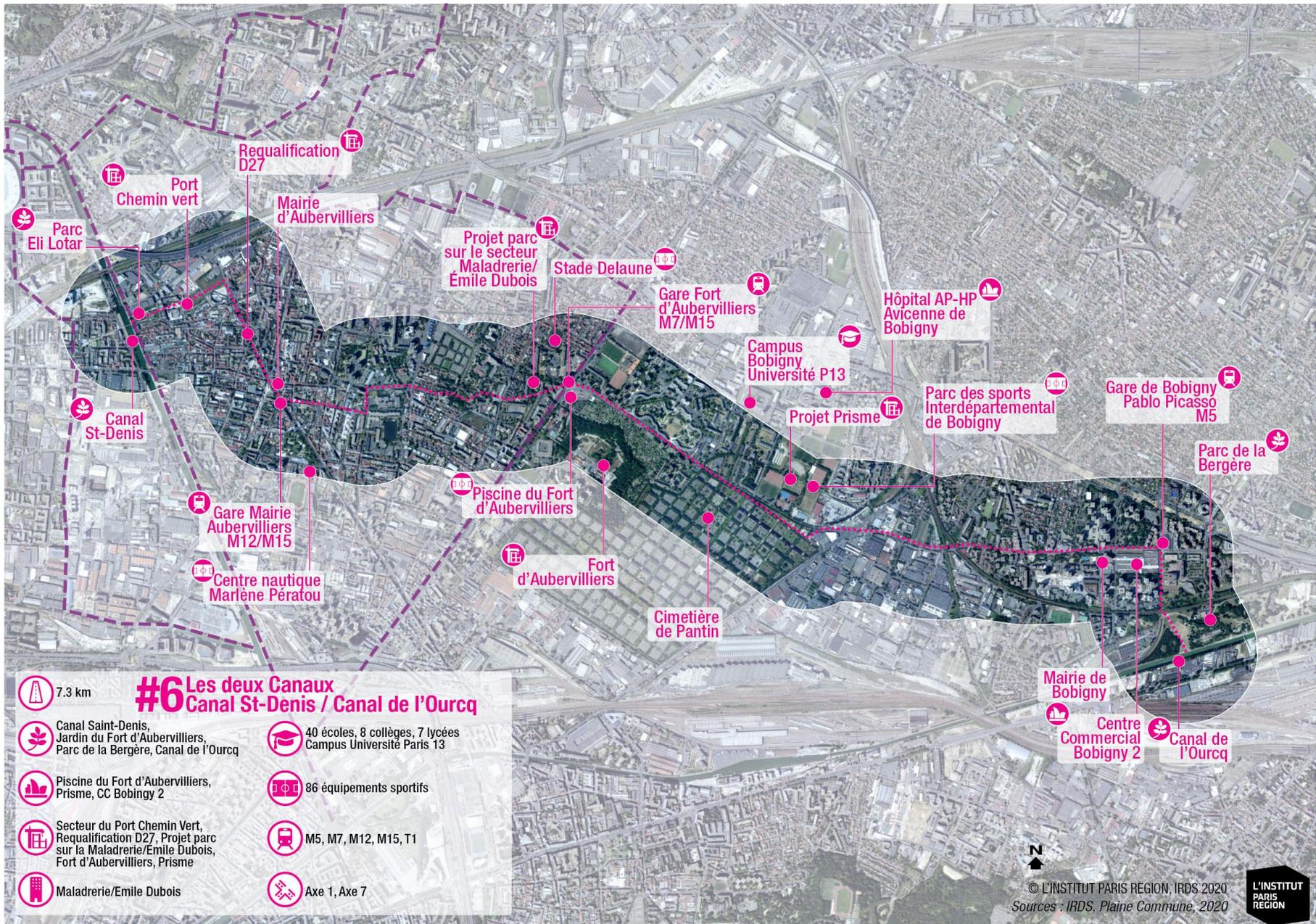
Intervention sur les espaces publics, avec démolition de la barre Rabeau, avec requalification du parc, avec non loin le stade Delaune (demande de réhabilitation dans la cadre NPRU), jusqu'au canal. Stade aujourd'hui très occupé par les clubs, très peu d'espace par la pratique libre, vétuste en extérieur et sur intérieur (vestiaires).

- **Fort Aubervilliers / Piscine / Gare / Écoquartier**

Le projet de ZAC vise à accueillir un nouvel éco-quartier mixte à dominante résidentielle et à désenclaver le site en renforçant son insertion urbaine et son rayonnement à plusieurs échelles. Il est inscrit dans la dynamique de requalification de la RN2 en cours et renforcera la coopération entre les territoires communaux et intercommunaux. Le secteur s'inscrit dans le projet du Grand Paris Express et du centre aquatique. Fort enjeu patrimonial et paysager sur ce site qui interroge sur la manière d'y intégrer la trame active et sportive sur l'ensemble du projet (effet parvis ou non avec la piscine, espace public de l'écoquartier etc.).

- **Prisme/ Parc de la Bergère et canal de l'Ourcq**

Cet axe s'inscrit dans une liaison inter EPT déjà amorcée par le projet du Fort d'Aubervilliers. Il rejoint le canal de l'Ourcq en passant par des sites déterminants en termes d'activité physique et sportive. D'abord le projet métropolitain Prisme autour de l'inclusion sportive, sur l'espace du stade de la Motte à Bobigny qui verra le jour pour 2024. Le parc départemental de la Bergère en bordure du canal qui offre déjà un parcours de santé et le chemin de halage du canal, lui-même porteur de nombreuses activités physiques et sportives.



© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020
Sources : IRDS, Plaine Commune, 2020



#7 La Villette > Parc Georges Valbon

- La Villette**
 Le parc de la Villette, le port de la Villette, les approches de types circuits et spots sont déjà présentes.
 La réorganisation de la Porte de la Villette devrait permettre des tracés plus efficaces sur les enjeux recherchés de la trame.
 La liaison avec le canal de l'Ourcq étend la trame à l'Est tandis que celle avec le bassin de la Villette (canal Saint-Martin) prolonge la trame à l'Ouest vers la Seine et le centre de Paris.
- Requalification N2**
 L'ex RN2 sera requalifiée en boulevard urbain permettant une meilleure insertion des sites qu'elles dessert et pour une visibilité améliorée au sein du Nord-Est métropolitain. Les enjeux sont par exemple de mieux connecter le Fort au quartier Emile Dubois Maladrerie et de créer une perspective visuelle faisant lien entre les deux quartiers
- Fort d'Aubervilliers**
 Le quartier de 36ha constituera une nouvelle centralité en bordure des communes d'Aubervilliers, la Courneuve et de Pantin ; en lien avec les opérations de renouvellement urbain en cours à proximité du site, il est inscrit dans la dynamique de requalification de la RN2 en cours.
 Le secteur bénéficie de moteurs de développement métropolitain importants par son inscription dans le projet du Grand Paris Express (arrivée de la ligne 15 en complément de l'arrêt de la ligne 7 et du pôle multimodal existant) et grâce à l'équipement nautique prévu sur site. Ce centre nautique devra bénéficier d'un parvis généreux orienté vers l'ex-RN2, inscrit dans la continuité de celui de la gare ce qui permettra de dégager des cônes de vue sur le centre nautique depuis l'ex RN2 et de proposer des offres et services pour des pratiques actives.
- Parvis des Gares (Gare d'Aubervilliers/Pantin/4 chemins – Gare du Fort d'Aubervilliers - Gare de la Courneuve 8 mai 1945)**
 Les Parvis de gares et notamment celle du GPE font l'objet d'une attention particulière dans leurs aménagements.
- 4 routes RD**
 Cette OAP par laquelle passe par l'axe 6 s'appuie sur un projet de création d'une trame verte à partir de la RN2 vers l'ouest et vers Babcock. Ceci permet aussi de reconnecter ce secteur au reste de la ville.
- Babcock**
 La friche Babcock comprend un patrimoine architectural industriel rare, identifié à l'échelle de l'Ile-de-France, qui sera conservé en majeure partie, et reconverti dans le cadre d'un projet urbain et culturel. En effet, dans le cadre du Contrat de Développement Territorial de Plaine Commune, le site Babcock est identifié comme point d'appui de la démarche « Territoire de la Culture et de la Création ». Ainsi, au-delà de l'importance du volet patrimonial, la culture constituera le fil rouge de la reconversion du site mais également la mixité des usages avec du sport (escalade, five)
- Site KDI, Parc de la Mairie de la Courneuve**
 Opération qui permettra d'élargir le centre-ville par un mail vert de 30m de large Nord/Sud en passant par la mairie. Ce nouveau quartier doit faire le lien entre la mairie, la cité des 4 000 et la future station de métro du Grand Paris.
- 4000 Nord / Passerelle A1**
 L'axe se poursuit vers le Nord et vers le Parc Georges Valbon en utilisant la nouvelle passerelle douce sur l'A1 qui offrira un accès direct et sécurisé vers le Parc aux habitants du quartier des 4000 Nord

#8 Les Tartres > la Coulée verte

- **Les Tartres, une nouvelle dimension**

Point de départ de cet axe, le quartier « les Tartres » donne une dimension nature à cet axe.

La création d'un parc est inscrite au PADD sur cet espace dédié à l'agriculture de proximité.

- **Cité jardin de Stains**

En suivant l'itinéraire du GRP de la Ceinture verte ainsi que le GR de Saint-Jacques de Compostelle, l'axe jouxte deux quartiers NPNRU (Clos Saint-Lazare et Prêtresses) et traverse la Cité jardin de Stains.

Cette dernière édifée dans les années 20 a été implantée sur les 26 ha de l'ancien château. Elle fait figure de modèle urbain de cités jardins, elle est l'une des trois cités jardins franciennes possédant le label « patrimoine d'intérêt régional ». Sa réhabilitation est très récente.

- **Parc Georges Valbon**

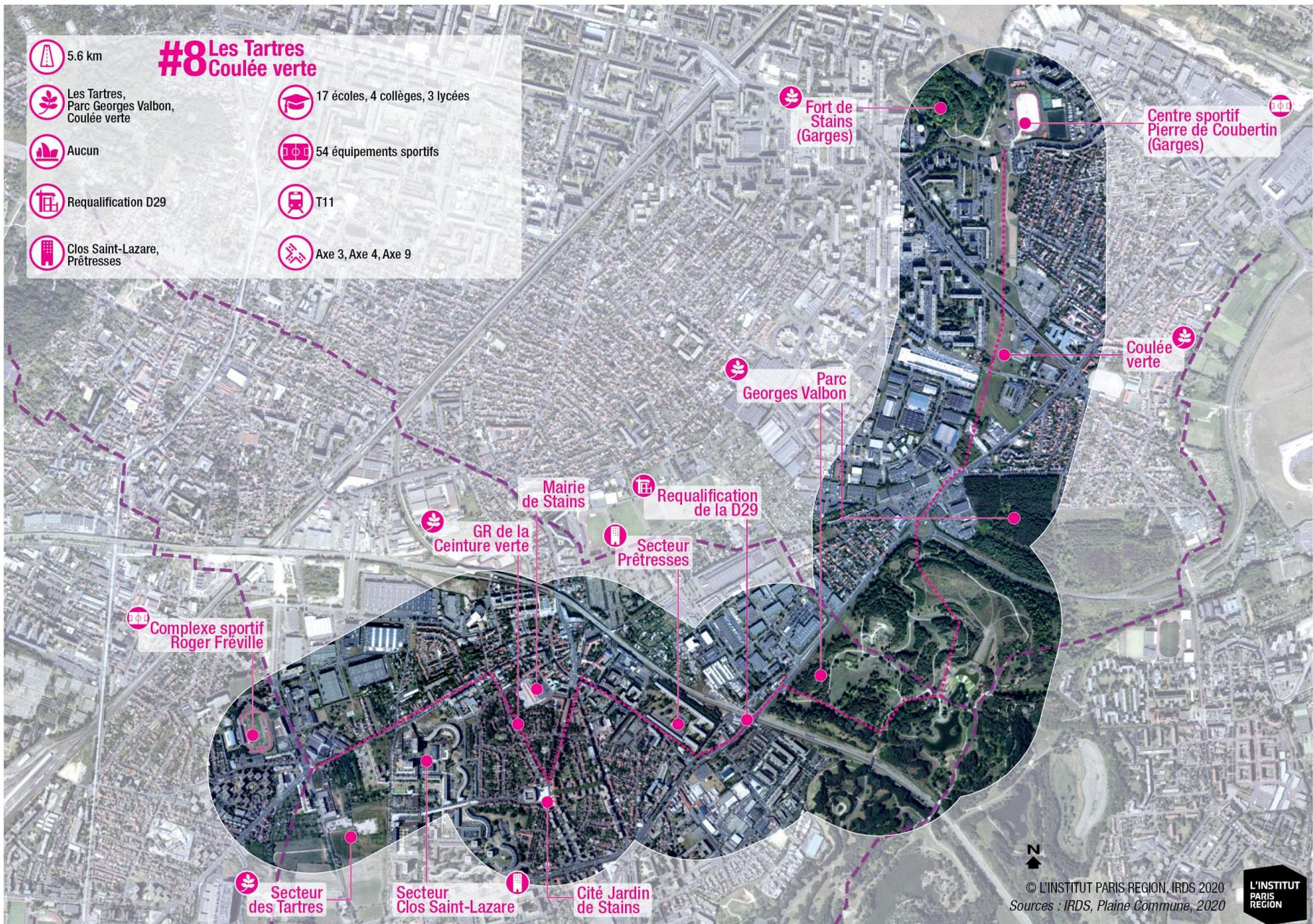
Le parc Georges Valbon est un point central et de convergence de la trame active et sportive. Le parc est décrit sur les axes #2, #4, #10

- **La coulée verte et le Fort de Stains**

Le Fort de Stains et la Coulée Verte constituent deux maillons essentiels au cœur du projet Garges Paysage. Ces deux espaces verts ont en effet la particularité d'occuper une place centrale dans la commune et sont donc au carrefour de tous les usages récréatifs et de déplacements Est-Ouest des gargeois.

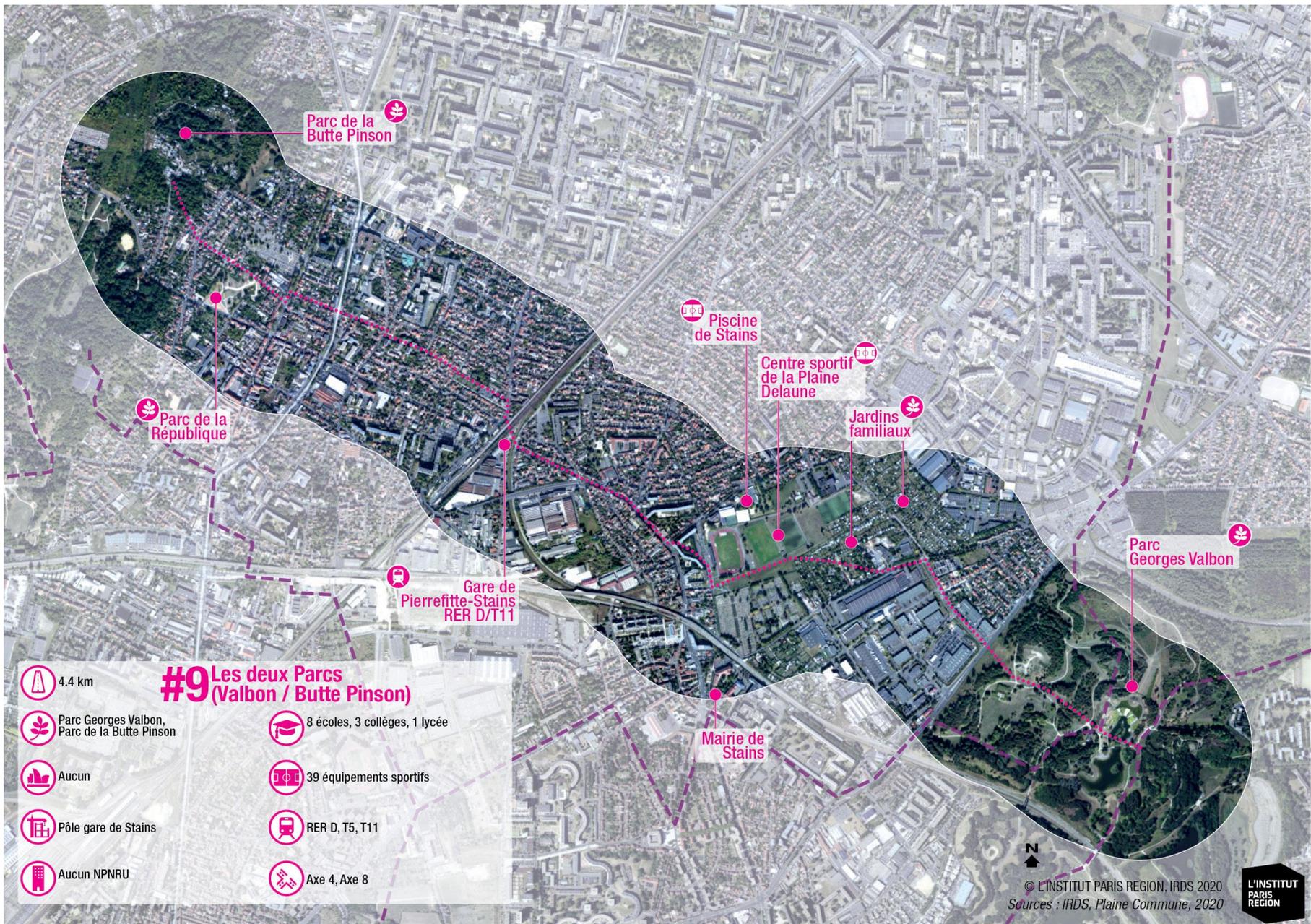
- Le fort : Les aménagements sont donc programmés sur son emprise pour réinvestir le cœur du fort et le rendre plus accessible : parcours de promenade, création de belvédères, remaniement des reliefs pour rendre visibles les aménagements originels du fort, etc.
- La coulée verte : Elle est actuellement un espace enherbé reliant le fort de Stains à la Sapinière et au parc de la Courneuve. Une position stratégique qui permet de créer une continuité verte Nord-Sud. La Coulée Verte constitue donc un enjeu majeur de lien social et de reconnexion entre les habitants des différents quartiers à proximité.

Il y a un enjeu de retrouver la continuité entre la coulée verte et le Fort : Le trafic automobile très important sur l'avenue du 8 mai 1945 font de cet axe un espace peu sécurisé et difficile à traverser pour les piétons. La mairie souhaite donc atténuer cette rupture en créant une véritable continuité entre le fort de Stains et la coulée verte. La chaussée fera donc l'objet d'aménagements visant à sécuriser et favoriser les déplacements piétons Nord-Sud.



#9 Les deux Parcs (Valbon > Butte Pinson)

- **Parc Georges Valbon**
Le parc départemental Georges Valbon de La Courneuve est un des poumons verts de Plaine Commune. Il s'étale sur 400 ha et est l'un des plus grands parcs de l'Île-de-France. Il est traversé par des chemins de randonnée, des parcours de course à pied, des parcours de course d'orientation et prochainement un espace de baignade naturelle.
- **Centre sportif et Jardins Familiaux**
L'axe traverse les jardins familiaux de Stains et le complexe sportif de la Plaine Delaune à Stains. Enjeu d'ouverture à des pratiques plus diversifiées.
Ce parcours vert s'inscrit également dans une continuité écologique terrestre à maintenir.
- **Centre-ville de Stains / Gare de Pierrefitte-Stains / Centre-ville de Pierrefitte / La Butte Pinson**
L'axe traverse 2 centres ville (Stains et Pierrefitte) ainsi que la gare RER D de Pierrefitte/Stains.
L'accessibilité du Parc de la Butte Pinson au centre-ville de Pierrefitte-sur-Seine est importante et nécessaire.



#10 Seine Briche > Butte Pinson

- **Confluence – la Briche**

Le secteur Confluence et Briche, point de départ de cet axe est un inscrit dans la PLUi et le PADD comme un site-clef pour le développement de la grande figure paysagère de Plaine Commune.

Ce site rassemble une structure paysagère remarquable (la Confluence, le chemin de halage, le fort de la Briche) et un tissu économique accueillant des activités à forte résonance culturelle notamment.

Cette OAP a pour objectif de constituer le point de départ d'un parc d'un type nouveau alliant activités économiques, habitat, culture et loisirs ; l'ensemble inscrit dans la trame écologique.

- **Ligne T8**

L'axe remonte vers le Nord en suivant le T8 (Avenue de la Division Leclerc) et en longeant le quartier NPNRU Saint Leu/Langevin jusqu'au Campus Universitaire de Villetaneuse.

Cette avenue de la Division Leclerc est la principale artère Nord-Sud qui traverse Villetaneuse. Elle est une entrée majeure et un axe structurant. Elle est concernée par une opération globale de restructuration de ses abords. Un des enjeux de cette OAP concerne les cheminements doux le long du tramway inscrit dans l'esprit de la trame active et sportive.

- **Université de Villetaneuse**

En arrivant sur l'Université et ses franges une OAP précise la création de terrains à destination de loisirs et de sports de plein air.

L'université est ici un véritable attracteur de la trame active et sportive.

- **Le pôle gare de Villetaneuse et le centre-ville**

Cette autre OAP située sur un véritable carrefour entre l'Université et le centre-ville est stratégique pour renforcer la couture urbaine entre le Nord et le Sud de Villetaneuse.

Le développement de parvis et d'équipements de dimension intercommunale est au cœur de cette OAP.

- **Des jardins familiaux au Parc de la Butte Pinson**

L'axe se poursuit vers le Nord et vers le parc de la Butte Pinson non loin des jardins ouvriers de Villetaneuse et du quartier NPNRU Hugo Grandcoing.

En arrivant sur le parc de la Butte Pinson décrit sur l'axe 3, nous passons par l'OAP Butte Pinson. Ce sont ici les franges du parc qui sont soumises à cette OAP.

Le parc souffre d'un manque de visibilité en raisons de l'absence d'aménagements adéquats rendant difficile la continuité entre les parties Nord et sud du parc.

La création de franchissements piétons, l'aménagement des voies sur les franges du parc sont préconisés.

La trame active et sportive s'y inscrit pleinement.

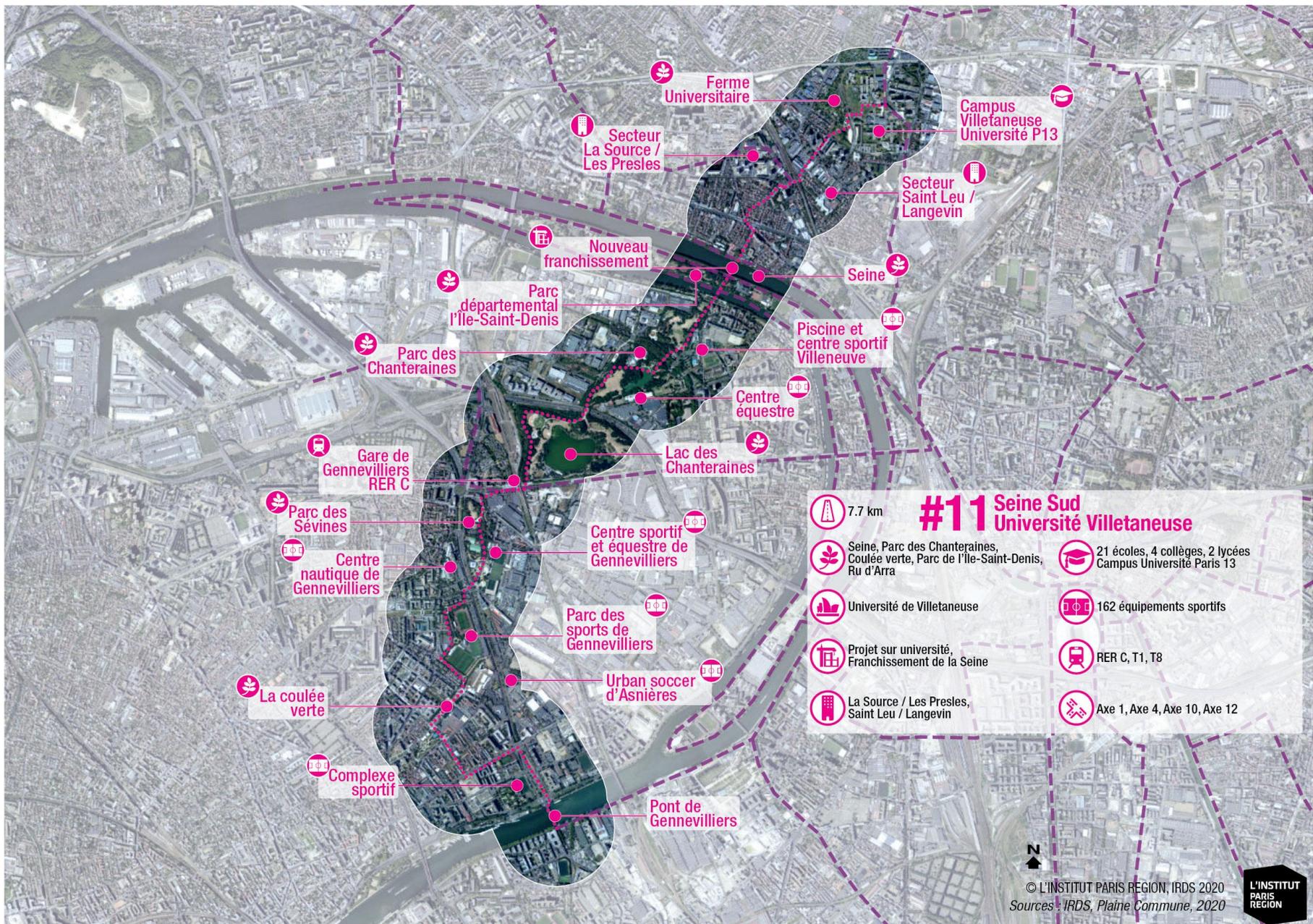


© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020
Sources : IRDS, Plaine Commune, 2020



#11 Seine sud > Université Villetaneuse

- **Les berges de la Seine et le Pont de Gennevilliers**
Point de départ de cet axe, le Pont de Gennevilliers et les berges de la Seine sont décrites dans l'axe Seine (#1).
- **Parc des Sports et Parc des Chanteraines**
L'axe se dirige vers le Nord et vers l'Île-Saint-Denis en traversant les 3 communes des Hauts-de-Seine (Asnières-sur-Seine, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne) par une coulée verte et sportive déjà aménagée et d'une grande qualité paysagère.
De très nombreux équipements sportifs (piscine, stade, équipements équestres, ...) et paysagers (Lac des Chanteraines, et parcs) jouxtent cette coulée verte jusqu'aux rives de la Seine faisant face à l'Île-Saint-Denis.
- **Passerelle et franchissement pour le Parc départemental de l'Île-Saint-Denis**
Afin de réduire les coupures liées aux infrastructures, il est inscrit au PADD la réalisation de 2 nouveaux franchissements sur la Seine de part et d'autre de l'Île-Saint-Denis afin de relier le parc départemental de l'Île-Saint-Denis au Parc des Chanteraines au Sud et aux berges d'Épinay-sur-Seine au Nord.
Ces deux franchissements bénéficieraient à la trame active et sportive directement.
- **Ancien Ru d'Arra et le Secteur NPNRU La Source/Les Presles**
L'axe situé en partie sur l'ancien Ru d'Arra traverse l'étendu NPNRU de la Source/les Presles jusqu'à la passerelle au dessus des voies ferrées.
- **Université de Villetaneuse**
L'axe arrive à la ferme universitaire et au Campus de Villetaneuse détaillé sur l'axe 11 par un espace vert et des jardins familiaux ainsi qu'une promenade verte.



#12 Rives de Seine > Lac d'Enghien

- **Les berges de la Seine**

Point de départ de cet axe, les berges de la Seine sont aménagées en grande partie sur Épinay-sur-Seine. Elles sont décrites dans l'axe Seine (#1).

Les berges s'appuient ici sur 3 parcs : Parc des Béatus, Jardin des Senteurs et Parc Gouraud.

- **Le Centre ville**

La remontée de l'axe vers le Nord permet une arrivée à proximité du secteur NPNRU du centre-ville d'Épinay-sur-Seine.

- **Site Éclair et le centre sportif Léo Lagrange**

Ce site des laboratoires cinématographiques Eclair de 4 ha, a été racheté par la ville en 2018 mais est toujours fermé et forme une enclave pour les habitants.

La mairie d'Épinay-sur-Seine a souhaité racheter le lieu pour que le site profite aux habitants, en frange Nord du centre-ville.

Objectif : travailler sur un programme qui serve à la population, centralité pour la ville, traversable.

Le site dispose d'une forêt de 1,5 ha avec une qualité forte et un noyau écologique secondaire dans trame verte et bleue.

Le marché de pré-programmation est lancé avec à l'heure actuelle :

- un axe culturel, biodiversité et petite enfance (des écoles du quartier de la Source les Presles jouxtent le parc)
- une orientation de densité faible et avec des espaces verts et des espaces publics généreux qui suscitent pratiques sportives libres (modèle parc de la Villette).

La trame active et sportive peut s'inscrire pleinement dans cette programmation en traversant le site ainsi que le centre sportif Léo Lagrange.

- **Ancien Ru d'Enghien**

L'axe suit ensuite le tracé de l'ancien Ru d'Enghien.

Ce Ru est inscrit au PADD comme étant une trame et un corridor à restaurer.

En quittant le site Éclair et le Parc des Saules vers le Nord, l'axe prend l'allée Verte jusqu'au Lac d'Enghien-les Bains en traversant des espaces verts et des espaces de jeux.

A noter également la présence d'un EPHAD.

- **Lac d'Enghien les Bains**

Le lac d'Enghien n'est pas sur le territoire de Plaine Commune mais il est un point d'accroche indispensable à la trame active et sportive du territoire. Ce lac de 43ha propose 3 km de pourtours et offre de nombreuses activités nautiques et sportives (voile, pédalos, pêche). Des grandes esplanades déjà aménagées peuvent servir de spots.



#13 Rives de Seine / Orgemont > Lac d'Enghien

- **Les berges de la Seine**

Point de départ de cet axe, les berges de la Seine sont aménagées en grande partie sur Épinay-sur-Seine.

Elles sont décrites dans l'axe Seine (#1).

Il est dans la volonté de la commune et de Plaine Commune d'offrir un accès à ce jour inexistant à la Seine au quartier d'Orgemont plus au Nord.

La voie ferrée faisant à ce jour office de barrière.

Le projet envisagé ouvrirait un accès au niveau des Plâtrières pour remonter vers le Nord.

- **Le projet quartier Orgemont**

Le quartier prioritaire d'Orgemont est en NPNRU (précédemment en ANRU 1). Un des objectifs dans ce quartier est la poursuite d'un parc en traversée vers la Seine afin de restaurer la trame verte.

Un premier mail a été aménagé dans le cadre de l'ANRU 1.

Le futur parc de 3ha serait aménagé sous la forme d'un grand mail central du nord au sud.

Les pistes cyclables passeront dans le parc actuel et futur.

Plusieurs équipements sportifs sont déjà présents sur ce mail comme la récente salle de Judo d'Orgemont.

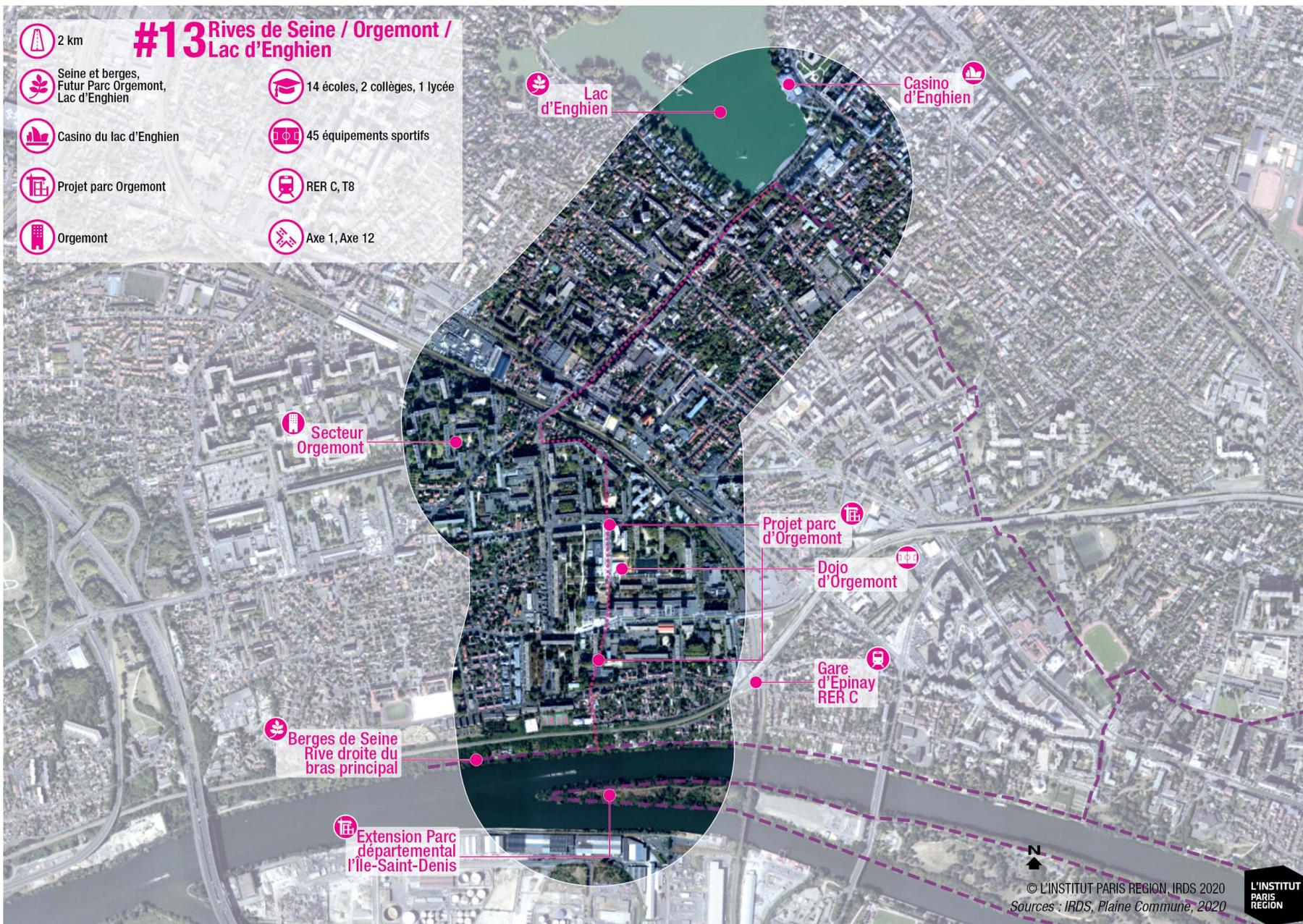
- **Lac d'Enghien les Bains**

Le lac d'Enghien n'est pas sur le territoire de Plaine Commune mais il est un point d'accroche indispensable à la trame active et sportive du territoire.

Ce lac de 43ha propose 3 km de pourtours et offre de nombreuses activités nautiques et sportives (voile, pédalos, pêche).

Des grandes esplanades déjà aménagées peuvent servir de spots.

Le quartier d'Orgemont est à moins de 1 kilomètre du lac par la N311.



#2.4

SCÉNARISATION ET MISE EN RELIEF DE LA TRAME

SCHÉMA D'INTENTION DE LA TRAME ACTIVE, LUDIQUE ET SPORTIVE TERRITORIALE

Mise en relief de la trame

13 axes dont 3 majeurs constituent la trame active, ludique et sportive

- 110 km de parcours et de spots ludo-sportifs répartis sur l'ensemble du territoire. Cette trame doit contribuer à développer la pratique d'une activité physique et sportive, qu'elle soit de nature encadrée ou libre. Une pratique qui s'adresse à tous les usagers du territoire, qu'ils y habitent, y étudient ou y travaillent voire le visitent . Elle doit aussi en priorité permettre à des personnes qui pratiquent peu ou pas de trouver des opportunités de découvrir le sport avec des approches multiples autour du loisir, de la santé, pour le plaisir et/ou pour se surpasser.
- Sur ces 110 km, 80 % se situent sur le territoire de Plaine commune. Les 20% restant sont des axes qui se prolongent sur les territoires avoisinants. La trame ne doit pas s'arrêter aux limites administratives et intégrer de multiples échelles : aller vers le lointain, s'échapper (sortir de la zone dense) versus une pratique de proximité sur le territoire ou en lien avec son quartier. Le plus souvent les parcours prolongés hors de Plaine Commune viennent se greffer sur des tracés existants que ce soit des coulées vertes aménagées, des itinéraires Euro-vélo ou encore des chemins de randonnées, afin d'établir une cohérence entre les logiques d'aménagement des différents territoires.
- La cohérence d'ensemble de la trame est assurée par une mise en réseau des différents points d'attractions qui la constituent que ce soit des équipements (sportifs, culturels, scolaires et universitaires), des espaces verts ou encore des projets d'aménagement comprenant notamment des enjeux à venir sur une offre d'espace public nouvelle ou requalifiée.
- Les 13 axes peuvent être ordonnés ou mis en relief selon des scénarios différents. Il est possible en fonction de la temporalité des projets qui les composent, des territoires qu'ils traversent et des grands domaines parcourus : ville mosaïque, Seine Confluence ou grands parcs et jardins, de les qualifier et de les classer.

Trois clés de lecture pour une mise en relief

La lecture des 110 km de parcours peut être colorisée selon une approche temporelle et thématique afin de scénariser leur organisation. Elle permet aussi d'alerter sur des points forts ou faibles. Cette proposition reste toute relative, chaque axe pouvant dans sa longueur de parcours appartenir à des scénarios différents. Par ailleurs cette mise en relief des axes ne présage pas de l'importance de chacun et du travail qui sera mené avec les communes qui souhaiteront affiner sur leur territoire l'intégration de la trame.

Les trois clés de lecture retenues sont la temporalité, l'angle santé-environnement et l'angle patrimoine et paysage.

- **La temporalité**, les axes tels qu'ils sont dessinés aujourd'hui ne laissent pas présager d'un tracé précis. Les itinéraires retenus seront définis à partir du travail qui s'engagera avec les communes traversées par ces axes. Aujourd'hui ce ne sont que des grands principes d'orientation mais qui s'appuient notamment sur les projets d'aménagement à plus ou moins long terme. Ces projets n'ont pas toute la même temporalité de réalisation. En fonction de ces échéances, mais aussi de la composition urbaine de ces projets, il sera plus ou moins aisé d'intégrer la trame active et sportive dans les aménagements futurs.
- **La notion de santé et environnement**, ces tracés présentent des connections potentielles plus ou moins fortes avec :
 - des publics en partie éloignés de la pratique (quartier NPNRU par exemple)
 - des établissements médico sociaux ou de santé (hôpitaux etc.),
 - des projets qui comprennent la création et/ou la requalification d'espaces publics plus généreux et accueillants, pour des usages partagés dans des espaces particulièrement contraints au départ.
 - des projets qui peuvent intégrer une dimension nutrition/diététique, agriculture urbaine et circuits courts.
- **La notion de patrimoines matériels et immatériels et paysages**, ces tracés présentent des interactions plus fortes avec :
 - un patrimoine remarquable avec une mosaïque du cadre de vie où peut se lire notamment une histoire riche de l'urbanisme, du patrimoine industriel, de châteaux ou demeures remarquables etc.
 - ou bien une qualité paysagère particulière, un environnement « naturel » propre à favoriser une pratique de plein air
 - des approches touristiques sur de multiples facettes, de son histoire agricole et maraîchère en passant par le street-art et les cultures urbaines, l'événementiel

Priorité aux 3 axes majeurs structurants du territoire

Les axes Seine-Canal, Jeux Olympiques et Paralympiques et Cardo apparaissent, par la manière dont ils structurent le territoire d'Est en Ouest et du Nord au Sud, comme essentiels à la mise en place de la trame active, ludique et sportive.

De fait beaucoup des opérations d'aménagement qu'ils jouxtent ou traversent se font à relativement court terme, à l'exception d'un ou deux secteurs.

Les trois axes s'imposent d'eux-mêmes mais pour des raisons différentes.

- L'axe Seine-Canal se présente comme une **évidence sur le plan géographique**.
- L'axe JOP relie entre eux les éléments majeurs de cet événement mondial et constituera une forme **d'héritage**.
- Le Cardo est stratégique puisqu'il **relie les territoires Sud et Nord**, en reprise symbolique du Cardo historique

Priorité aux 3 axes majeurs structurants du territoire

Les axes complémentaires s'organisent en outre à partir de ces derniers, venant confirmer leur rôle de colonne vertébrale de l'ensemble de la trame.

Les axes relevant majoritairement du scénario **santé/environnement**

- Axe 5 Dock de Saint-Ouen / Porte de Clignancourt
- Axe 6 les deux Canaux (Saint-Denis / Ourcq)
- Axe 7 La Villette / Georges Valbon
- Axe 10 Seine Briche / Butte Pinson
- Axe 11 Seine-Sud / Université Villetaneuse
- Axe 13 Rives de Seine / Orgemont / lac d'Enghien

Les axes relevant majoritairement du scénario **patrimoines/paysages**

- Axe 4 Vieille mer
- Axe 8 Les Tartres / Coulée verte
- Axe 9 Les deux Parcs (Valbon / Butte Pinson)
- Axe 12 Rives de Seine / lac d'Enghien

L'axe Seine-Canal en partie existant

Il s'inscrit sur des horizons à 2024 et à 2030. Il relève plus particulièrement de l'angle **patrimoine/paysage** même si l'angle santé/environnement transparait également sur certaines parties de l'axe.

L'aspect patrimoine/paysage est notamment présent par la relation à l'eau et aux berges qui en font un lieu privilégié pour la pratique sportive avec un sentiment de lien avec les éléments naturels dans une pratique éloignée de la circulation autoroutière. L'eau est un élément naturellement attirant pour les pratiques sportives et les abords de fleuves, de canaux ou d'étangs et de lacs constituent souvent le premier équipement sportif des communes qui en bénéficient par une fréquentation importante, notamment pour des pratiques autonomes.

Plusieurs projets sont à préciser cependant pour parachever cet axe en partie déjà existant et le conforter dans le scénario Patrimoine/paysage :

- La zone confluence et le secteur de la Briche restent des points durs en termes d'aménagement. Les potentialités sont fortes, d'une part dans la liaison culture/sport et d'autre part en tirant le meilleur parti des forces paysagères intrinsèques de la confluence.
- Les berges de Seine Rive droite et l'amélioration potentielle d'un espace sans voiture
- Le projet d'Écoquartier va permettre de retrouver le lien avec la Seine (ZAC des anciens entrepôts Printemps, galeries Lafayette)
- La requalification de la D1 et le lien avec le grand parc des Docks
- L'aménagement du parc départemental de l'Île (projet d'extension vers l'ouest)
- L'amélioration globale (renaturation) des berges de l'île et en particulier la valorisation de la rive droite du bras secondaire avec un appui sur un sentier de randonnée présent.
- Le projet de passerelle au bout de l'Île des Vannes afin de contourner l'accessibilité saturée par le pont de Saint-Ouen grâce à un accès en mode doux.

L'axe Seine-Canal en partie existant (suite)

Plusieurs spots, pôles de services et effet parvis à renforcer ou à créer ?

- Les berges du bassin d'Aubervilliers et le parc du centre commercial du millénaire et ses abords
- Le square Aimé Césaire
- Le parc Eli Lotar
- Le secteur Paul Lafargue
- Le pont tournant à l'interaction avec l'axe 2. Comment valoriser la position remarquable de ce pont en tenant compte d'une amélioration du fonctionnement et de l'ouverture
- Le bassin de la Maltournée, un parc urbain sportif pour tous (coulée verte, espaces de jeux et sportifs) – création possible d'un dialogue enrichi entre les berges et le plan d'eau par des propositions d'activités nautiques de loisirs
- La gare de Saint-Denis en cours de réaménagement. A partir de locaux disponibles dans l'ancienne gare et sur les nombreuses possibilités des parvis
- L'Île des Vannes et la modernisation des équipements sportifs existants et la base nautique et une revalorisation des espaces naturels peu aménagés.
- Développer plusieurs spots sur le petit bras de seine : plage, bases nautiques
- Le parc départemental de l'Île

Cet axe est en proximité de plusieurs quartiers et secteurs NPNRU (Villette-Quatre Chemins ; Franc Moisin/Bel air ; Centre-ville Saint Denis ; centre-ville Epinay ; Orgemont).

Il présente sur ces points d'accès à la trame des enjeux forts d'animation pour inciter des populations nouvelles à venir pratiquer.

L'axe Jeux Olympiques et Paralympiques à horizon 2024

Cet axe à créer de toute pièce s'appuie sur les sites et équipements liés aux Jeux de 2024. Il constituera un héritage tangible, avec en outre une fonction mémorielle.

Il pourrait relever du scénario santé/environnement de par les enjeux forts de création et de requalification de l'espace public qu'il traverse. Cependant, son objectif de relier les principaux grands équipements olympiques l'inscrit également dans un scénario **patrimoine/paysage**.

Des effets parvis et les accès (espace public) sont à travailler sur les grands équipements olympiques (centre aquatique, stade de France, piscine, salle d'escalade et parc des sports du Bourget)

Des spots et pôles de services sont à trouver dans le réaménagement de la plaine Saulnier

Les deux villages apporteront de nouveaux équipements sportifs et un espace public soucieux des questions de santé environnementale et de design actif.

Les nouveaux accès au parc des sports de Marville, au parc Georges Valbon et au site des Essences qui sera renaturé, sont majeurs.

Sa traversée des NPNRU Franc Moisin/Bel air et Courneuve sud, sa proximité avec Courneuve Nord voire secteur 4000 ouest sur la dérivation proposée (en pointillé sur la carte) demande une attention particulière sur l'animation de la trame pour sensibiliser des populations nouvelles aux activités physiques et sportives. Le lien sera fort avec le Parc Valbon / Marville qui structure le développement de la TAS.

Le Cardo, à horizon 2024/2026

Cet axe Nord-Sud représente le cardo, en reprise symbolique du cardo historique de Paris vers le Nord, allant par la rue Montmartre vers la basilique de Saint- Denis jusqu'à la butte Pinson. Au croisement par ailleurs des deux autres axes majeurs. A la jonction des 3 grands domaines : ville mosaïque, Seine Confluence et grands parcs et jardins.

Avec une orientation **santé/environnement** qui se justifie par des enjeux sur les populations étudiantes en proximité (campus Condorcet, et campus université Paris 8 et Paris 13...), la présence de l'hôpital Casanova dans la bande des 400 m.

Le secteur des tartres avec des projets d'agriculture urbaine ainsi que la ferme urbaine.

L'accès à la Butte Pinson qui vient en quelque sorte intégrer ce parc en développement au territoire et générer une liaison inter territoriale.

Les axes complémentaires

Les axes relevant majoritairement du scénario **santé/environnement**

- Axe 5 Dock de Saint-Ouen / Porte de Clignancourt
 - Axe 6 les deux Canaux (Saint-Denis / Ourcq)
 - Axe 7 La Villette / Georges Valbon
 - Axe 10 Seine Briche / Butte Pinson
 - Axe 11 Seine-Sud / Université Villetaneuse
 - Axe 13 Rives de Seine / Orgemont / lac d'Enghien
- **Axe 5 Dock de Saint-Ouen / Porte de Clignancourt** : présente un horizon à court terme avec cependant des questions sur la faisabilité de la passerelle pour un accès en mode actif à la NEF et sur le projet de requalification de la D22.
Un lien est à trouver avec le futur hôpital universitaire.
La trame peut avoir un effet catalyseur sur les équipements emblématiques de la ville : piscine, patinoire et projet du stade Bauer (effet de parvis, mixité des accueils et des services, etc.)
Cet axe permet une ouverture vers la Seine pour les quartiers du nord parisien.
 - **Axe 6 Les deux Canaux (Saint-Denis / Ourcq)** : présente un horizon à court (2024) et moyen terme (2030). Sur le court terme, la trame devra rapidement intégrer le projet global la Maladrerie/Emile Dubois. Sur le moyen terme c'est la ZAC du port Chemin Vert qui présente un enjeu fort sur sa prise en compte.
Globalement on note un potentiel fort sur ce secteur dense, en gain d'espaces publics et le besoin de trouver des espaces de respiration pour un développement de l'activité physique comme avec le fort d'Aubervilliers.
Effet parvis avec la Piscine d'Aubervilliers.
Le projet Prisme, le Parc des sports de Bobigny, l'hôpital Avicenne et le campus de Bobigny, en dehors du territoire sont à rattacher à des enjeux de santé.

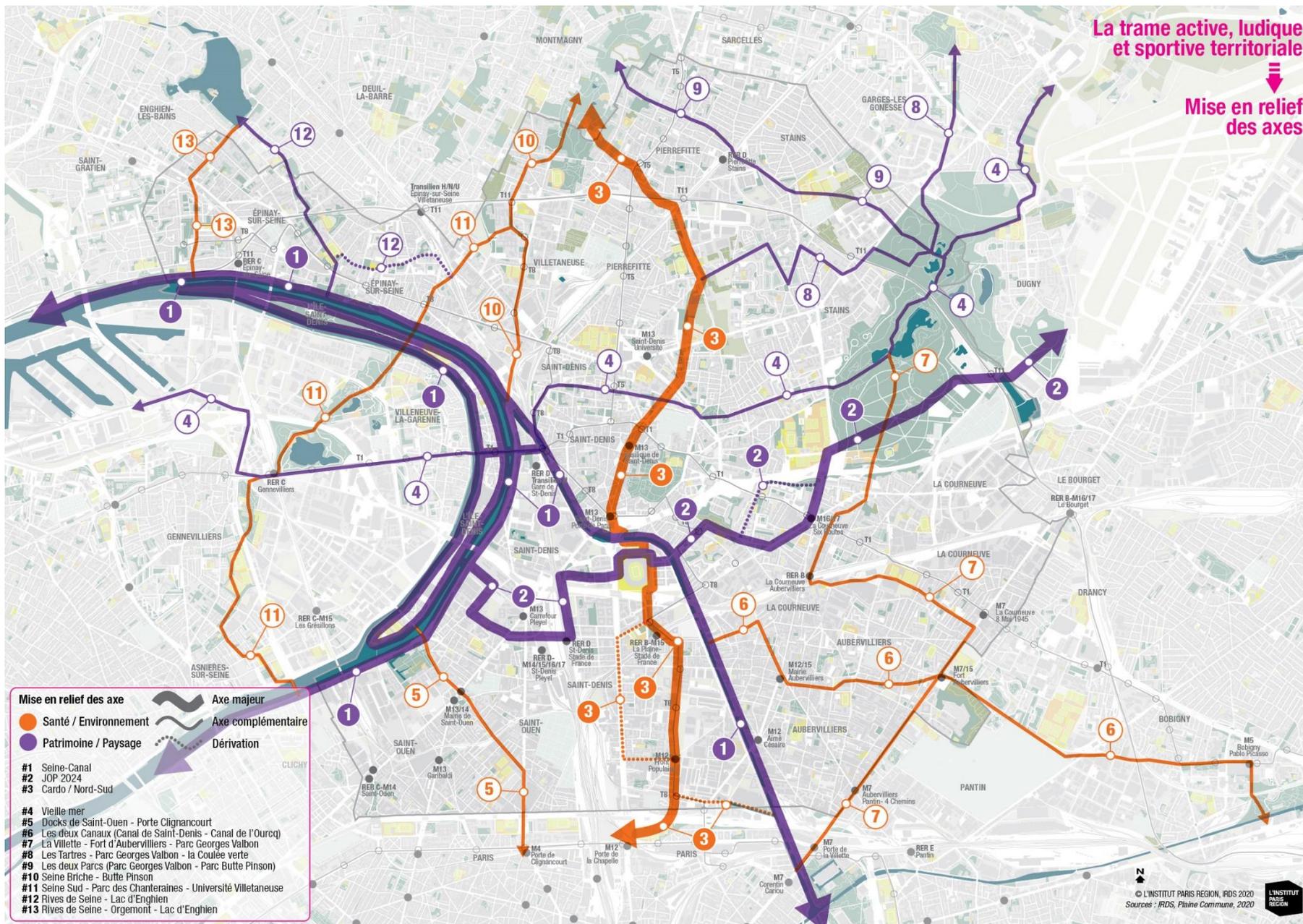
Les axes complémentaires

- **Axe 7 La Villette / Georges Valbon** : présente un horizon à court (2024) et moyen terme (2030).
Sur le court terme on a les projets Maladrerie/Emile Dubois, Babcock, 4000 nord et la passerelle sur l'A1. Sur le moyen terme, il s'agit du Fort d'Aubervilliers et du projet KDI.
Des interrogations sur le projet de requalification de la RN2 et son traitement par rapport à la trame active et sportive.
Enjeu sur les effets parvis (piscine du Fort d'Aubervilliers, gare des six-routes) et sur les équipements sportifs existants avec un principe d'ouverture plus large au public (Stade Flash de la Courneuve, Stade Delaune, Stade Montbrand).
Nouvel accès au parc Georges Valbon par la future passerelle destinée aux mobilités actives pour le quartier des 4000 Nord.
Enjeu d'animation de la trame.
- **Axe 10 Seine Briche / Butte Pinson** : l'horizon pour cet axe se situe plutôt à moyen terme (2030)
C'est le secteur de la Briche qui conditionne cet horizon avec un potentiel important quant au développement d'espaces pour les activités ludiques et sportives.
Le lien avec le campus de Villetaneuse et le développement d'équipements sportifs est à trouver.
Un effet parvis également sur le pôle gare de Villetaneuse.
Importance de la connexion du centre-ville de Villetaneuse à la Butte Pinson
- **Axe 11 Seine-Sud / Université Villetaneuse** : un horizon à court et moyen terme dans la partie Plaine commune, existant dans la partie Hauts de Seine. A court terme (2024) avec les projets sur les quartiers La source/Les Presles, à plus long terme (2030) sur celui Saint Leu/Langevin.
Un enjeu fort sur la future passerelle (double) sur la partie mobilité douce sur la Seine de part et d'autre de L'île-Saint-Denis avec la liaison vers les Hauts de Seine.
Une interrogation sur la passerelle sur la voie ferrée (Quartier La Source-Les Presles)
Enjeu de l'accès des territoires Nord de Seine à la partie Hauts-de-Seine, parcours très riche en offre sportive qui suit sa quasi intégralité une trame verte à restaurer.
- **Axe 13 Rives de Seine / Orgemont / lac d'Enghien** : à horizon moyen terme (2030) avec l'opération Orgemont et à plus long terme vers le lac d'Enghien et le passage des voies ferrées.
Travailler à la trame active et sportive dans la poursuite du mail dans le quartier d'Orgemont et sa connexion à la Seine. Cet axe .
Permet également la restauration d'un corridor écologique inscrit dans le PADD du PLUi de Plaine Commune.

Les axes complémentaires

Les axes relevant majoritairement du scénario **patrimoine/paysage**

- Axe 4 Vieille mer
 - Axe 8 Les Tartres / Coulée verte
 - Axe 9 Les deux Parcs (Valbon / Butte Pinson)
 - Axe 12 Rives de Seine / lac d'Enghien
-
- **Axe 4 Vieille mer** : à Horizon moyen terme pour la partie est (du centre-ville) et à horizon long terme pour la partie ouest (Centre-ville et Briche confluence). La redécouverte du parcours de la Vieille-Mer dans sa séquence est, du parc Georges Valbon à la confluence de la Seine et du canal Saint-Denis constitue en enjeu majeur pour le développement de la trame verte et bleue du territoire. Les secteurs Confluence/La Briche concentrent des enjeux majeurs environnementaux notamment quant à la valorisation de l'embouchure des deux rus de la Vieille Mer et du Croult.
Dans son aspect tourisme patrimoine, la basilique non loin et en bout de parcours : le port de Gennevilliers qui se visite.
 - **Axe 8 Les Tartres / Coulée verte** : Parcours existant dans son itinéraire car il prend appui des Tartres jusqu'au Parc départemental Georges Valbon le GRP Ceinture verte ainsi que le GR 655 Saint-Jacques de Compostelle puis sur la coulée verte vers Garges. L'enjeu porte sur les sports à définir. Détour par les cités jardins de Stains, patrimoine méconnu.
 - **Axe 9 Les deux Parcs (Valbon / Butte Pinson)** : Pas d'opération majeure sur ce tracé qui justifierait une temporalité particulière. Ce tracé relie les deux grands parcs départementaux et poumons verts du territoire. L'axe traverse les jardins familiaux de Stains et le complexe sportif de la Plaine Delaune à Stains avec pour ce dernier un enjeu d'ouverture à des pratiques plus large.
Ce parcours s'inscrit également dans une continuité écologique terrestre à maintenir et inscrite dans le PADD du PLUi de Plaine Commune.
La Butte Pinson peut assumer un attrait touristique significatif à une échelle francilienne (qualité du point de vue)
 - **Axe 12 Rives de Seine- lac d'Enghien** : en partie existant avec aussi un horizon court terme (2024) en lien avec le site Eclair. A nouveau l'importance de la création d'espaces publics qui intègrent la trame active sur le quartier de la Source-les Presles. Travailler à l'ouverture du centre sportif Léo Lagrange à tous modes de pratique.
Le lac d'Enghien de par sa qualité paysagère et son histoire présente également un aspect tourisme/patrimoine ou encore La maison de Rose Bertin située sur ce parcours.



#Partie 3

ENJEUX ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DE LA TRAME ACTIVE, LUDIQUE ET SPORTIVE

#3.1

LES ENJEUX DE DÉFINITION

ENJEUX ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DE LA TRAME ACTIVE,
LUDIQUE ET SPORTIVE

Des aménagements pour ouvrir la pratique active et sportive au plus grand nombre

Il est nécessaire de **proposer des aménagements dans l'espace public urbain** pour **ouvrir la pratique** active et sportive **au plus grand nombre**.

La pratique sportive existe déjà sur l'espace public avec différents aménagements :

- les aménagements pour déplacements actifs et doux : pistes cyclables, coulées vertes
- les aires ludo-sportives : city-stades, routes parcs, skatepark, SWO (Street Work Out), parcours de santé ...
- espaces ludiques pour les petits, pour les enfants
- les espaces verts, espaces libres pour des jeux libres, les acrobaties, les échauffements libres (avec kiosque ou rien), les sports « doux » (yoga, taichi) et de forces, de balles etc
- appropriations spontanées plus ou moins transgressives de l'espace public (places, parkings...)

Pour autant, peut-on parler de trame active, ludique et sportive ?

Des aménagements qui rencontrent un public mais avec des **limites**

- Ils proposent une offre à part et séparent en deux les lieux de pratique : les équipements sportifs d'un côté (publics et privés) pour les clubs et les écoles, et les aménagements ouverts à tous
- Pas de complémentarité entre eux, ni liaison, ni cohérence
- Une majeure partie de ces espaces extérieurs ouverts est utilisée par des publics précis, à forte appétence sportive (masculin, jeune, classes populaires/classes moyennes)

Cela définit de **grands enjeux**

- Comment mixer les publics ?
- Comment atteindre les publics qui ne pratiquent pas du tout, les « éloignés » ?
- Comment rapprocher les deux univers de l'offre sportive : d'un côté les équipements et les associations, de l'autre côté les espaces ouverts les lieux publics d'appropriation, l'auto organisation incluant des pratiques encadrées ... ?
- Prendre la mesure des enjeux plus larges : la santé, la transition écologique, la transition numérique

La construction d'une identité 'Je suis sur la trame'

Proposer des spots diversifiés

Il ne s'agit pas seulement de répondre à la demande des pratiquants actuels de l'espace public, mais surtout de comprendre ceux qui ne pratiquent pas.

Imaginer les réponses pour les différentes catégories regroupées sous le terme « éloignés de la pratique ».

Notamment le développement en parallèle des programmes sports santé par les collectivités (lien avec les centres municipaux de santé etc. maison de santé etc.)

Proposer des conditions nouvelles de pratique

Importance du Paysage, importance des éléments remarquables du patrimoine

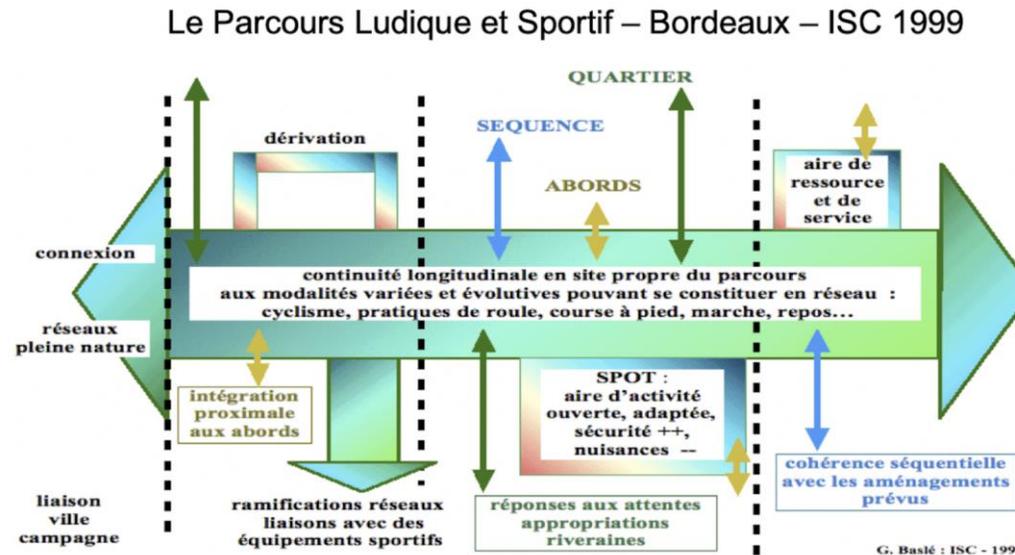
Des abris, des préaux sportifs

De l'eau, présence apaisante, présence active, présence hydratante ...

De la fraîcheur, de l'ombre

Un concept en évolution : des éléments de prospective sont aujourd'hui reconnus

- Faible contrainte, accessibilité, transgression, aménager l'air de rien, le couvert non clos
- Premières approches en urbanisme sportif : les mobilités, la question de la sécurité, l'effet catalogue, les tiers lieux
-> **entre les tiers lieux pérennes, les effets d'aubaine, les effets de saisonnalité**



- Une double échelle : aller vers le lointain, s'échapper (sortir de la zone dense) VS une pratique de proximité en lien avec le quartier
- avec une adaptation plus fine aux spécificités de chaque quartier au regard par exemple de la population, des équipements sportifs existants

Un concept en évolution : les nouvelles approches

- Urbanisme post énergie fossile, objectif zéro artificialisation nette, objectif zéro émission nette
- Sport santé pour tous, lutte contre la sédentarité
- Circuits courts, liaison urbain rural
- Nouveaux acteurs, nouvelles expertises (en dehors du sport)
- Situation de crise et comportements nouveaux
- ...



La ferme de Saint-Denis

Un concept en évolution : les nouvelles approches

Les expressions de la Trame Active, Ludique et Sportive varient en fonction des différents quartiers. Il s'agit de mesurer les effets de la proximité, en fait ceux issus de l'environnement en rives de la trame.

Quels sont les usages sportifs et de loisirs pouvant être offerts à un endroit donné ?

Cela dépend :

- des caractéristiques propres du site, des espaces disponibles susceptibles d'être aménagés
- des structures des populations riveraines
- de la présence d'équipements publics. (équipements scolaires, équipements sportifs, équipements culturels, équipements de santé, équipements de mobilité comme les gares
- des attentes pouvant être estimées sur la base des demandes sociales exprimées
- sur les enjeux et les objectifs prioritaires du projet concerné

#3.2

L'IMPORTANCE DES ENJEUX PROGRAMMATIQUES

ENJEUX ET PRINCIPES D'AMENAGEMENT DE LA TRAME ACTIVE,
LUDIQUE ET SPORTIVE

Objectif : Faciliter le passage à l'opérationnel

Afin d'inclure la trame active, ludique et sportive aux différents projets d'aménagements, il convient de :

- Mettre en avant certains enjeux programmatiques relatifs aux particularités de la TALS (trame active, ludique et sportive)
- Pouvant se traduire par des éléments de formulation du cahier des charges pour le choix d'équipes d'AMO en charge des aménagements futurs

Il s'agit de propositions novatrices qui méritent d'alerter les partenaires en amont du projet et les candidats AMO sur certaines dimensions nouvelles au delà des réponses habituelles (pistes cyclables qui dédoublent l'axe de circulation des voitures ; implantation de City-stades, de SWO, de parcours de santé et d'aménagements d'appareils définis a priori).

L'objectif serait de tendre vers des formes innovantes, en se libérant de la forte influence rassurante des concepts traditionnels des équipements sportifs et des réponses décrites sur les catalogues.

Préconisations d'aménagement en amont de la programmation

Trois clés de lecture à **travailler en amont de la programmation en lien avec les villes et partenaires du territoire** :

- **Émergence / renforcement d'une vision commune** :
 - la place accordée aux enjeux d'activité physique et sportive au moment du choix des priorités
 - réflexion préalable sur la gestion et l'entretien des espaces créés, souvent hybrides
- **Complémentarité entre l'offre en équipements et l'offre en accès libre** :
 - rechercher les effets de parvis en lien avec les attracteurs
 - proposer une offre en accès libre qui complète l'offre équipementière
 - ouvrir certaines parties d'équipements à la pratique libre (cours d'école, douches et vestiaires de gymnases, lieux de stockage de matériel, etc.) ;
 - favoriser l'utilisation des espaces extérieurs pour les pratiques organisées.
- **Encadrement de la pratique libre et services connexes proposés**
 - présence d'entraîneurs qualifiés
 - écosystème de services autour de l'activité physique



Des modalités de production des espaces publics renouvelées pour des solutions innovantes qui posent néanmoins de nouvelles interrogations

- La responsabilité du maître d'ouvrage
- Le contrôle d'accès à l'espace et le « droit d'usage »

Préconisations d'aménagement en amont de la programmation

Une réponse au cas par cas : les expressions de la trame active, ludique et sportive varient en fonction des différents quartiers. Il s'agit de mesurer les effets de la proximité, en fait ceux issus de l'environnement en rives de la trame.

Quels sont les usages sportifs et de loisirs pouvant être offerts à un endroit donné ?

En amont cela dépend :

- des caractéristiques propres du site, des espaces disponibles susceptibles d'être aménagés
- des structures des populations riveraines
- de la présence d'équipements publics. (équipements scolaires, équipements sportifs, équipements culturels, équipements de santé, équipements de mobilité comme les gares)
- des attentes pouvant être estimées sur la base des demandes sociales exprimées
- des enjeux et les objectifs prioritaires du projet concerné



La TALS ne définit pas un « label » mais s'élabore dans une démarche ouverte.

La trame active, ludique et sportive ne consiste pas en un catalogue de réponses, mais au contraire elle se veut comme un vecteur d'innovations, à partir d'un partage d'expertises autour de l'aménagement (architectes, programmistes, urbanistes, gestionnaires, écologues, décideurs) et d'échanges nourris avec les acteurs locaux concernés et avec les populations riveraines dans toutes leurs diversités

Préconisations d'aménagement au niveau programmatique

Qualité d'usage de l'espace public

- **Choix du revêtement** : sol sportif afin notamment de garantir des conditions adaptées répondant aux exigences et aux attentes des futurs pratiquants (« le choix du sol structure les usages ... »)
- **Conditions météorologiques, temporalité et saisonnalité des pratiques** : la pluie, le vent, le froid, la chaleur ; cela se traduit par une évolution des pratiques et des conditions de pratiques selon les saisons (saisonnalité : fraîcheur et abris)
- Faciliter **l'appropriation et la réversibilité des espaces** / ne pas suréquiper : les espaces verts, espaces libres pour des jeux libres, les acrobaties, les échauffements libres (avec kiosque ou rien), les sports « doux » (yoga, taïchi) et de forces, de balles etc ; appropriations spontanées plus ou moins transgressives de l'espace public (**aménager « l'air de rien »** : places, parkings, tiers-lieux, friches...)
- Création d'une **ambiance** et d'une **scénographie** autour du sport, et de fait des liens potentiels forts avec la démarche « Territoire de la culture et de la création »

Prise en compte et respect du cadre environnant

- Respect d'un cadre de plan masse (PLUI...) les expressions de la TALS sont déterminées pas les périmètres d'emprise et les règles d'urbanisme.
- **Importance d'un rapport à la nature et au patrimoine et minéralité des espaces** : Berges, forêts espaces verts, liens avec les coulées vertes et bleues
- **Évolutivité des aménagements** pour suivre les évolutions incessantes des pratiques et des modalités de pratiques
- Question des **nuisances** et du **voisinage**, les riverains proches des city-stades et de certains spots de pratique, se plaignent souvent des nuisances sonores, voire de la luminosité provoquée. Le choix de l'emplacement est ainsi décisif. Il est également possible de trouver des réponses conceptuelles
- **Jouer avec la topographie** (pentes, escaliers), les rythmes et les différences de niveaux

Préconisations d'aménagement au niveau programmatique

Intégration des enjeux de santé publique

- Limiter l'exposition à un air pollué, **recherche d'une meilleure qualité de l'air**
- **Intégration de services** : points d'eau, abris, lieux de vie, conseils (pas uniquement numériques)
- **Réalisation de conditions optimales pour la pratique des encadrants**. Il existe un enjeu de professionnalisation dans et en dehors des clubs, et la TALS doit être aménagée de manière à intégrer ce développement. Considérer la présence d'un animateur comme une condition nécessaire pour la réalisation des objectifs de l'aménagement, dans l'espace public sans que pour autant cette présence soit permanente, interroge les modèles actuels d'organisation de la pratique et de programmation des projets à caractère sportif.
- **Diététique et environnement** : les déplacements actifs de la TALS peuvent renforcer les circuits courts et les développements de l'agriculture urbaine et péri-urbaine (liens avec les jardins partagés, les fermes urbaines, ...)

Sécurisation

La pratique se déroule sur l'espace public, ce qui impose de nombreux cadrages :

- enjeux de **contrôle d'accès**
- la diversité des pratiques génère des risques de **différentiel de vitesse**
- les **pratiques jugées à risque** (parkour, pratiques de glisse, etc.) ou **pratiques transgressives**
- L'obligation de s'inscrire dans le **traitement général des risques de l'espace public** (éclairage, signalétique, vidéosurveillance, règlements d'usage, etc.)

Du minéral vers le naturel

Le sport « artificialise » : les stades, les structures artificielles d'escalade (SAE), les stades d'eau vives, les vélodromes, etc. Les équipements sportifs répondent à des cahiers des charges imposés par l'État et les Fédérations Sportives. La performance sportive impose une totale maîtrise des conditions de pratique pour l'établissement des records, pour garantir l'équité, pour assurer la sécurité de l'évènement. Les équipements sportifs correspondent à ces exigences

En revanche, le sport dans l'espace urbain s'approprie les espaces tels qu'ils sont, souvent très minéralisés, ce qui convient pour : courir, marcher, pour les pratiques de glisse, les jeux de balles et de ballons, les expressions de créations urbaines variées ...

En même temps les pratiquants auto-organisés recherchent le contact avec la nature (*cf. partie 1.3*).

Le retour de la nature en ville s'accorde donc avec le désir premier de pratique active en extérieur (cahier « Bouger ! Le sport rythme la ville », Les Cahiers de l'Institut Paris Region N°177, 2020).

Définir un rapport nouveau avec le sport traditionnel et ses évolutions internes.

Les équipements sportifs, les clubs sportifs définissent un univers protégé et contrôlé :

- Équipements avec contrôle d'accès, réservés aux licenciés, pour une pratique à forte contrainte dans des « créneaux horaires imposés » jugés insuffisants par les clubs en rivalité interne sur les « répartitions annuelles », imposant un engagement sur une année scolaire.

Encadrements et services

Le principe d'une organisation sans intervention publique des pratiques auto-organisées correspond aux attentes des pratiquants actuels mais laisse de côté une part importante souvent qualifiée des « éloignés de la pratique » (cf. partie 1.3)

De nombreuses expérimentations montrent que l'accès ou le retour à la pratique nécessite la présence d'un médiateur, d'un coach, d'un entraîneur, d'une personne plutôt qualifiée capable de redonner confiance, d'accompagner les premiers pas ...

Concernant certains publics, notamment dans le cadre des dispositifs dits de sport santé, il est apparu que cette présence d'un « coach » demeure décisive au début mais reste nécessaire pour permettre le maintien de la pratique dans le temps.

La question de l'encadrement des pratiques en milieu « ouvert » devient un facteur clé de réussite pour la promotion des pratiques pour tous et de lutte contre la sédentarité.

Les aménagements adaptés sont nécessaires, mais non suffisants.

Les aménagements visés dans la TALS ne concernent pas seulement la pratique, mais la réalisation de conditions optimales pour la pratique des encadrants.

Considérer la présence d'un animateur comme une condition nécessaire pour la réalisation des objectifs de l'aménagement, dans l'espace public sans que pour autant cette présence soit permanente, interroge les modèles actuels d'organisation de la pratique et de programmation des projets à caractère sportif.

La question de la responsabilité du maître d'ouvrage : Le statut de la personne encadrante bénévole ou rémunérée ? Qualification ? Qualifiée oui, mais avec quelles qualifications ? Quels diplômes, quelles formations ? Statut ? Salarié oui mais avec quel employeur ? ETAPS ? Groupements, Auto-entrepreneur ?

La question du contrôle d'accès à l'espace et du « droit à l'usage »

Les espaces ouverts peuvent devenir des enjeux d'appropriation par différents groupes.

Un enseignant peut utiliser un préau sportif en étant prioritaire par rapport à des pratiquants non encadrés, comment gérer une forme nouvelle de « contrôle d'accès » ?

Les limites des réponses actuelles

Spots et nuisances

Les riverains proches des city-stades et de certains spots de pratique, se plaignent souvent des nuisances sonores, voire de la luminosité provoquée.

Le choix de l'emplacement est ainsi décisif. Il est également possible de trouver des réponses conceptuelles (*cf. partie 3.3 exemple du Préau de Landy Pleyel*).

Appareils et conseils

Depuis longtemps les « parcours santé », les divers appareils de musculation sont dotés de panneaux décrivant le « bon usage ». Ces « conseils » ne touchent qu'une faible part des pratiquants . Les outils numériques complètent ces dispositifs, mais tout cela reste ciblé en direction d'un public bien repéré.

Il devrait toujours être possible d'y associer des temps d'animation (*cf. partie 3.3 exemple du Mail Mitterrand à Rennes*)

Absence de services

Très peu de points d'eau, d'abris, de lieux de vie (*cf. partie 3.3 exemple du pole de service*)

L'importance des attracteurs

La définition de la TALS s'appuie sur le présence des attracteurs urbains.

Les axes relient ces pôles et s'inscrivent en harmonie avec les dynamiques du territoire. Les attracteurs contribuent à qualifier le passage de la TALS en fonction de leurs identités.

- **Attracteurs : Équipements sportifs**
Importance de l'effet parvis, création d'espaces mixtes, repenser les circulations à l'intérieur des équipements, valoriser la TALS à partir de la notoriété de l'équipement (JOP 2024)
- **Attracteurs : Équipements culturels et grands paysages, patrimoines matériels et immatériels**
Rechercher les points de vue, enrichir la notion de découverte, apports d'informations, création d'animations événementielles, recherche de mixité avec les services associés à l'offre culturelle, relation étroite avec le secteur touristique (couplage avec l'évènementiel, JOP 2024)
- **Attracteurs : Espaces de nature**
Importance des parcs, des jardins et de l'eau : Parc Georges Valbon, Seine et Canal
- **Attracteurs : Équipements d'enseignement**
Valorisation des circuits de déplacements actifs, profils adaptés des spots proposés
- **Attracteurs : Gares**
Importance de l'effet parvis, création d'espaces mixtes (réflexion avec SNCF Gares & Connexions), déplacements multi-modaux
- **Attracteurs : Agriculture urbaine et péri urbaine**
Des espaces d'échanges accessibles en déplacements doux, des espaces partagés de pratique entre activité physique et agriculture, lieux de vente, de dégustation, d'expérimentation et de formation, santé et diététique, impact à partir de la saisonnalité

L'intégration des différents niveaux d'échelle

Le développement des usages de la TALS s'inscrit dans une pluralité d'échelles de distances et de temps de pratique.

- **La pratique de proximité**
Elle peut concerner les pratiques pour tous, mais également des réponses plus spécifiques.
Elle correspond aux attentes des populations riveraines : dispositif d'analyse de la demande, co-construction des projets.
- **La pratique d'échelle moyenne**
Une heure pour les déplacements et les pratiques.
Prendre la mesure des effets des attracteurs : des spots spécifiques de la TALS peuvent devenir des attracteurs pour certains publics ciblés.
Les axes et les itinéraires les relient.
Le territoire régional devient une échelle réaliste.
- **La pratique de grande échelle**
Trois heures et plus pour les déplacements et les pratiques.
L'enjeu d'itinéraires et d'itinérance s'appuie sur le concept de la TALS. La dimension touristique est importante, l'échelle régionale et inter-régionale est réaliste. L'évènementiel devient un objectif, l'itinérance une réalité offerte car organisée (importance des points relais).

#3.3

LES EXEMPLES ET ÉLÉMENTS D'ANALYSE

ENJEUX ET PRINCIPES D'AMENAGEMENT DE LA TRAME ACTIVE,
LUDIQUE ET SPORTIVE

Le projet peut-il influencer la définition de la trame ? La trame peut-elle influencer le projet ?

Nous proposons des éléments d'analyse à partir de projets existants et de projets en cours qui ne sont pas réalisés à ce jour.

Il ne s'agit donc pas d'une proposition de type « benchmark » mais d'une approche avec une **dimension prospective plus présente, et des enjeux d'innovation** technique, sociale, économique qui doivent être affinés puis opérationnalisés.

La TALS ne définit pas un « label »

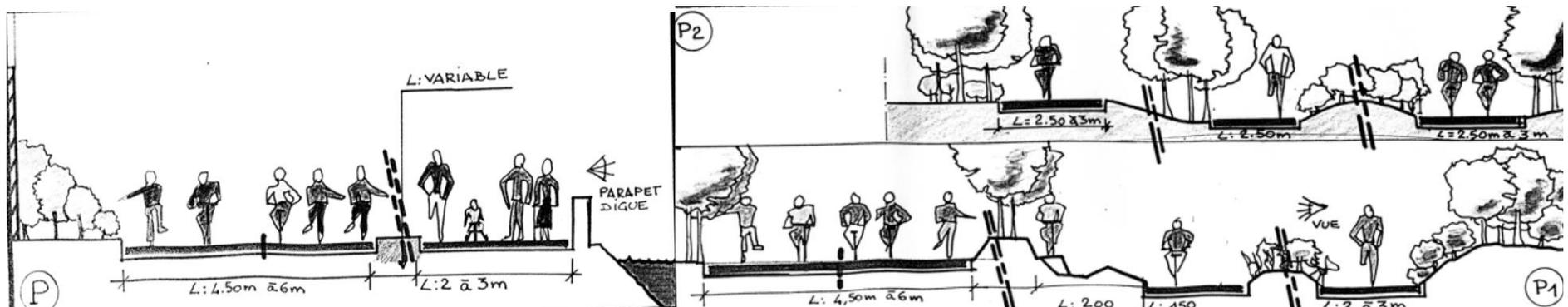
La trame sportive ne consiste pas en un catalogue de réponses, mais au contraire elle se veut comme un vecteur d'innovations, à partir d'un partage d'expertises autour de l'aménagement (architectes, programmistes, urbanistes, gestionnaires, écologues, décideurs) et d'échanges nourris avec les acteurs locaux concernés et avec les populations riveraines dans toutes leurs diversités.

Circuits et itinéraires : la construction de l'identité de la trame active, ludique et sportive repose sur les caractéristiques des circuits

- Une approche différente des réponses existantes, mais capable d'inclure l'existant
- Sans volonté première de suivre des codes stricts
- Privilégier une grande flexibilité, pour une adaptation physique à chaque quartier
- Privilégier sécurité et confort
- Privilégier une relation harmonieuse avec le quartier
- Définir des réponses aux attentes des habitants, aux besoins recensés et en complément des offres existantes en proximité
- Valoriser les connexions entre les circuits majeurs et les circuits complémentaires
- Jouer sur les rythmes avec des dérivations

Circuits et itinéraires : intégrer l'existant et s'en différencier

- La question du visuel et du paysage, de l'ambiance
- Une gestion assumée du différentiel de vitesse sur les pistes
- Serait il possible de définir une forme minimale, qui pour autant permette toutes les diversifications venant des exigences particulières de chaque séquence ?
- Les largeurs disponibles affectées définissent toujours un cadre de départ
- Mettre en avant la « sécurité » tout en assumant une réponse sportive à la demande de vitesse car l'interdit de la vitesse s'est généralisé... or il constitue une dimension sportive indéniable !
- Comment combiner des itinéraires autorisant la vitesse pour les vélos et les coureurs ? Réserver des espaces loisirs avec enfants ? Réserver des espaces de déplacements utilitaires ? (cf. partie 3.3 exemple en Belgique du Vélo dans les arbres)

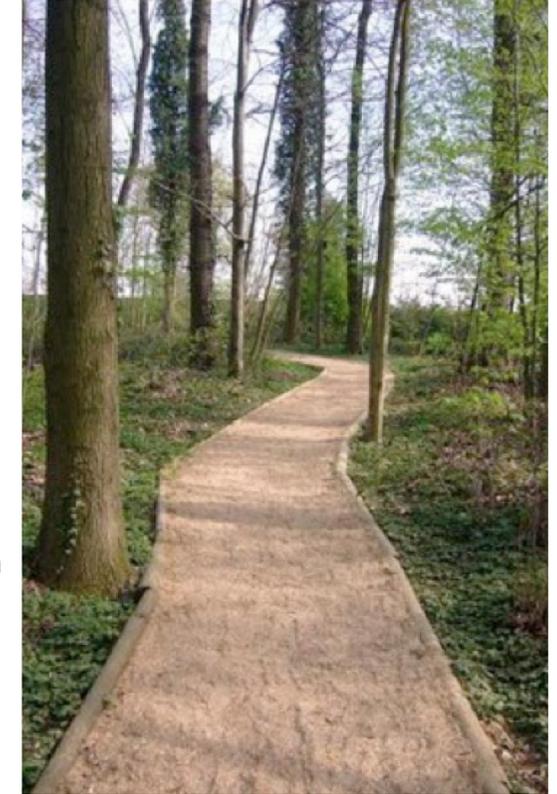


Circuits et itinéraires : le sol structure la pratique

Les circuits de bosses, sélectionnent des usages acrobatiques



La piste finlandaise (copeaux de bois) est souple pour la course à pied, mais peu favorable aux autres pratiques



Vélos : qualité de roue



VTT : espace naturel



Rollers : Courbe, plan



Circuits et itinéraires : les typologies de parcours

Les parcours sont dépendants très fortement des cadres locaux (largeur, qualité)
Possibilité de créer plusieurs pistes parallèles plus ou moins séparées
Notamment pour gérer les différentiels de vitesse

Le très lent

- les aînés : proximité des EHPAD
- les familles avec poussette, les écoles
- les PMR
- la qualité contemplative du lieu : « *Du bon usage de la lenteur* » de Pierre Sansot, Payot et rivages 2000

Le très rapide

- offrir des séquences « vitesse »
- anneaux de types vélodromes (*cf. partie 3.3 exemple vélo dans les arbres*)
- les lignes droites, les pistes de survitesse

Le très acrobatique

- pour des pratiques plus urbaines
- la création d'évènementiel

Circuits et itinéraires : dépasser l'interdit de la vitesse

Pédaler dans les arbres



Une piste cyclable de 700 mètres de long, 10m de hauteur construite en pleine forêt du domaine de Pijnven, au nord de Hasselt en Belgique flamande

Circuits et itinéraires : adapter les offres aux attentes notamment touristiques

The screenshot shows the Adventure Dublin website with a teal header. The navigation menu includes Home, About, Whats On, Insider Tips, Activities (highlighted), Dublin Stories, and Contact. Below the header are three promotional cards for cycling tours, each with a blue arrow-shaped title bar, a photo, a title, a short description, and a blue arrow pointing right.

- Biking.ie**: A person riding a mountain bike on a rocky trail. Description: "We offer cycling tours in the Dublin and Wicklow Hills, for individuals to groups of 100 people. We are a limited company operating since 2007. All our guides are professionally..."
- See Dublin by Bike**: A group of people on bicycles in a city street. Description: "On our See Dublin by Bike guided tour, we bring you an active introduction to Dublin ancient and new, from Guinness to Google. Get your bearings on the city the..."
- Lazy Bike Tours**: Two people wearing orange safety vests on orange e-bikes. Description: "See even more of Dublin with our exciting Lazy Bike e-bike tours. Our electric bikes are cool, comfortable and Eco-friendly."

Spots : le couvert non clos pour les espaces extérieurs : ouverts vs clos

Propositions :

Il s'agirait **d'espaces extérieurs protégés des vents dominants**.

Ce qui revient à créer des rideaux de plantations à concevoir comme des façades plantées et visant plusieurs objectifs :

- Protéger du vent dominant
- Offrir le soleil , offrir l'ombre
- Apporter de la fraîcheur en cas de canicule par un dispositif d'humidification perlant sur toutes la hauteur
- La dimension de « couvert non clos » complète ce projet

En conséquence, les spots devraient se définir comme une **offre diversifiée et cohérente**.

À la croisée des chemins entre les caractères du site et les attentes et objectifs des populations concernées.

Ces aménagements peuvent devenir propices à une forme nouvelle de professionnalisation d'un encadrement potentiel et partiel des activités.

Les projets actuels d'aménagement de l'espace public restent centrés sur une ouverture, une grande accessibilité de toutes et tous.

Cela renforce également une dimension de contrôle social par le regard assumé par le plus grand nombre.

Cependant, il serait important **d'offrir également des espaces plus protégés, tout en étant à l'extérieur**.

Certaines pratiques appellent une mise en scène recherchent plus ou moins le regard de l'autre souvent les pratiques des dominants.

D'autres au contraire recherchent une certaine forme d'intimité et d'isolement tout en étant sécurisées.

Par exemple : des espaces couvert non clos mais abrités à la fois des vents dominants, mais également des regards.

Spots : le couvert non clos

Le préau sportif , city-stade couvert non clos avec des caractéristiques :

- Permettre une pratique tout temps, abritée de la pluie et du vent
- Réduction des nuisances sonores : aire de pratique semi enterrée et parois latérales et éloignement des riverains
- Apport de fraîcheur estivale par les arbres en bordure



Mini Arena Connectée de Lille



Le préau de Landy-Pleyel



Le stade St-Exupéry de Rouen, préau couplé à un grand gymnase

Spots : exemple de la FIT Arena

La FIT Arena, espace de pratique connecté, avec contrôle d'accès SMC2

Ce projet constitue une forme hybride : un espace ouvert à tous mais doté d'un contrôle d'accès permettant une gestion en répartition de créneaux, assurée dans le cadre d'un outil numérique (application adhoc)

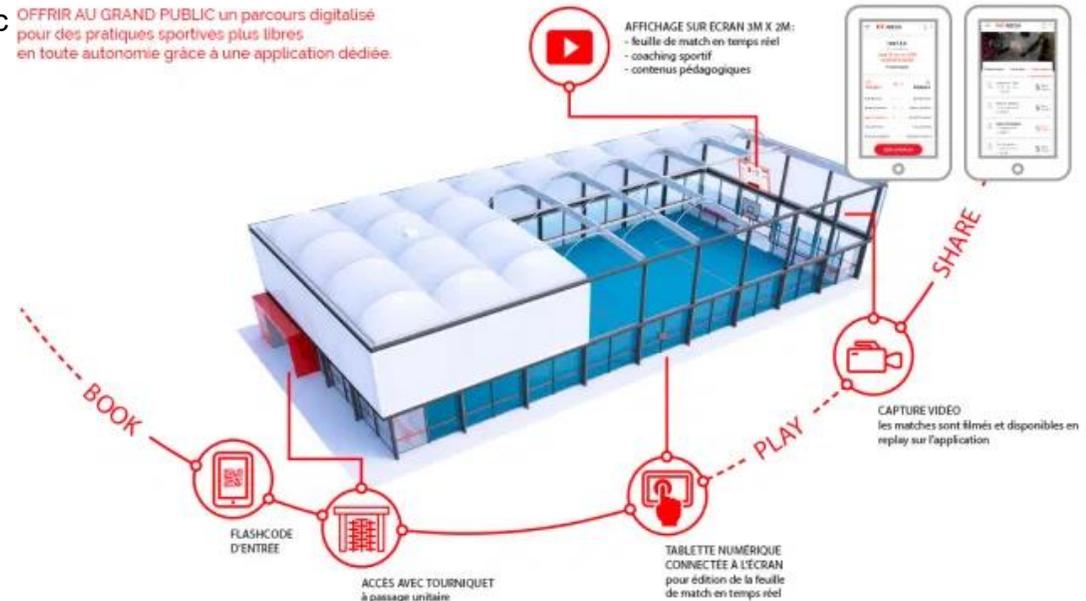
Il s'agit d'un équipement couvert, avec contrôle d'accès, donc entouré de clôtures ou bien totalement clos.

Il peut accueillir certaines pratiques en relation avec la demande sociale.

Les créneaux sont systématiquement loués, soit par la collectivité (en facturation interne) soit par des pratiquants auto-organisés.

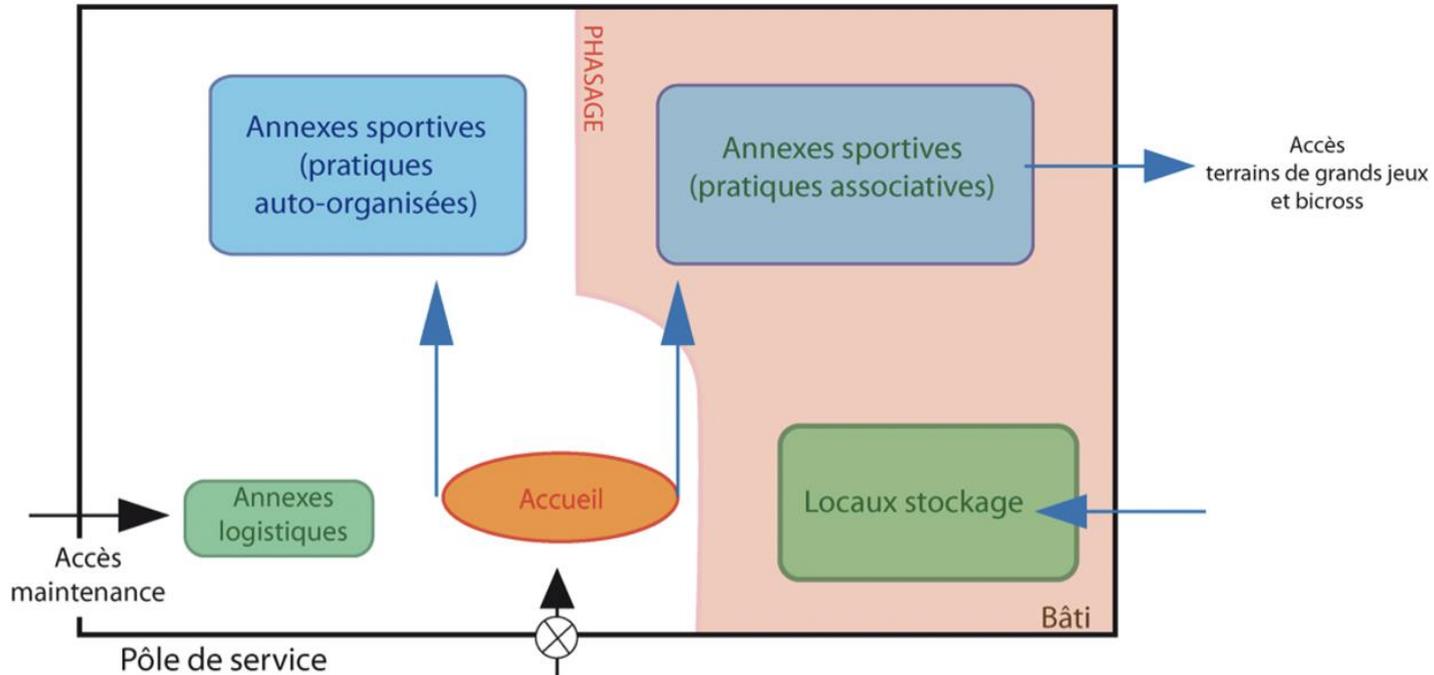
La réservation s'effectue via une application. Les créneaux libres peuvent être réservés pour une activité donnée. L'équipement installe automatiquement les appareils correspondant à partir d'un rangement zénithal (sports collectifs, sport de raquettes). Des activités de type fitness, sont également possibles.

Ce concept peut permettre à un maître d'ouvrage public de capter des recettes sur les créneaux non utilisés par les clubs et les écoles et d'assurer une offre de pratique avec des montants d'investissement et des charges de fonctionnement nettement plus réduits tout en offrant des espaces de pratique pour tous (la question du paiement de chaque créneau revient à l'utilisateur, qui peut le cas échéant être une association subventionnée dans le cadre d'un projet précis.)



Spots : les pôles de services

Schéma d'un pôle de service



Vocations : informer, guider, conseiller, lieu de vie mixité sociale
Encadrement souple à la demande / coaching vers entreprises, santé

Spots : les pôles de services

Maison du LEZ à Montpellier



**Accueillir, à terre des promeneurs,
des cyclistes et des joggeurs**

Augmenter l'attractivité du site

Spots : les maisons des coaches

La question des éloignés de la pratique

Il apparaît en fait nécessaire d'assurer la présence d'un médiateur, d'une forme d'expertise, permettant d'encourager l'amorce d'une pratique nouvelle pour les personnes qui jusqu'à présent ne s'y autorisent pas.

Imaginer des lieux de vie, des lieux de travail pour ces encadrants

- Maison des coaches
- Mais également des installations couvertes capables de s'ouvrir vers l'extérieur pour des projets partagés
- Assurer la présence d'une forme d'organisation
- Par exemple pour définir des usages sur des temps précis, permettant à des publics de vivre une pratique sur des espaces habituellement appropriés par des groupes dominants de jeunes adolescents (le football pour les jeunes filles)

Importance des modalités de contrôle d'accès, de responsabilité, du rapport entre privé et public.



Exemple du pôle de services et vestiaires

De l'inflation d'informations au besoin de repères:

- lieu ressource pour les pratiquants auto-organisés
- vestiaires sanitaires casiers et consignes
- lieu d'information
- outil pour le coaching, vecteur de professionnalisation
- mise en réseau internet

Mails : exemple du mail Mitterrand à Rennes

Le mail « Mitterrand » est un lieu de vie, de promenade, et de pratique en centre-ville de Rennes

Il comporte des espaces de jeux pour enfants, des espaces de type SWO.

Une association d'un quartier anime pour tout le monde le SWO sur des tranches horaires définies.

Les espaces de jeux pour les enfants sont mis en place à certains moments, des **coffres sont installés et renferment des jeux.**

Les propriétaires des cafés en rive du mail peuvent ouvrir ces coffres et en assurer le bon usage.

Les terrasses des cafés deviennent des **prestataires d'animations** (dans une forme plus évoluée des offres connues de plagistes)

Il s'agit de **multiplier les formes de support d'animation autour de la trame sportive par un aménagement urbain qui concerne un axe historique de la ville de Rennes.**



Une succession d'aménagements et d'ambiances en linéarité



Espace végétalisé - espaces minéral

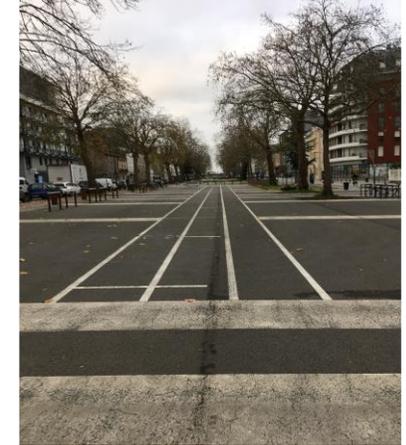
Mails : exemple du mail Mitterrand à Rennes

Les tracés au sol



Caractère ludique, des jeux traditionnels, des formes innovantes

Des formes plus sportives



Le tracé de pistes d'athlétisme peuvent devenir supports pour des cours d'EPS. C'est une forme de partage de l'espace entre le grand public et la pratique de l'EPS, présente également lors du projet d'aménagement des berges de la rive gauche à Paris. Cette dualité d'usage pourrait être nourrie dans le cadre des spots de la trame proches des établissements d'enseignement

Les appareils et appareillages urbains classiques

L'offre proposée par les fabricants ne cesse de se développer, en s'adaptant à des publics plus segmentés par rapport à l'âge, en diversifiant les modalités de pratique



Mails : exemple du mail Mitterrand à Rennes

La didactique, l'intérêt d'une réponse en présentiel



Les dispositifs ouverts à la pratique de tous suscitent la création de supports guides pédagogiques – souvent peu efficaces, les outils numérique enrichissent ces dispositifs ... la ville de Rennes a passé un contrat avec une association de quartier spécialiste de SWO pour qu'elle vienne proposer des animations sur ce spot en centre-ville.



Attractivité plurielle, Esport

A l'extrémité du Mail, se trouve une offre privée importante à l'échelle de l'agglomération pour les activités de Esport. Des synergies pourraient être recherchées

La participation des riverains et des acteurs privés



L'exemple des coffres à jeux et jouets

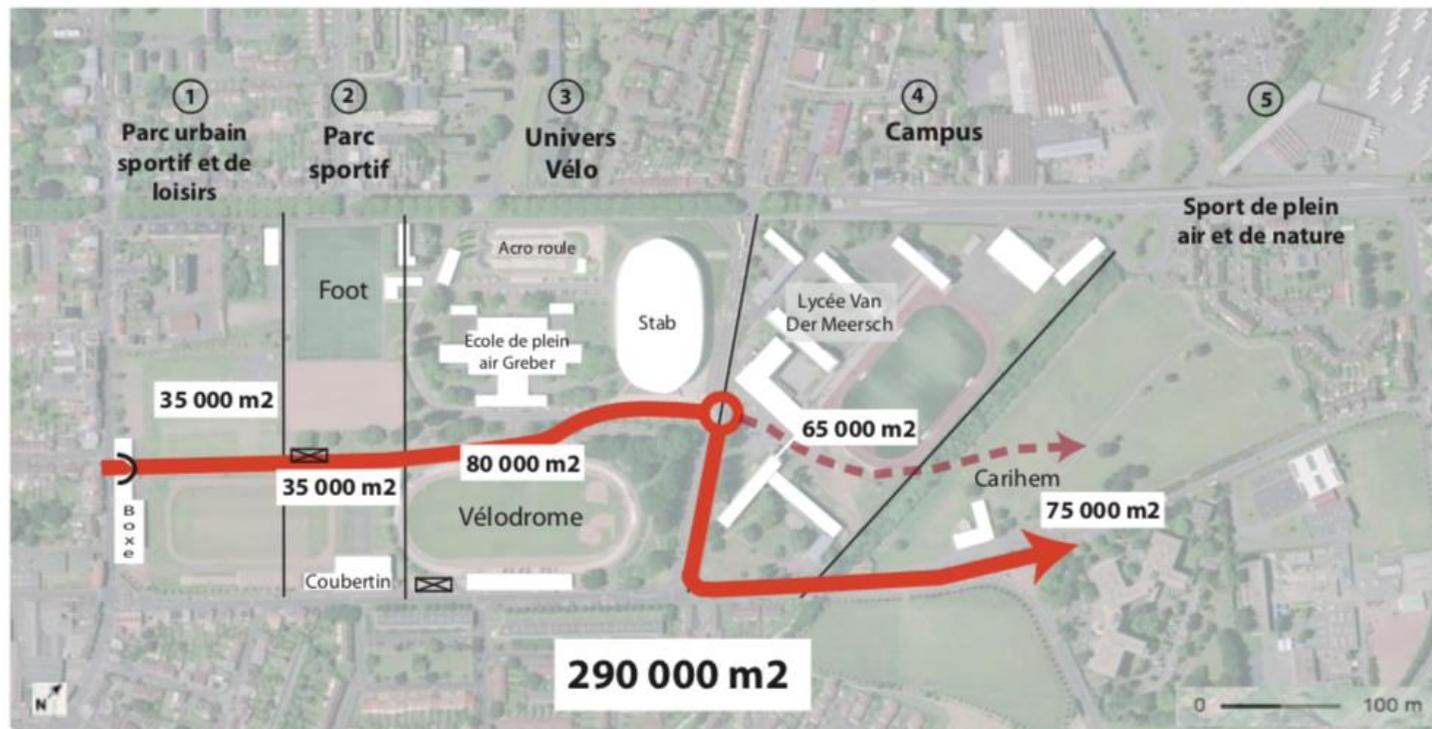
Ces espaces de jeux sont « animés » en lien avec les terrasses des cafés qui peuvent ainsi proposer sur des temps donnés des jeux, des jouets et qui assurent l'ouverture et la fermeture de ces coffres. Des formes nouvelles seraient à rechercher dans des réponses partagées dans l'usage de l'espace public, sur le modèle des « foodtrucks », des locations d'engins roulants originaux

Parc des sports : exemple du parc de Roubaix

Le projet vise une modernisation du Parc des sports, actuellement constitué de terrains de sports (football) et d'une piste athlétisme, d'un complexe sportif couvert (Coubertin) et d'un ensemble « vélo » regroupant le vélodrome extérieur (arrivée de Paris Roubaix, le vélodrome régional couvert (Stab) et un bâti patrimonial dit « Ecole de Plein Air Gerber » composé de plusieurs unités de vie. Nous ne présentons que quelques éléments de cette mission (ISC) aux multiples enjeux (sociaux, économiques, touristiques, éducatifs, sportifs...).

Le projet se donne pour objectif :

- La création d'un parc urbain sportif ouvert à tous, avec pôles de service, clubhouse
- La préservation de terrains de sports (football notamment) et de gymnases répondant à un important usage scolaire
- La définition d'un pôle d'excellence autour du vélo (hôtel, musée, offre de services, évènementiel, commerces, entretiens de



Création de 5 univers reliés par un Mail central, assurant l'unité du site. La partie Parc Urbain Sportif posséderait différents pôles de services, d'abris, d'espaces ludo sportifs

Parc des sports : exemple du parc de Roubaix

Cependant les usages actuels ont révélé la présence d'une pratique de course à pied autour d'une piste par des jeunes femmes voulant ne pas trop « être vues » dans leur pratique.

Pour ces dernières, courir dans un parc des sports c'est plus sécurisant mais le mieux serait de le faire à l'abri des regards tout en étant dehors : dans certains cas, **les femmes préfèrent courir autour d'une piste plus isolée plus protégée des regards des autres.**

Jusqu'à présent, les cahiers des charges des fédérations concernant les stades municipaux avec terrain d'honneur imposent la présence d'une coupure visuelle nécessaire à la billetterie lors des matchs.

Cette nouvelle demande de pratique de plein air, mais se déroulant en discrétion, apparait comme une reformulation de cette demande de contrôle visuel.

Dans le cas du Parc des sports de Roubaix, l'anneau cycliste et ses remblais constituent une forme « naturelle » de protection. D'autres approches seront nécessaires pour imaginer des formes plus intégrées de discrétion des pratiques, ne se traduisant pas sous la forme d'une simple clôture. Les réponses végétales seraient à privilégier, pour des demandes d'une utilisation partielle dans le temps.

Le concept de parc urbain sportif : un stade dans un parc « ouvert »

Le stade des sports fermés, espaces saturés

Stade de St Germain en Laye

Totale saturation des espaces

Clubhouse rugby

Clubhouse football

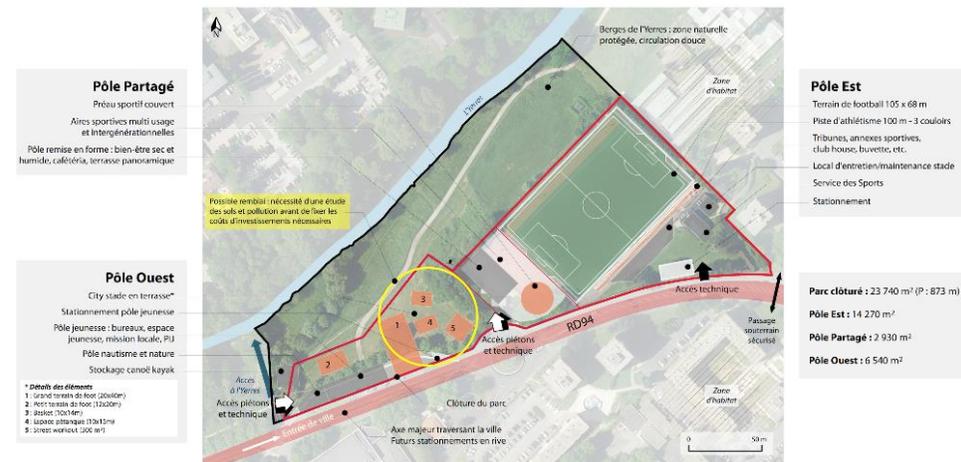
Un essai d'ouverture : paddle raquettes



Clubhouse externalisé
Tennis
Hockey /gazon

Un projet d'ouverture pour le Parc des sports d'Épinay sous sénart

PARC DES SPORTS - Epinay-sous-Sénart



Il s'agit de créer des espaces mixtes, tout en préservant des espaces privatifs pour les clubs

En redonnant une valeur importante au clubhouse comme lieu d'accueil

Et des espaces de pratiques de jeu de détente pour les non licenciés

Les espaces sportifs dans les parcs : entre innovation et espaces de créativité



Utilisation d'un kiosque (bois de Vincennes) pour des chauffements

Photo : Claire Peuvergne, IRDS/IAU-IDF



Pratiques auto-organisées au parc de Bercy (Paris) : volley sur un terrain non aménagé (poteaux et filet installés par des volleyeurs(es)) et pratique du slackline entre les arbres

Photo : Claire Peuvergne, IRDS/IAU-IDF

L'Athletics Exploratorium



La « centrifugeuse » en son milieu

Photos : CDOS 93

Parc des sports : développer l'inter-générationnel, valorisation des jeunes

Le kiosque à mouvement

Pour le moment, les jeunes et les aînés pratiquent séparés. Le kiosque devient un lieu partagé. Les jeunes sont admirés

Ils sont valorisés, et donnent des conseils aux aînés actifs ...

Comment définir un lieu de vie, de mixité sociale, et de pratique ?

Street work out



Partager un même espace



Mixité
Partage d'expertise
Reconnaissance
Valorisation



Une utopie ?

Espaces collaboratifs : exemple des Lumières de Pleyel

Le projet comprend des éléments bâtis implantés de chaque côté d'un espace central, espace de circulation, espace partagé. Certains éléments du projet peuvent nourrir le concept de TALS. (cf les propositions apportées par la société Manifesto)

Sur cette dimension de lien intérieur / extérieur il s'agit de : Jouer la promotion d'espaces collaboratifs entre des éléments bâtis, conçus avec des **offres en rez-de-chaussée** (systématiquement des espaces d'échanges culturels sportifs ou autres, collaboratifs), qui tous ont un **lien fonctionnel** avec les activités situées à l'extérieur sur le mail traversant.

En conséquence les espaces extérieurs prennent un statut de quasi trame active, ludique et sportive dont les usages sont en lien avec les services et les offres de pratique présents en rez-de-chaussée ; les espaces extérieurs sont ouverts et accessibles

Cela tient du bricolage, du jardinage, comme du yoga du basket ou de la musculation

Il y a un lien direct entre la définition des offres de rez-de-chaussée, et l'espace extérieur central, dans une continuité fonctionnelle évidente.

Sogelym Dixence



Sogelym Dixence : Nos Projets : Les Lumières Pleyel
sogelym-dixence.fr

Espaces collaboratifs : exemple du projet de quartier Sante à Rouen

C'est un projet qui pose un objectif général capable de **moduler les espaces extérieurs**.

Il s'agit d'un projet de ZAC (porté par la SEM Rouen Seine Aménagement) visant à définir une opération située proche du CHU de Rouen avec des prestataires principalement positionnés autour du **secteur médical** (cabinets de Kinésithérapeute, club privé de sport, pharmacie, cabinet médical, centre médico sportif)

L'enjeu serait de **définir une offre d'espaces publics extérieurs en relation avec ces acteurs**.

Ils seraient susceptibles d'utiliser des appareils, des espaces aménagés, pour promouvoir des activités soit dans le cadre de leurs clientèles soit en proposant des animations des conseils en organisant des événements ouverts à tous, la pratique autonome restant évidemment possible.

Le risque d'une telle approche serait de se limiter aux offres des catalogues, fussent-elles judicieusement choisies.

Le principe d'une place centrale, d'une « agora » est ainsi reformulé à partir d'usages qui répondent aux implantations de services riveraines à partir d'un thème majeur

Espaces collaboratifs : exemple de la Prevalaye à Rennes

La Prevalaye à Rennes : **l'agriculture urbaine et péri urbaine.**

La ville de Rennes possède un territoire de près de 300 hectares avec la présence partielle de secteurs agricoles, proches du centre ville.

Parmi les options de développement, il a semblé possible d'offrir des circuits d'accès sécurisés en vélo, marche et course, pour rejoindre des sites d'agriculture urbaine (circuits courts, fermes relais, fermes d'accueil,) et des sites de pratique de sports de nature.

Ces circuits reliés au centre ville font revivre des circulations antérieures aux périodes du développement de la ville. (XIX et XX siècles).

Cette option conforte l'importance du lien avec les territoires riverains, mais rapproche des objectifs de santé : pratique et diététique et mobilise de nouveaux acteurs (les nouveaux agriculteurs animateurs de territoire).

Conforter le lien avec la nature péri-urbaine

- Nombreux circuits actifs faisant revivre les anciens chemins historiques.
- Baignade estivale, forte activité saisonnière.
- Lien avec le secteur agricole in situ.
- Tradition de valorisation équestre, événementiel fort.



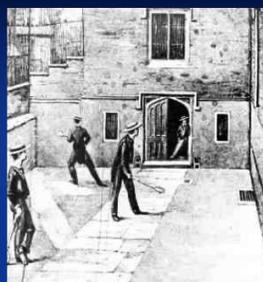
(Étude de programmation ISC, Monbureau paysage / Guermarec architecte / Sinbio environnement / GERS Nantes)

Multiplier les offres ludiques innovantes : les aménagements ludiques pour tous



Multiplier les offres ludiques innovantes : les aménagements ludiques pour tous

- Une tradition, une culture...



Boys at Harrow School are depicted playing squash in an outdoor court about 1900.



Les murs de rebond

Multiplier les offres ludiques innovantes : pratiques sportives et sites culturels



Skatepark
Porte
d'Italie Paris



Superkilen, la pierre toboggan du Japon, quartier de Nørrebro, Copenhague

Photo : Torben Eskerod/SUPERFLEX



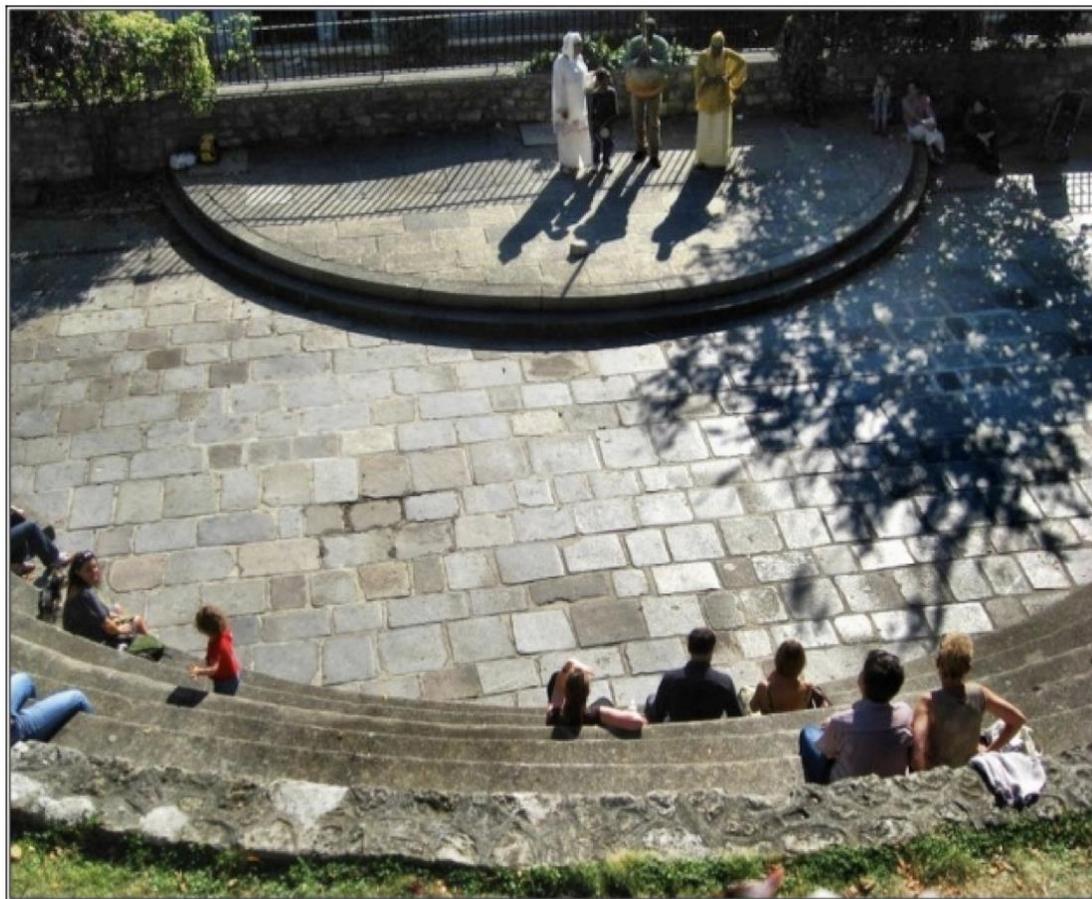
Parvis et baies vitrées

Photo : Atelier Komko

Multiplier les offres ludiques innovantes : pratiques sportives et sites patrimoniaux

Créer des spots à vocation spectacle animation

Créer des lieux propices à
la production de
spectacles partagés
Incluant les nouvelles
pratiques en recherche de
spectateurs
Danse, acrobatie
Cirque.....



Montmartre à Paris

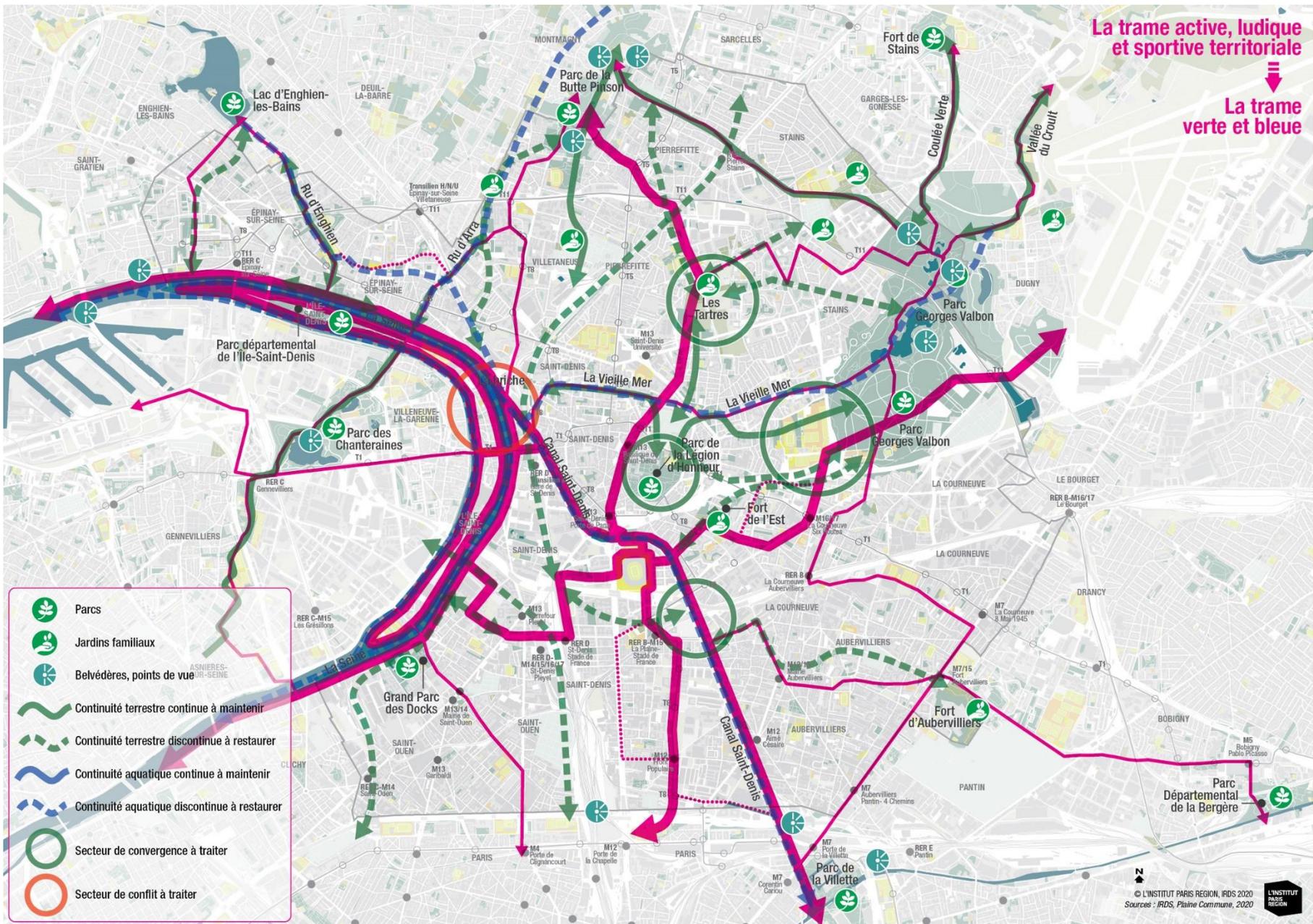
#Partie 4

ANNEXES

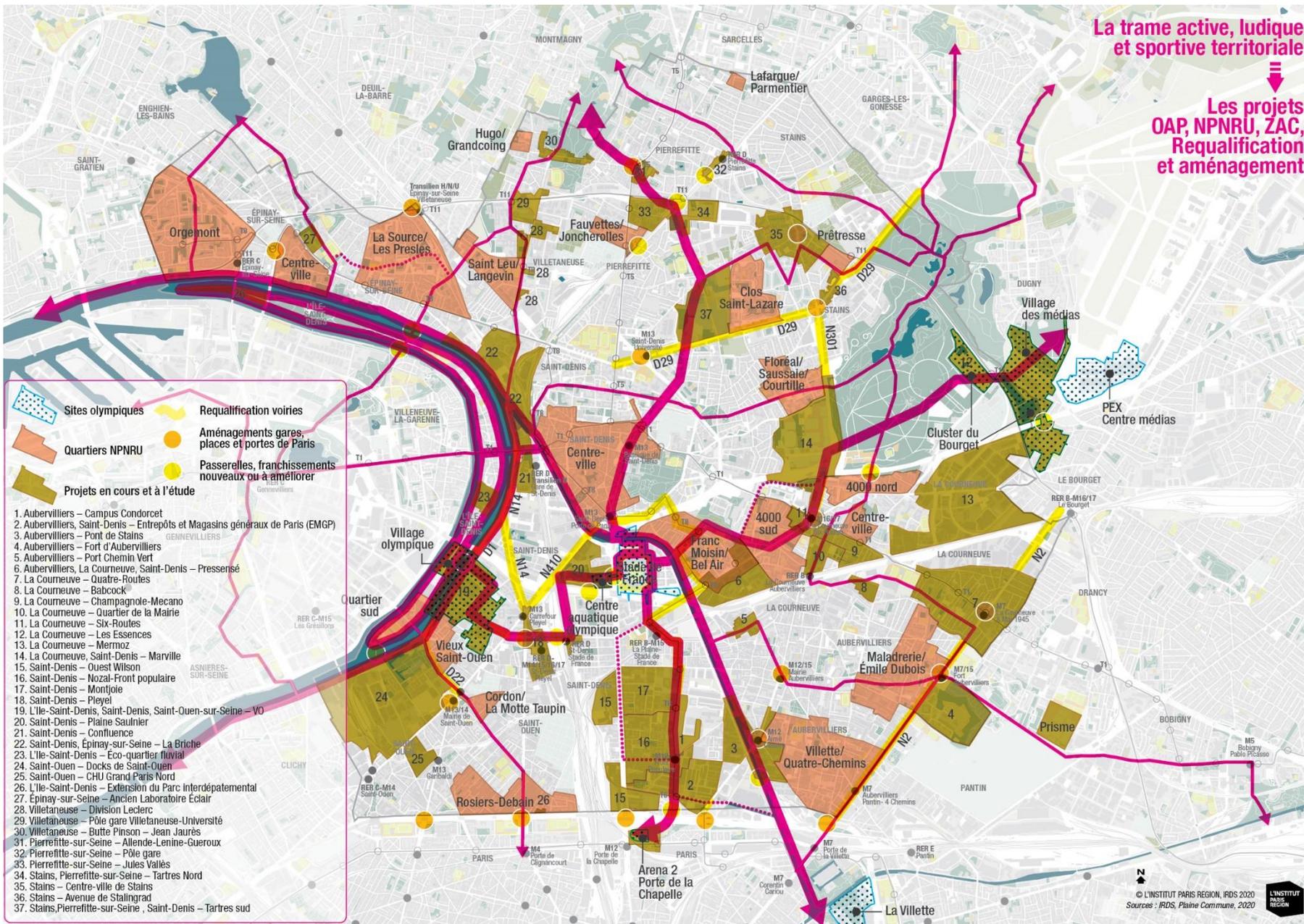
#4.1

CARTES FONDATRICES DE LA TRAME

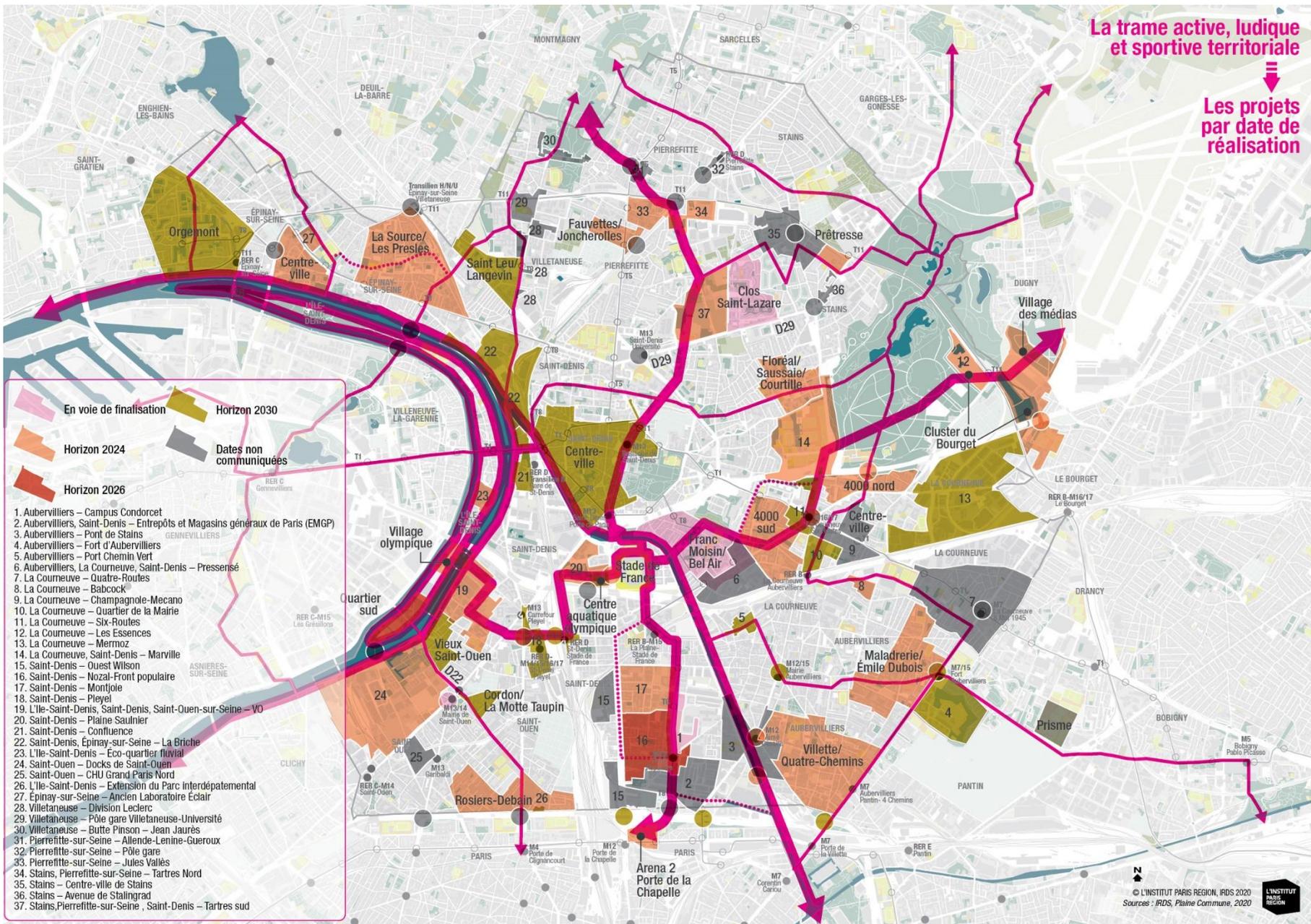
ANNEXES



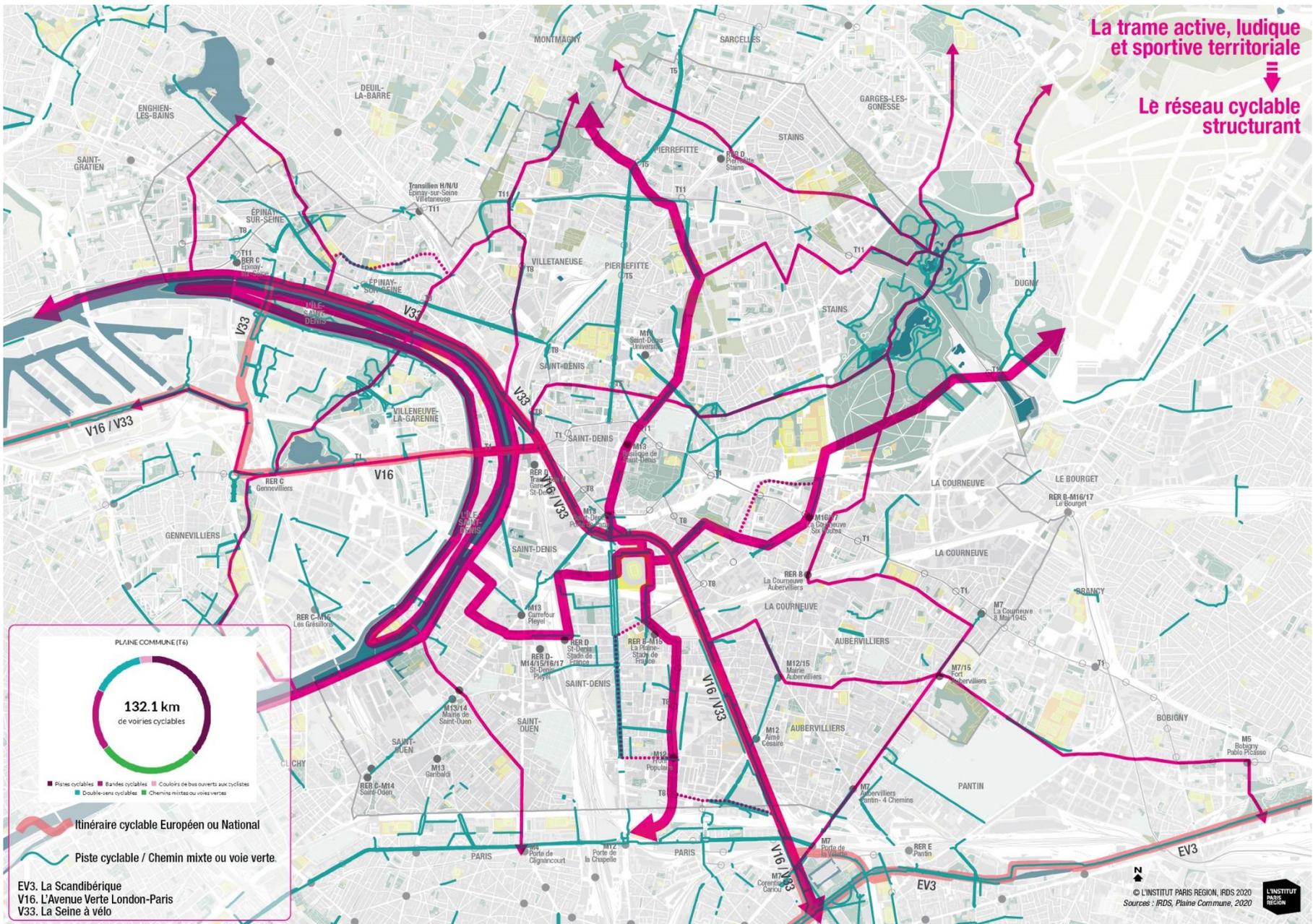
#4.1 CARTES FONDATRICES DE LA TRAME

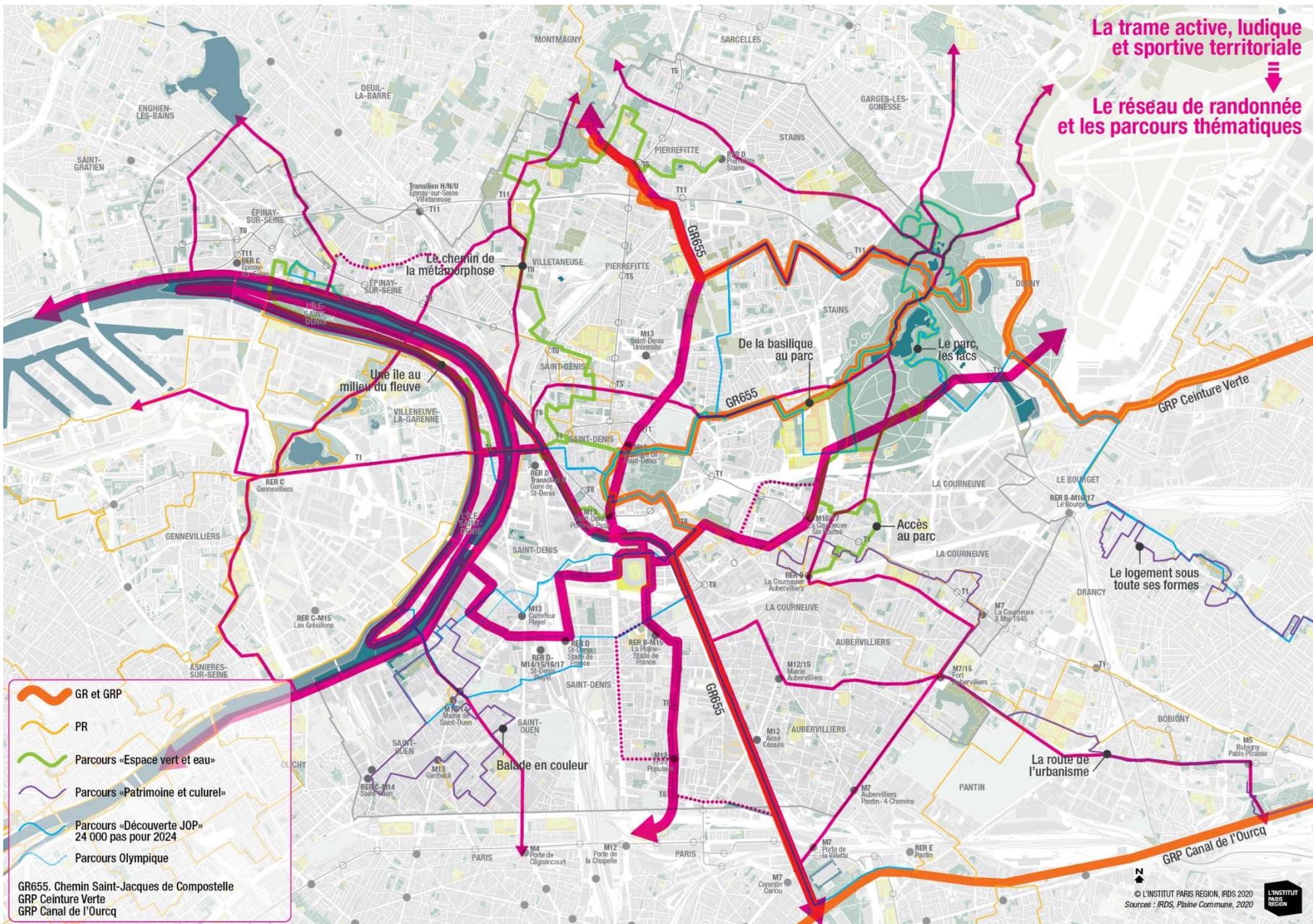


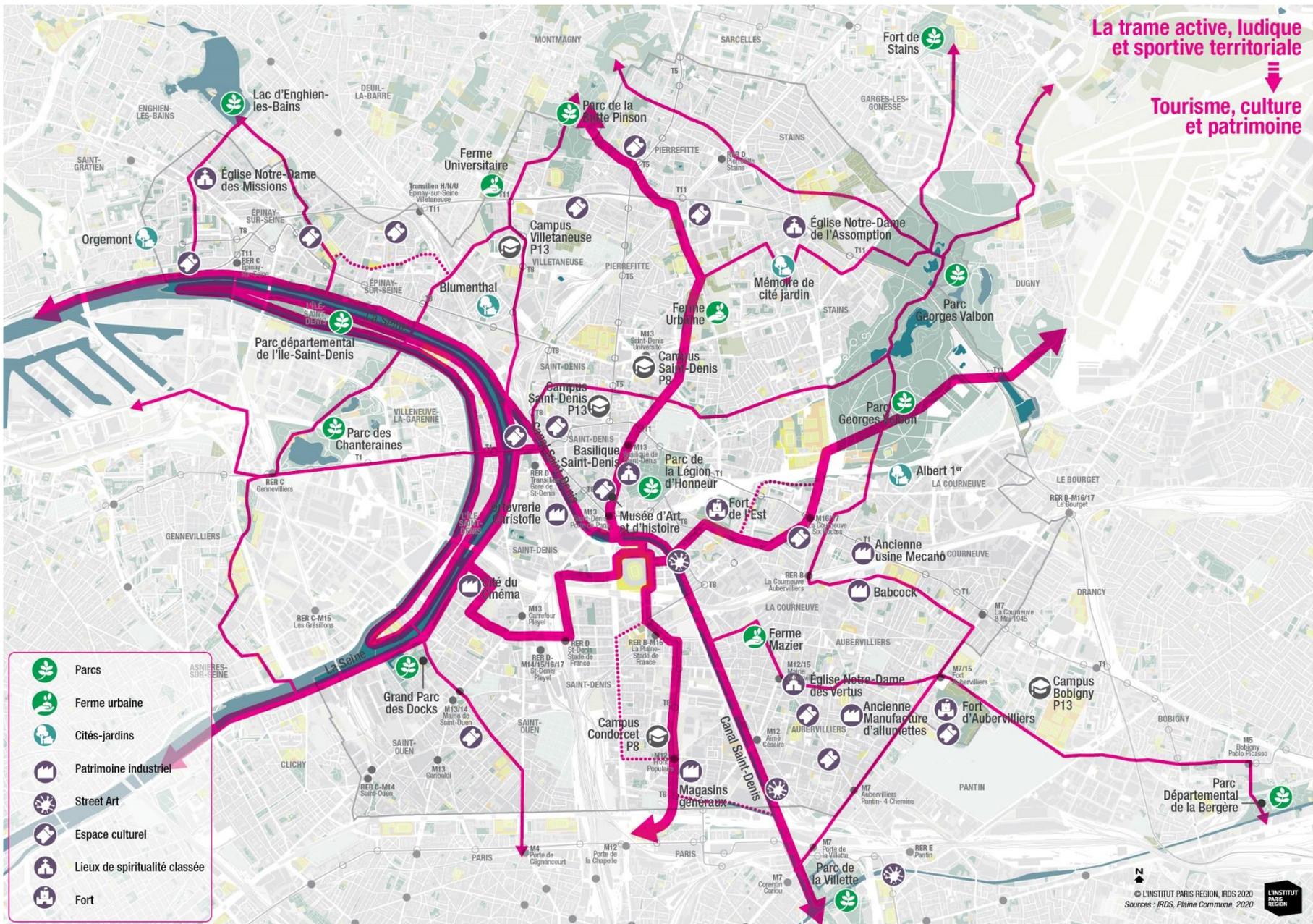
#4.1 CARTES FONDATRICES DE LA TRAME



#4.1 CARTES FONDATRICES DE LA TRAME







La trame active, ludique et sportive territoriale

Tourisme, culture et patrimoine

-  Parc
-  Ferme urbaine
-  Cités-jardins
-  Patrimoine industriel
-  Street Art
-  Espace culturel
-  Lieux de spiritualité classée
-  Fort

© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020
Sources : IRDS, Plaine Commune, 2020



#4.2

SYNTHÈSE PRÉSENTÉE LORS DU COPIL FINAL

ANNEXES

#COFIL

LA TRAME ACTIVE, LUDIQUE ET SPORTIVE

SCHÉMA D'INTENTION SUR PLAINE COMMUNE ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT



Mars 2021



GBaslé Consultant

Les grandes étapes de la démarche

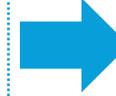
COTECH 1

Février 2020

Définir le concept d'une trame active, ludique et sportive au croisement de l'analyse des pratiques sportives en Île-de-France et à Plaine Commune, et des mutations en cours dans ces pratiques et des conséquences en termes d'offre (Sources EPSF IRDS)



Traitements secondaires des données de Plaine commune, trame verte et bleue, pistes cyclables et chemins de randonnée, projets structurants, OAP, NPNRU, « attracteurs »...



5 Entretiens de responsables thématiques (Aménagement, JOP, NPNRU, Déplacements/mobilités, TVB)

COTECH 2

octobre 2020

2 Visites de terrain d'une demi journée avec les responsables de projets

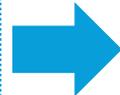
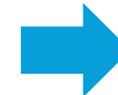


Schéma d'intention de la trame active, ludique et sportive, description des axes, scénarisation et mise en relief thématique



Grands principes d'aménagement de la trame et carnet d'inspiration

COTECH 3

Janvier 2021

Structure du rapport et de la présentation

20 minutes de
présentation

Introduction

Partie 1 : Le concept de la trame active, ludique et sportive 5

- 1.1 État des lieux des pratiques sportives en Île-de-France 7
- 1.2 État des lieux des pratiques sportives à Plaine Commune 13
- 1.3 Évolution, tendances et effets sur l'offre sportive 23
- 1.4 Une approche novatrice multidimensionnelle 35

Partie 2 : Schéma d'intention de la trame active, ludique et sportive 39

- 2.1 La trame générale à l'échelle du territoire de Plaine Commune 41
- 2.2 Description des trois axes majeurs 47
- 2.3 Description des axes complémentaires 59
- 2.4 Scénarisation et mise en relief de la trame 81

Partie 3 : Enjeux et principes d'aménagements de la trame active, ludique et sportive 93

- 3.1 Les enjeux de définition 95
- 3.2 L'importance des enjeux programmatiques 101
- 3.3 Les exemples et éléments d'analyse 109

Partie 4 : Annexes 141

- 4.1 Cartes fondatrices de la trame 143

20 minutes de
présentation

#Partie 1

CONCEPT ET SCHÉMA D'INTENTION DE LA TRAME ACTIVE, LUDIQUE ET SPORTIVE

La pratique sportive (synthèse)

Des marges de progrès possibles et nécessaires en IDF et particulièrement sur le territoire

En Île-de-France :

- pratique sportive répandue mais avec des **marges de progrès** conséquentes.
- pratique sportive insuffisante par rapport à des enjeux de santé, une **société qui se sédentarise**.
- **inégalités sociales et territoriales** importantes en matière de pratiques.
- Complexification de la demande, des **attentes qui se sont diversifiées**

En Seine-Saint-Denis et à Plaine Commune :

- une partie importante de la population pratique **moins d'activité physique et sportive voire ne pratique pas du tout** : femmes, adultes de 34-55 ans, seniors et populations résidentes des QPV
- Une pratique **auto organisée plus faible** que sur IDF notamment chez les plus jeunes et les cadres et professions intermédiaires
- **Un environnement moins favorable à la pratique** : carence en espaces naturels, en équipements sportifs, en espaces publics et de qualité

L'offre sportive (synthèse)

Un écart qui se creuse entre diversification de la demande en pratiques ludo-sportives et offre d'infrastructures pour y répondre

Nécessité de répondre aujourd'hui à des pratiquants dont les **attentes et les modes de pratiques** se sont extrêmement **diversifiés**, avec souvent pour point commun la recherche de **faibles contraintes et d'une plus grande souplesse d'usage**.

À cela s'ajoutent des **carences manifestes en équipements** sportifs dans les territoires et des équipements dont la programmation traditionnelle ne permet pas d'intégrer correctement ces **nouveaux besoins**, une offre privée qui s'est développée (fitness low cost, à haut de gamme, foot à 5, futsal, padel, escalade...).

En partie la conséquence d'un **développement de la pratique autonome en extérieure, sportivisation de la ville**, recherche « **d'espaces naturels** » (effet covid++) et **d'espaces non aménagés** ou la créativité, l'improvisation et l'éphémère sont au rendez-vous.

En réponse aux besoins du territoire et aux évolutions de la demande, il est nécessaire de trouver une **nouvelle offre pour développer la pratique d'APS**

Une approche novatrice multidimensionnelle

- **Une réflexion qui sort des travaux habituels avec définition de schémas d'équipements & notion de rattrapage** conduisant à la production systématique d'équipements traditionnels normatifs sans innovation ne tenant pas compte de la diversification des attentes

Plaine commune à un taux d'équipements pour 10 000 habitants de 15 contre 29 en IDF. Le territoire devrait doubler son nombre d'équipements (+ 600 équipements à construire) pour atteindre un taux régional lui-même un des taux les plus bas de France (23 équipements pour 10 000 habitants contre 41 en moyenne nationale).

La multiplication des aménagements à caractère ludo-sportif sur l'espace public : les aires ludo-sportives : city-stades, ruelles parcs, skatepark, SWO (Street Work Out), parcours de santé, espaces ludiques pour les enfants. Leur juxtaposition sur l'espace public ne suffit pas : au mieux mono public au pire inutilisés. Ils proposent une offre à part et séparent en deux les lieux de pratique : les équipements sportifs d'un côté (publics et privés) pour les clubs et les écoles, et les aménagements ouverts à tous. Pas de complémentarité entre eux, peu de liaison, pas de cohérence

- **Un développement sportif placé au cœur du développement urbain** et de fait un **travail transversal, une grille de lecture multi-thématiques qui sert un projet global** : un territoire plus inclusif, plus écologique, qui participe de la mise en cohérence des centralités existantes et futures, avec une recherche de complémentarité Nord/Sud

- **Une inclusion « systématique » de la TALS aux différents projets d'aménagements, qui nécessitera de :**
Mettre en avant certains enjeux programmatiques relatifs aux particularités de la TALS pouvant se traduire par des éléments de formulation des cahiers des charges pour le choix d'équipes d'AMO en charge des aménagements futurs. L'objectif serait de tendre vers des formes innovantes, en se libérant de la forte influence rassurante des concepts traditionnels des équipements sportifs et des réponses décrites sur les catalogues (implantation de City-stades, de SWO, de parcours de santé, d'aménagements d'appareils définis à priori).

Des itinéraires et des spots à l'échelle intercommunale

La trame active, ludique et sportive constitue des itinéraires et des spots ouverts à toutes et tous à l'échelle intercommunale, capable d'intégrer l'existant, la présence de médiateurs, coachs, l'implication des riverains, l'implication des acteurs concernés ... Elle est basée sur :

- une trame **partagée** (pratique encadrée et auto-organisée)
- une trame **animée et attractive** y compris pour les « pas ou peu sportifs ». Pour « les éloignés » c'est le relationnel qui compte comme dans toute démarche d'éducation. Les clubs comme les « coachs » doivent s'emparer de la trame, s'en servir comme d'un outil.
- la **recherche** d'une **qualité paysagère**
- la « **nature** » comme **priorité** de la pratique
- une trame reliant les **grands points d'attractivité, « les attracteurs »**
- une trame qui intègre et conforte **les schémas et plans mis en œuvre par Plaine Commune** sur ses politiques sectorielles (trame verte et bleue, plan vélo, plan marche, etc.)

Chaque axe se compose de **plusieurs éléments en réseau** :

- des **pôles majeurs d'attraction**, justifiants indiscutables du tracé
- des **liaisons**, des itinéraires, établissant le **lien entre ces pôles**, porteurs des principes d'itinérances et de mobilités actives
- des ramifications, des **complémentaires** faisant preuve de la dimension structurante de la trame
- des **points de croisement** des principaux axes qui constituent des **points d'attractions**

Prendre la mesure des attracteurs

La définition de la TALS s'appuie sur la présence des attracteurs urbains.

Les axes relient ces pôles et s'inscrivent en harmonie avec les dynamiques du territoire. Les attracteurs contribuent à qualifier le passage de la TALS en fonction de leurs identités.

- **Attracteurs : Équipements sportifs**
Importance de l'effet parvis, création d'espaces ouverts, mixtes, valoriser la TALS à partir de la notoriété de l'équipement (JOP 2024)
- **Attracteurs : Équipements culturels et grands paysages, patrimoines matériels et immatériels**
Rechercher les points de vue, enrichir la notion de découverte, apports d'informations, création d'animations événementielles, recherche de mixité avec les services associés à l'offre culturelle, relation étroite avec le secteur touristique (couplage avec l'évènementiel, JOP 2024)
- **Attracteurs : Espaces de nature**
Importance des parcs, des jardins et de l'eau : Parc Georges Valbon, Seine et Canal
- **Attracteurs : Équipements d'enseignement**
Valorisation des circuits de déplacements actifs, profils adaptés des spots proposés
- **Attracteurs : Gares**
Importance de l'effet parvis, création d'espaces mixtes (réflexion avec SNCF Gares & Connexions), déplacements multi-modaux
- **Attracteurs : Agriculture urbaine et péri urbaine**
Des espaces d'échanges accessibles en déplacements doux, des espaces partagés de pratique entre activité physique et agriculture, lieux de vente, de dégustation, d'expérimentation et de formation, santé et diététique, impact à partir de la saisonnalité

Intégrer les différents niveaux d'échelle

Le développement des usages de la TALS s'inscrit dans une pluralité d'échelles de distances et de temps de pratique.

- **La pratique de proximité**
Elle peut concerner les pratiques pour tous, mais également des réponses plus spécifiques.
Elle correspond aux attentes des populations riveraines : dispositif d'analyse de la demande, co-construction des projets.
- **La pratique d'échelle moyenne**
Une heure pour les déplacements et les pratiques.
Prendre la mesure des effets des attracteurs : des spots spécifiques de la TALS peuvent devenir des attracteurs pour certains publics ciblés.
Les axes et les itinéraires les relient.
Le territoire régional devient une échelle réaliste.
- **La pratique de grande échelle**
Trois heures et plus pour les déplacements et les pratiques.
L'enjeu d'itinéraires et d'itinérance s'appuie sur le concept de la TALS. La dimension touristique est importante, l'échelle régionale et inter-régionale est réaliste. L'évènementiel devient un objectif, l'itinérance une réalité.

Proposition de schéma de la trame active, ludique et sportive

La trame s'étend sur plus de **100 km** (112 km dont 28 km le long de l'eau). Elle est structurée en **13 axes** :

- **3 axes majeurs** assumant une fonction structurante au regard des différentes dynamiques du territoire
- **10 axes complémentaires** qui irriguent le territoire et **se raccrochent tous aux 3 majeurs.**

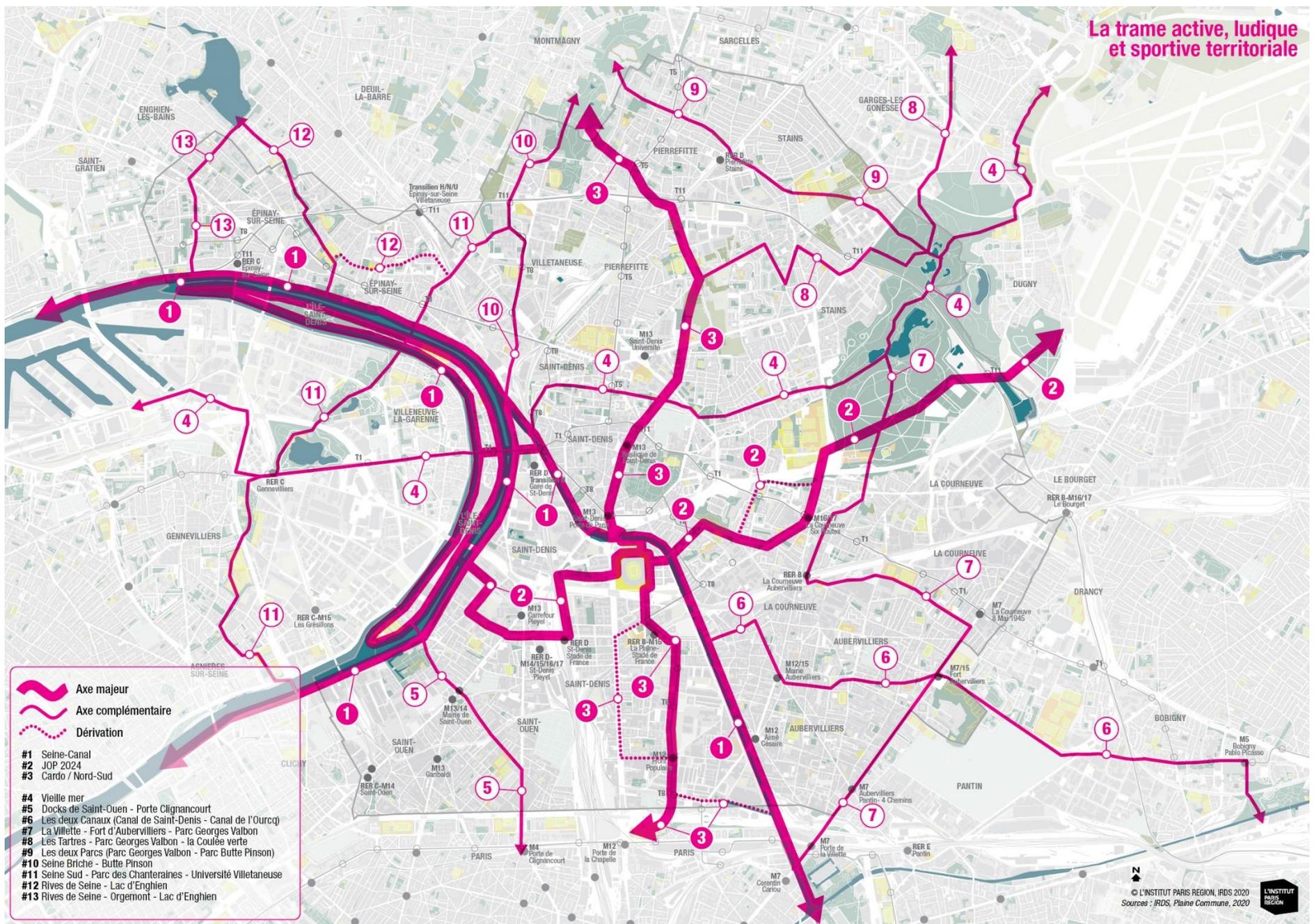
Les **3 axes majeurs, colonne vertébrale** de la trame :

- L'axe **Seine/Canal, voies d'eau et berges**, l'axe géographique (approche morphologique du territoire), mêlant fonctions logistiques et industrielles, mobilités douces du quotidien et loisirs dans une double trame sur la Seine avec les 2 bras du fleuve.
- L'axe des **JOP 2024**, l'axe héritage, du Village des athlètes au Village des médias en passant par le cœur des Jeux (Stade et CAO) et le parc Valbon.
- L'axe **Nord-Sud**, le plus prospectif. Ce dernier représente **le cardo**, en reprise symbolique du cardo historique de Paris vers le Nord, allant par la rue Montmartre vers la basilique de Saint-Denis jusqu'à la butte Pinson.

Les **10 axes complémentaires** qui se divisent en deux groupes :

Ceux au Nord de l'axe JOP et ceux au Sud

- Au **Sud**, dans la **partie dense** du territoire au contact des grands projets urbains (les entrées dans Paris, les grandes ZAC, les gares etc.)
- Au **Nord**, en **secteur plus ouvert**, au contact de la trame verte et bleue, de chemins de randonnées existants, les cités-jardins et parcs, avec des enjeux écologiques qui reformulent aujourd'hui les éléments de pertinence des projets (agriculture urbaine....)



-  Axe majeur
-  Axe complémentaire
-  Dérivation
- #1** Seine-Canal
- #2** JOP 2024
- #3** Cardo / Nord-Sud
- #4** Vieille mer
- #5** Docks de Saint-Ouen - Porte Clignancourt
- #6** Les deux Canaux (Canal de Saint-Denis - Canal de l'Ourcq)
- #7** La Villette - Fort d'Aubervilliers - Parc Georges Valbon
- #8** Les Tartres - Parc Georges Valbon - La Coulee verte
- #9** Les deux Parcs (Parc Georges Valbon - Parc Butte Pinson)
- #10** Seine Briche - Butte Pinson
- #11** Seine Sud - Parc des Chantieraines - Université Villetaneuse
- #12** Rives de Seine - Lac d'Enghien
- #13** Rives de Seine - Orgemont - Lac d'Enghien

© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020
Sources : IRDS, Plaine Commune, 2020



Trois clés de lecture pour une mise en relief

La lecture des 110 km de parcours peut être colorisée selon une approche temporelle et thématique afin de scénariser leur organisation. Elle permet aussi d'alerter sur des points forts ou faibles. Cette proposition reste toute relative, chaque axe pouvant dans sa longueur de parcours appartenir à des scénarios différents. Par ailleurs cette mise en relief des axes ne présage pas de l'importance de chacun et du travail qui sera mené avec les communes qui souhaiteront affiner sur leur territoire l'intégration de la trame.

Les trois clés de lecture retenues sont la temporalité, l'angle santé-environnement et l'angle patrimoines et paysages.

- **La temporalité**, les axes tels qu'ils sont dessinés aujourd'hui ne laissent pas présager d'un tracé précis. Les itinéraires retenus seront définis à partir du travail qui s'engagera avec les communes traversées par ces axes. Aujourd'hui ce ne sont que des grands principes d'orientation mais qui s'appuient notamment sur les projets d'aménagement à plus ou moins long terme. Ces projets n'ont pas toute la même temporalité de réalisation. En fonction de ces échéances, mais aussi de la composition urbaine de ces projets, il sera plus ou moins aisé d'intégrer la trame active, ludique et sportive dans les aménagements futurs.
- **La notion de santé et environnement**, ces tracés présentent des connections potentielles plus ou moins fortes avec :
 - des publics en partie éloignés de la pratique (quartiers NPNRU par exemple)
 - des établissements médico sociaux ou de santé (hôpitaux etc.),
 - des projets qui comprennent la création et/ou la requalification d'espaces publics plus généreux et accueillants, pour des usages partagés dans des espaces particulièrement contraints au départ.
 - des projets qui peuvent intégrer une dimension nutrition/diététique, agriculture urbaine et circuits courts
- **La notion de patrimoines matériels et immatériels et paysages**, ces tracés présentent des interactions plus fortes avec :
 - un patrimoine remarquable avec une mosaïque du cadre de vie où peut se lire notamment une histoire riche de l'urbanisme, du patrimoine industriel, de châteaux ou demeures remarquables etc.
 - ou bien une qualité paysagère particulière, un environnement « naturel » propre à favoriser une pratique de plein air
 - des approches touristiques sur de multiples facettes, de son histoire agricole et maraîchère en passant par le street-art et les cultures urbaines, l'événementiel

Priorité aux 3 axes majeurs structurants du territoire

Les axes Seine-Canal, Jeux Olympiques et Paralympiques et Cardo apparaissent, par la manière dont ils structurent le territoire d'Est en Ouest et du Nord au Sud, comme essentiels à la mise en place de la trame active, ludique et sportive.

De fait beaucoup des opérations d'aménagement qu'ils jouxtent ou traversent se font à relativement court terme, à l'exception d'un ou deux secteurs.

Les trois axes s'imposent d'eux-mêmes mais pour des raisons différentes.

- L'axe Seine-Canal se présente comme une évidence sur le plan géographique.
- L'axe JOP relie entre eux les éléments majeurs de cet événement mondial et constituera une forme d'héritage.
- Le Cardo est stratégique puisqu'il relie les territoires Sud et Nord, en reprise symbolique du Cardo historique

Les axes complémentaires s'organisent en outre à partir de ces derniers, venant confirmer leur rôle de colonne vertébrale de l'ensemble de la trame.

Les axes relevant majoritairement du scénario **santé/environnement**

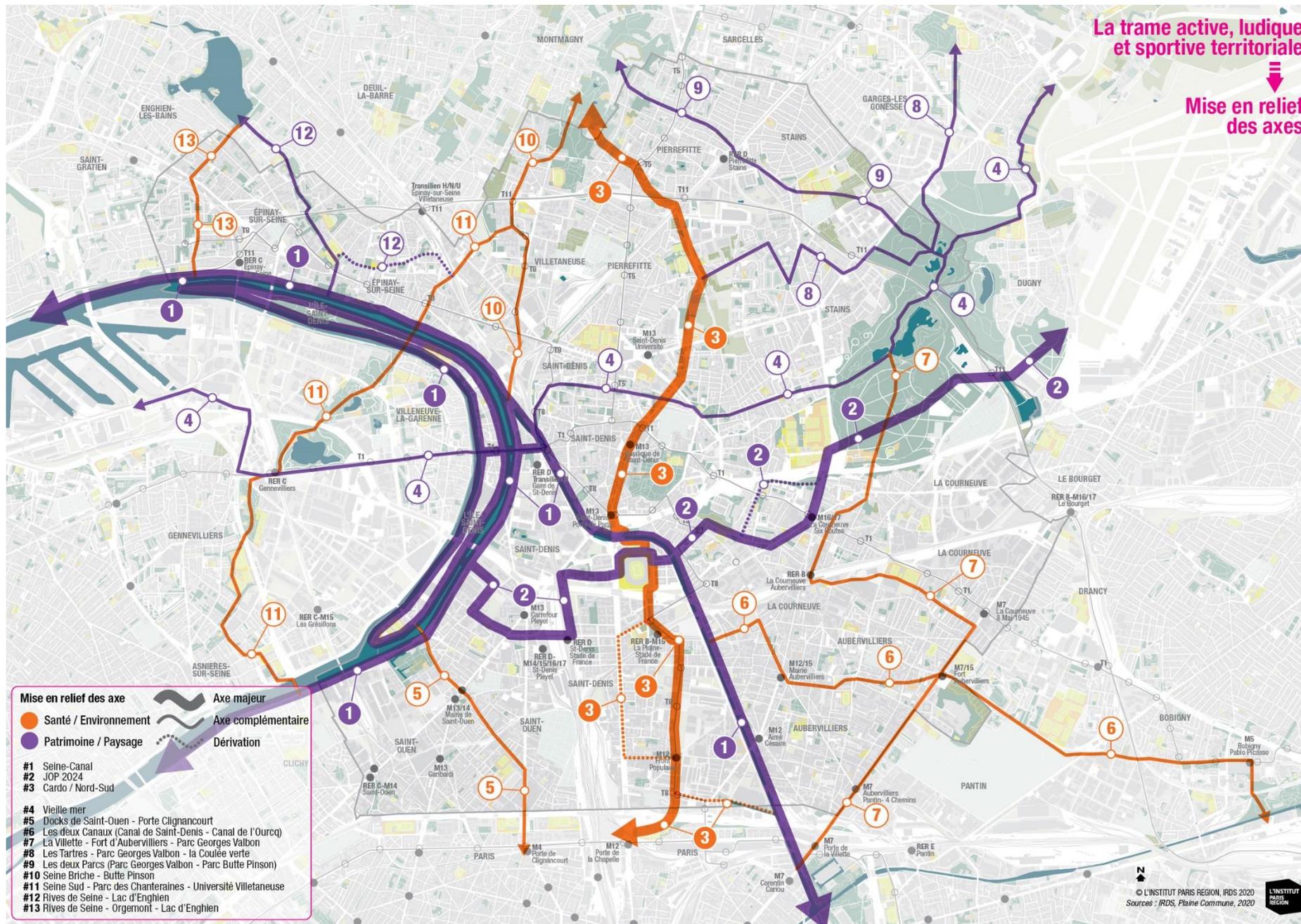
- Axe 5 Dock de Saint-Ouen / Porte de Clignancourt
- Axe 6 les deux Canaux (Saint-Denis / Ourcq)
- Axe 7 La Villette / Georges Valbon
- Axe 10 Seine Briche / Butte Pinson
- Axe 11 Seine-Sud / Université Villetaneuse
- Axe 13 Rives de Seine / Orgemont / lac d'Enghien

Les axes relevant majoritairement du scénario **patrimoines/paysages**

- Axe 4 Vieille mer
- Axe 8 Les Tartres / Coulée verte
- Axe 9 Les deux Parcs (Valbon / Butte Pinson)
- Axe 12 Rives de Seine / lac d'Enghien

La trame active, ludique et sportive territoriale

Mise en relief des axes



Mise en relief des axe

- Santé / Environnement
- Patrimoine / Paysage

Mise en relief des axe

- Axe majeur
- Axe complémentaire
- Dérivation

#1 Seine-Canal
#2 JOP 2024
#3 Cardo / Nord-Sud
#4 Vieille mer
#5 Docks de Saint-Ouen - Porte Clignancourt
#6 Les deux Canaux (Canal de Saint-Denis - Canal de l'Ourcq)
#7 La Villette - Fort d'Aubervilliers - Parc Georges Valbon
#8 Les Tartres - Parc Georges Valbon - la Coulée verte
#9 Les deux Parcs (Parc Georges Valbon - Parc Butte Pinson)
#10 Seine Briche - Butte Pinson
#11 Seine Sud - Parc des Chanteraines - Université Villetaneuse
#12 Rives de Seine - Lac d'Enghien
#13 Rives de Seine - Orgermont - Lac d'Enghien

© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020
 Sources : IRDS, Plaine Commune, 2020



#Partie 2

ENJEUX ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DE LA TRAME ACTIVE, LUDIQUE ET SPORTIVE

Préconisations d'aménagement en amont de la programmation

Trois clés de lecture à **travailler en amont de la programmation en lien avec les villes et partenaires du territoire** :

- **Émergence / renforcement d'une vision commune** :
 - la place accordée aux enjeux d'activité physique et sportive au moment du choix des priorités
 - réflexion préalable sur la gestion et l'entretien des espaces créés, souvent hybrides
- **Complémentarité entre l'offre en équipements et l'offre en accès libre** :
 - rechercher les effets de parvis en lien avec les attracteurs
 - proposer une offre en accès libre qui complète l'offre équipementière
 - ouvrir certaines parties d'équipements à la pratique libre (cours d'école, douches et vestiaires de gymnases, lieux de stockage de matériel, etc.) ;
 - favoriser l'utilisation des espaces extérieurs pour les pratiques organisées.
- **Encadrement de la pratique libre et services connexes proposés**
 - présence d'entraîneurs qualifiés
 - écosystème de services autour de l'activité physique



Des modalités de production des espaces publics renouvelées pour des solutions innovantes qui posent néanmoins de nouvelles interrogations

- La responsabilité du maître d'ouvrage
- Le contrôle d'accès à l'espace et le « droit d'usage »

Préconisations d'aménagement en amont de la programmation

Une réponse au cas par cas : les expressions de la trame active, ludique et sportive varient en fonction des différents quartiers. Il s'agit de mesurer les effets de la proximité, en fait ceux issus de l'environnement en rives de la trame.

Quels sont les usages sportifs et de loisirs pouvant être offerts à un endroit donné ?

En amont cela dépend :

- des caractéristiques propres du site, des espaces disponibles susceptibles d'être aménagés
- des structures des populations riveraines
- de la présence d'équipements publics. (équipements scolaires, équipements sportifs, équipements culturels, équipements de santé, équipements de mobilité comme les gares)
- des attentes pouvant être estimées sur la base des demandes sociales exprimées
- des enjeux et les objectifs prioritaires du projet concerné



La TALS ne définit pas un « label » mais s'élabore dans une démarche ouverte.

La trame active, ludique et sportive ne consiste pas en un catalogue de réponses, mais au contraire elle se veut comme un vecteur d'innovations, à partir d'un partage d'expertises autour de l'aménagement (architectes, programmistes, urbanistes, gestionnaires, écologues, décideurs) et d'échanges nourris avec les acteurs locaux concernés et avec les populations riveraines dans toutes leurs diversités

Préconisations d'aménagement au niveau programmatique

Qualité d'usage de l'espace public

- **Choix du revêtement** : sol sportif afin notamment de garantir des conditions adaptées répondant aux exigences et aux attentes des futurs pratiquants (« le choix du sol structure les usages ... »)
- **Conditions météorologiques, temporalité et saisonnalité des pratiques** : la pluie, le vent, le froid, la chaleur ; cela se traduit par une évolution des pratiques et des conditions de pratiques selon les saisons (saisonnalité : fraîcheur et abris)
- **Faciliter l'appropriation et la réversibilité des espaces** / ne pas suréquiper : les espaces verts, espaces libres pour des jeux libres, les acrobaties, les échauffements libres (avec kiosque ou rien), les sports « doux » (yoga, taïchi) et de forces, de balles etc ; appropriations spontanées plus ou moins transgressives de l'espace public (**aménager « l'air de rien »** : places, parkings, tiers-lieux, friches...)
- Création d'une **ambiance** et d'une **scénographie** autour du sport, et de fait des liens potentiels forts avec la démarche « Territoire de la culture et de la création »

Prise en compte et respect du cadre environnant

- Respect d'un cadre de plan masse (PLUI...) les expressions de la TALS sont déterminées pas les périmètres d'emprise et les règles d'urbanisme.
- **Importance d'un rapport à la nature et au patrimoine et minéralité des espaces** : Berges, forêts espaces verts, liens avec les coulées vertes et bleues
- **Évolutivité des aménagements** pour suivre les évolutions incessantes des pratiques et des modalités de pratiques
- Question des **nuisances** et du **voisinage**, les riverains proches des city-stades et de certains spots de pratique, se plaignent souvent des nuisances sonores, voire de la luminosité provoquée. Le choix de l'emplacement est ainsi décisif. Il est également possible de trouver des réponses conceptuelles
- **Jouer avec la topographie** (pentes, escaliers), les rythmes et les différences de niveaux

Préconisations d'aménagement au niveau programmatique

Intégration des enjeux de santé publique

- Limiter l'exposition à un air pollué, **recherche d'une meilleure qualité de l'air**
- **Intégration de services** : points d'eau, abris, lieux de vie, conseils (pas uniquement numériques)
- **Réalisation de conditions optimales pour la pratique des encadrants.** Il existe un enjeu de professionnalisation dans et en dehors des clubs, et la TALS doit être aménagée de manière à intégrer ce développement. Considérer la présence d'un animateur comme une condition nécessaire pour la réalisation des objectifs de l'aménagement, dans l'espace public sans que pour autant cette présence soit permanente, interroge les modèles actuels d'organisation de la pratique et de programmation des projets à caractère sportif.
- **Diététique et environnement** : les déplacements actifs de la TALS peuvent renforcer les circuits courts et les développements de l'agriculture urbaine et péri-urbaine (liens avec les jardins partagés, les fermes urbaines, ...)

Sécurisation

La pratique se déroule sur l'espace public, ce qui impose de nombreux cadrages :

- enjeux de **contrôle d'accès**
- la diversité des pratiques génèrent des risques de **différentiel de vitesse**
- les **pratiques jugées à risque** (parkour, pratiques de glisse, etc.) ou **pratiques transgressives**
- L'obligation de s'inscrire dans le **traitement général des risques de l'espace public** (éclairage, signalétique, vidéos surveillance, règlements d'usage, etc.)

#Partie 3

QUELQUES EXEMPLES DE DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

Le mail : mail Mitterrand à Rennes

Caractère ludique, des jeux traditionnels, des formes



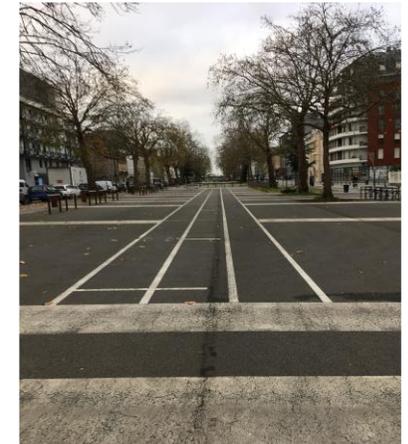
Une succession d'aménagements et d'ambiances en linéarité

Les tracés au sol



Un axe majeur en centre ville

Des formes plus sportives



Le tracé de pistes d'athlétisme peuvent devenir supports pour des cours d'EPS. C'est une forme de partage de l'espace entre le grand public et la pratique de l'EPS, prévue également lors du projet d'aménagement des berges de la rive gauche à Paris. Cette dualité d'usage pourrait être nourrie dans le cadre des spots de la trame proches des établissements d'enseignement



Les appareils et appareillages urbains classiques

L'offre proposée par les fabricants ne cesse de se développer, en s'adaptant à des publics plus segmentés par rapport à l'âge, en diversifiant les modalités de pratique

Le mail Mitterrand à Rennes

La didactique, l'intérêt d'une réponse en présentiel



Les dispositifs ouverts à la pratique de tous suscitent la création de supports guides pédagogiques – souvent peu efficaces, les outils numérique enrichissent ces dispositifs ... la ville de Rennes a passé un contrat avec une association de quartier spécialiste de SWO pour qu'elle vienne proposer des animations sur ce spot en centre-ville.

La participation des riverains et des acteurs privés



L'exemple des coffres à jeux et jouets
Ces espaces de jeux sont « animés » en lien avec les terrasses des cafés qui peuvent ainsi proposer sur des temps donnés, des jeux, des jouets et qui assurent l'ouverture et la fermeture de ces coffres.
Des formes nouvelles seraient à rechercher dans des réponses partagées dans l'usage de l'espace public, sur le modèle des « foodtrucks », des locations d'engins roulants originaux



Attractivité plurielle, Esport

A l'extrémité du Mail, se trouve une offre privée importante à l'échelle de l'agglomération pour les activités de Esport. Des synergies pourraient être recherchées

Espaces collaboratifs : Les Lumières de Pleyel

Le projet comprend des éléments bâtis implantés de chaque côté d'un espace central, espace de circulation, espace partagé. Certains éléments du projet peuvent nourrir le concept de TALS. (cf les propositions apportées par la société Manifesto)

Sur cette dimension de lien intérieur / extérieur il s'agit de : Jouer la promotion d'espaces collaboratifs entre des éléments bâtis, conçus avec des **offres en rez-de-chaussée** (systématiquement des espaces d'échanges culturels sportifs ou autres, collaboratifs), qui tous établissent un **lien fonctionnel** entre les usages des espaces bâtis en étage et les activités situées à l'extérieur sur le mail traversant.

En conséquence les espaces extérieurs prennent un statut de quasi 'trame active ludique et sportive' dont les usages sont en lien avec les services et les offres de pratique présents en rez-de-chaussée ; les espaces extérieurs sont ouverts et accessibles

Cela tient du bricolage, du jardinage, comme du yoga du basket ou de la musculation

Il y a un lien direct entre la définition des offres de rez-de-chaussée, et l'espace extérieur central, dans une continuité fonctionnelle évidente.



Sogelym Dixence : Nos Projets : Les Lumières Pleyel
sogelym-dixence.fr

Espaces collaboratifs : La Prévalaye à Rennes

La Prévalaye à Rennes : l'agriculture urbaine et péri urbaine

La ville de Rennes possède un territoire de près de 300 hectares avec la présence partielle de secteurs agricoles, proches du centre ville

Parmi les options de développement, il a semblé possible d'offrir des circuits d'accès sécurisés en vélo, marche et course, pour rejoindre des sites d'agriculture urbaine (circuits courts, fermes relais, fermes d'accueil,) et des sites de pratique de sports de nature

Ces circuits reliés au centre ville font revivre des circulations antérieures aux périodes du développement de la ville. (XIX et XX siècles)

Cette option conforte l'importance du lien avec les territoires riverains, mais rapproche des objectifs de santé : pratique et diététique et mobilise de nouveaux acteurs (les nouveaux agriculteurs animateurs de territoire)

Conforter le lien avec la nature péri-urbaine

- Nombreux circuits actifs faisant revivre les anciens chemins historiques.
- Baignade estivale, forte activité saisonnière.
- Lien avec le secteur agricole in situ.
- Tradition de valorisation équestre, évènementiel fort.



Les spots : le couvert non clos

Les spots devraient se définir comme une offre diversifiée et cohérente. A la croisée des chemins entre les caractères du site les attentes et objectifs des populations concernées. Ces aménagements peuvent devenir propices à une forme nouvelle de professionnalisation d'un encadrement partiel des activités

Le préau sportif , city-stade couvert non clos avec des caractéristiques :

- Permettre une pratique tout temps, abritée de la pluie et du vent
- Réduction des nuisances sonores : aire de pratique semi enterrée avec parois latérales et éloignement des riverains
- Apport de fraîcheur estivale par les arbres en bordure



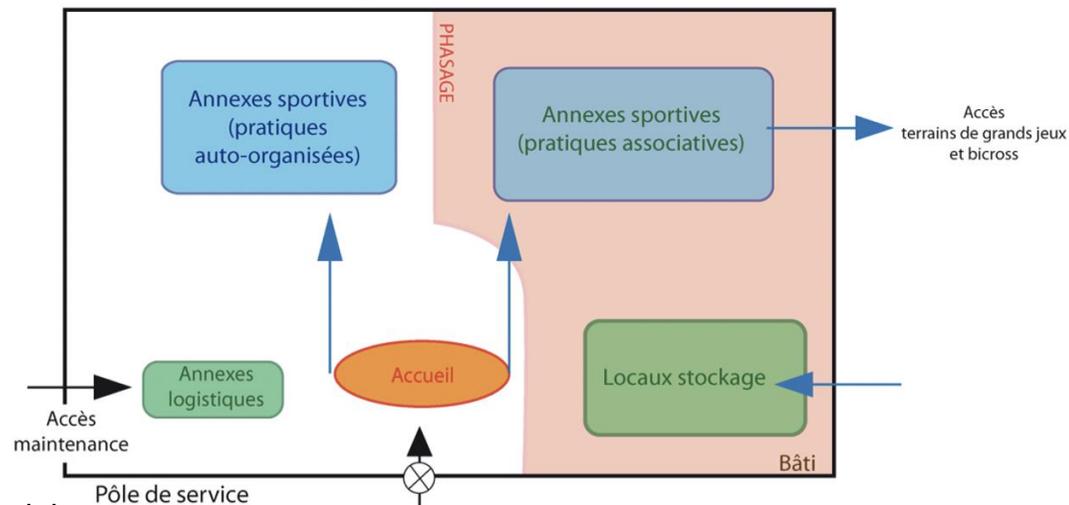
Mini Arena Connectée de Lille – SMC2



Le stade St-Exupéry de Rouen

Les spots : les pôles de services

Schéma d'un pôle de service



Vocations : informer, guider, conseiller, lieu de vie et mixité sociale
Encadrement souple à la demande / coaching vers entreprises, santé

La maison des coachs

Assurer la présence d'une forme d'organisation
Par exemple pour définir des usages sur des temps précis, permettant à des publics de vivre une pratique sur des espaces habituellement appropriés par des groupes dominants de jeunes garçons (le football pour les jeunes filles), accueillir les éloignés de la pratique

Importance des modalités de contrôle d'accès, de responsabilité, du rapport entre privé et public.



Le concept de parc urbain sportif : un stade dans un parc « ouvert »

Le stade des sports fermés, espaces saturés

Stade de St Germain en Laye

Totale saturation des espaces

Clubhouse
rugby

Clubhouse
football

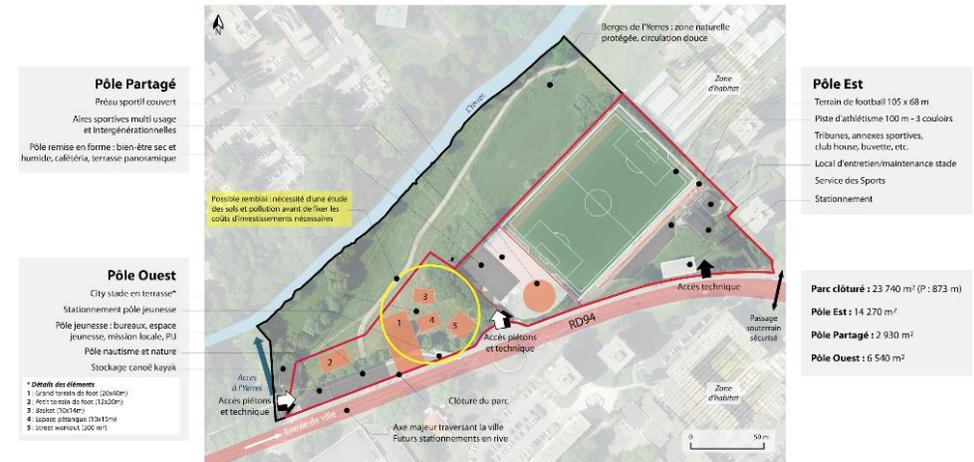
Un essai d'ouverture
: paddle raquettes



Clubhouse
externalisé
Tennis
Hockey /gazon

Un projet d'ouverture pour le Parc des sports d'Epina y sous Sénart

PARC DES SPORTS - Epina y-sous-Sénart



Il s'agit de créer des espaces mixtes, tout en préservant des espaces privatifs pour les clubs

En redonnant une valeur importante au clubhouse comme lieu d'accueil pour tous

Et des espaces de pratiques sportives, de jeu et de détente pour les non licenciés

Les espaces sportifs dans les parcs : entre innovation et espaces de créativité



Utilisation d'un kiosque (bois de Vincennes) pour des échauffements

Photo : Claire Peuvergne, IRDS/IAU-IDF



Pratiques auto-organisées au parc de Bercy (Paris) : volley sur un terrain non aménagé (poteaux et filet installés par des volleyeurs(es)) et pratique du slackline entre les arbres

Photo : Claire Peuvergne, IRDS/IAU-IDF

L'Atletics Exploratorium



La « centrifugeuse » en son milieu

Photos : CDOS 93

Les circuits et itinéraires : intégrer l'existant et s'en différencier

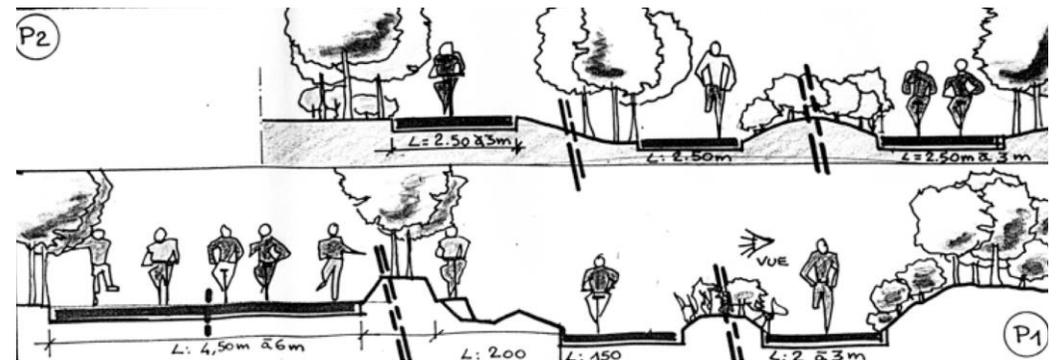
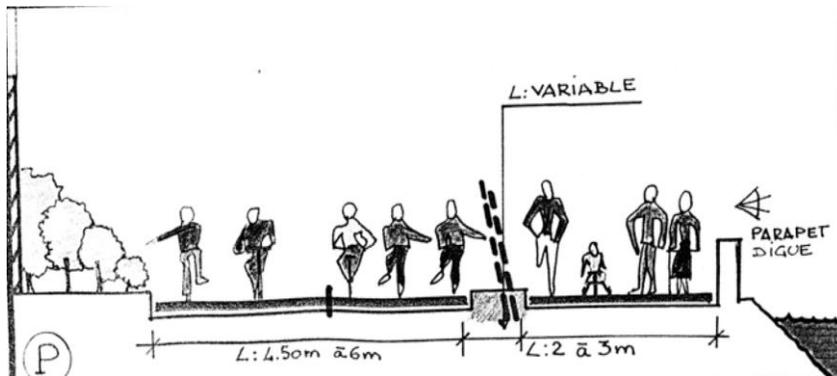
La question du visuel et du paysage, de l'ambiance

Serait il possible de définir une forme minimale, qui pour autant permette toutes les diversifications venant des exigences particulières de chaque séquence ?

Les largeurs disponibles affectées définissent toujours un cadre de départ

Mettre en avant la « sécurité » tout en assumant une réponse sportive à la demande de vitesse car l'interdit de la vitesse s'est généralisé... or il constitue une dimension sportive indéniable !

Comment combiner des itinéraires autorisant la vitesse pour les vélos et les coureurs ? Réserver des espaces loisirs avec enfants ? Réserver des espaces de déplacements utilitaires ?



Circuits et itinéraires : le sol structure la pratique

Les circuits de bosses, sélectionnent des usages acrobatiques



Vélos : qualité de roue



La piste finlandaise (copeaux de bois) est souple pour la course à pied, grande perméabilité, mais peu favorable aux autres pratiques



VTT : espace naturel

Rollers : Courbe, plan



Types de vitesses de parcours

- Basique : pour tous
- Très lent : aînés, enfants, découverte
- Très rapide : sportif
- Acrobatique : ludo-sportif

Circuits et itinéraires : dépasser l'interdit de la vitesse

- **Pédaler dans les arbres**

- Une piste cyclable de 700 mètres de long, 10m de hauteur construite en pleine forêt du domaine de Pijnven, au nord de Hasselt en Belgique flamande



adapter les offres aux attentes notamment touristiques

Biking.ie



Biking.ie
We offer cycling tours in the Dublin and Wicklow Hills, for individuals to groups of 100 people. We are a limited company operating since 2007. All our guides are professionally... >

See Dublin by Bike



See Dublin by Bike
On our See Dublin by Bike guided tour, we bring you an active introduction to Dublin ancient and new, from Guinness to Google. Get your bearings on the city the... >

Lazy Bike Tours



Lazy Bike Tours
See even more of Dublin with our exciting Lazy Bike e-bike tours. Our electric bikes are cool, comfortable and Eco-friendly. >

Les offres ludiques innovantes : pratiques sportives et sites culturels



Skatepark
Porte
d'Italie Paris



Superkilen, la pieuvre toboggan du Japon, quartier de Nørrebro, Copenhague

Photo : Torben Eskerod/SUPERFLEX

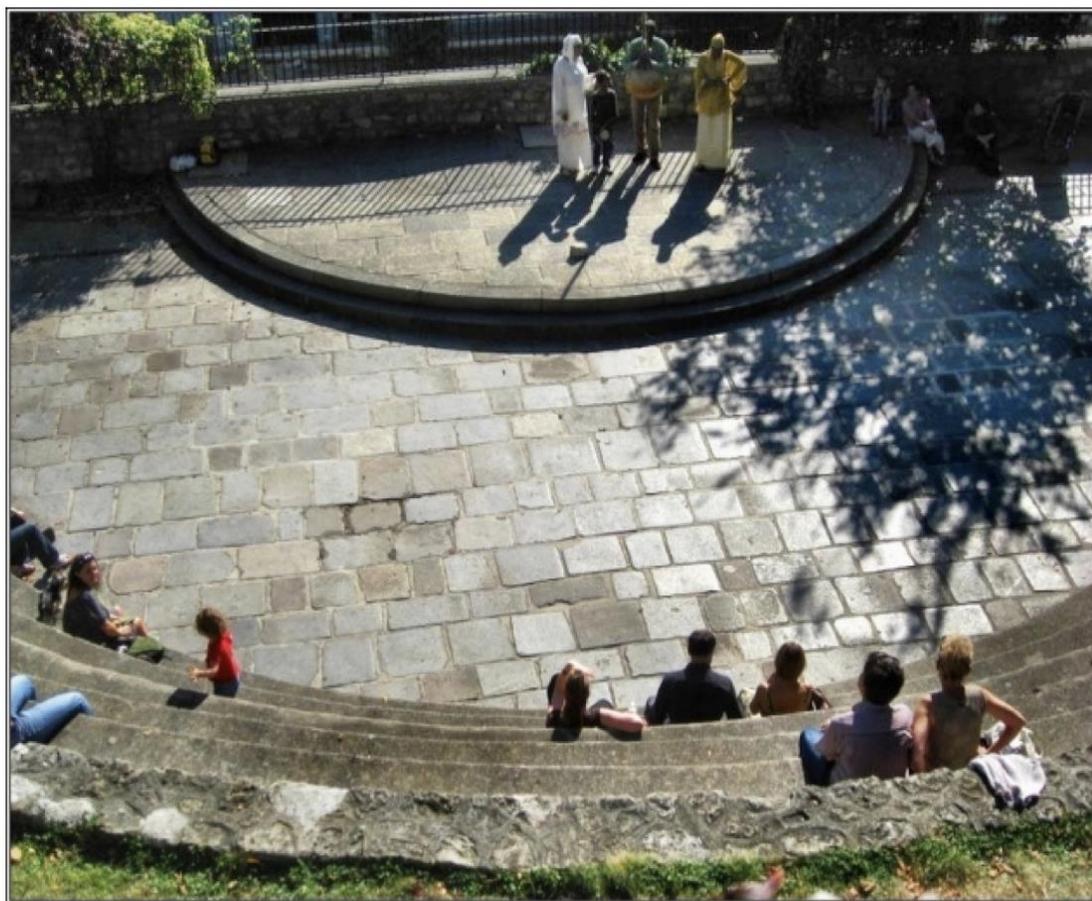


Parvis et baies vitrées

Photo : Atelier Komko

Créer des spots à vocation spectacle animation

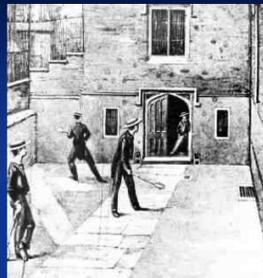
Créer des lieux propices à la production de spectacles partagés
Incluant les nouvelles pratiques en recherche de spectateurs
Danse, acrobatie
Cirque.....



Montmartre à Paris

Les offres ludiques innovantes : les aménagements ludiques pour tous

- Une tradition, une culture...



Les murs de
rebond

Les offres ludiques innovantes : les aménagements ludiques pour tous



#COFIL

QUESTIONS ?

CONTACT

Équipe projet de Plaine Commune - Délégation Générale à la Stratégie Territoriale

- pierre.hiault@plainecommune.fr
- florian.vaudois@plainecommune.fr

Équipe projet de Plaine Commune - Mission JOP2024

- celine.daviet@plainecommune.fr
- laure.houpert@plainecommune.fr

IRDS Institut Régional de Développement du Sport

- claire.peuvergne@institutparisregion.fr
- nicolas.corne-viney@institutparisregion.fr

Consultant, sociologue, programmiste

- gerard.basle@gmail.com



GBaslé Consultant

LA TRAME ACTIVE, LUDIQUE ET SPORTIVE

SCHÉMA D'INTENTION SUR PLAINE COMMUNE

CONTACT

Équipe projet de Plaine Commune - Délégation Générale à la Stratégie Territoriale

- pierre.hiault@plainecommune.fr
- florian.vaudois@plainecommune.fr

Équipe projet de Plaine Commune - Mission JOP2024

- celine.daviet@plainecommune.fr
- laure.houpert@plainecommune.fr

IRDS Institut Régional de Développement du Sport

- claire.peuvergne@institutparisregion.fr
- nicolas.corne-viney@institutparisregion.fr

Consultant, sociologue, programmiste

- gerard.basle@gmail.com



GBaslé Consultant